



Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Paris, le 10 JUIN 2013

SOUS-DIRECTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN
7 SQUARE MAX HYMANS
75741 PARIS CEDEX 15

La Déléguée générale à l'emploi et à la
formation professionnelle

à

Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Directeurs
régionaux des entreprises, de la
consommation, de la concurrence, du
travail et de l'emploi

N° 301

Objet : Architecture de gestion du FSE – Préparation de la prochaine période de programmation 2014-2020

Référence : Note du Premier Ministre 5650/SG du 19 avril 2013

Pièces jointes¹ : - Premières orientations pour l'élaboration du programme opérationnel national FSE « Emploi et Inclusion »
- Synthèse des travaux de l'évaluation ex-ante
- Fiches enjeux des séminaires

A l'issue d'une phase de concertation élargie, le Premier Ministre vous a informé, par note du 19 avril 2013, citée en référence, de la nouvelle architecture de gestion des fonds structurels. Dans ce cadre, les Conseils régionaux deviennent autorités de gestion pour la gestion du FEDER et du FEADER.

S'agissant du FSE, à compter du 1^{er} janvier 2014, l'architecture de gestion sera partagée entre l'Etat et les Conseils régionaux selon la répartition suivante :

- Les Conseils régionaux deviennent autorités de gestion au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation, à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale de FSE ;
- La DGEFP conserve sa qualité d'autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale de FSE répartis pour moitié sur le champ de l'emploi et pour moitié sur le champ de l'inclusion. Des délégations de gestion aux Conseils généraux qui le souhaitent seront organisées dans le cadre d'un accord cadre national avec l'Assemblée des Départements de France.

¹ Tous les documents sont disponibles sur le site Extranet FSE <http://www.extranet.fse.gouv.fr/> au sein de la rubrique " Gestionnaires des programmes / Europe – Commission européenne »

La mise en œuvre simultanée de cette nouvelle configuration de gestion au plan national et d'une nouvelle programmation des fonds structurels au plan européen pour la période 2014-2020 me conduit à appeler dès maintenant votre attention sur les points suivants :

1- L'état d'avancement de la concertation nationale

Dans le cadre de la concertation nationale préalable à la transmission de l'accord de partenariat qui définira les axes stratégiques d'intervention des fonds pour répondre aux objectifs de la stratégie UE 2020, trois séminaires ont été organisés par mes services début avril, portant respectivement sur l'emploi et la mobilité professionnelle, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ainsi que sur l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.

Je vous informe que tous les documents se rapportant à ces échanges auxquels certains de vos services ont participé sont disponibles sur le site extranet FSE. En termes de calendrier, sous réserve de l'adoption des différents règlements en juillet prochain (paquet législatif), l'accord de partenariat devra être transmis à la Commission européenne avant le 31 octobre 2013.

Dans le même temps, la concertation doit être engagée au niveau national pour la préparation du programme opérationnel national Emploi-Inclusion sachant que les programmes opérationnels devront être transmis à la Commission européenne dans un délai maximal de trois mois après la transmission de l'accord de partenariat. Cette concertation sera lancée sur le plan technique dans les prochaines semaines avec l'ensemble des partenaires impliqués, afin de déterminer les principales actions à financer dans ces deux champs d'intervention. Les représentants des salariés et des employeurs seront notamment consultés dans ce cadre. Un séminaire de restitution de ces travaux sera, par ailleurs, organisé au mois de septembre.

2- La préparation du programme opérationnel (PO) national Emploi-Inclusion

Il vous appartient d'ores et déjà d'engager la phase de concertation à l'échelon régional dans le cadre de la préparation du futur programme opérationnel national Emploi-Inclusion. A cette fin, vous trouverez, en pièce jointe, les premières orientations validées par le Cabinet du Ministre du travail.

Les trois axes de réflexion sur lesquels la DGEFP souhaite travailler sont les suivants :

Axe 1 : « Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi »

Cet axe pourrait couvrir notamment les actions visant à moderniser le service public de l'emploi dans le prolongement du plan stratégique Pôle Emploi 2015 ainsi que les mesures à destination des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne suivent pas de formation et ne font pas d'étude (« NEET ») et l'aide à la création d'entreprise.

Axe 2 : « Développer l'emploi, Anticiper les mutations économiques et Sécuriser les parcours professionnels »

Cet axe pourrait mettre l'accent sur les mesures visant à assurer une meilleure anticipation des mutations économiques en combinant une approche territoriale et une approche par filière ainsi que des actions destinées à améliorer l'employabilité des salariés particulièrement touchés par les restructurations.

Axe 3 : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

Cet axe devra inscrire son action dans le cadre des orientations fixées par le gouvernement lors de la conférence nationale pour l'inclusion et contre la pauvreté avec l'objectif de rapprocher les acteurs de l'insertion et du monde de l'entreprise. C'est également dans cet axe que pourraient être prises les principales mesures relatives à la politique de la ville.

Ces grandes lignes directrices doivent maintenant nourrir la concertation que vous engagerez à l'échelon régional pour identifier vos priorités d'action dans le cadre de ces trois axes et les modalités de leurs articulations avec les PO régionaux **autour d'une stratégie régionale concertée** avec les Conseils régionaux.

Vous voudrez bien me rendre compte de l'état d'avancement de ces travaux et m'adresser vos contributions en veillant à la cohérence d'ensemble et à la complémentarité des interventions financées.

Pour rappel, le PO national FSE « Emploi-Inclusion » a vocation à couvrir prioritairement les actions menées au titre de l'objectif thématique 8 (promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle) et de l'objectif thématique 9 (promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté).

Les PO régionaux plurifonds FEDER-FSE « investissement pour la croissance et l'emploi » ont, quant à eux, vocation, au titre du FSE, à couvrir prioritairement les actions menées au titre de l'objectif thématique 10 « investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » à l'exclusion des actions de lutte contre le décrochage scolaire qui relèvent de la compétence de l'Etat. Ils pourront également comprendre de manière plus secondaire, des mesures relevant des objectifs thématiques 8 et 9. Il ressort des premiers échanges avec l'ARF que certains Conseils régionaux souhaiteraient ainsi investir notamment le champ de la création d'entreprise dans le prolongement de leurs nouvelles compétences en matière de développement économique ainsi que certaines actions relevant du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de la politique de la ville

Je vous invite dans ce cadre à me faire part des priorités d'action pour les objectifs thématiques 8 et 9 du PO national qui vous paraissent devoir être retenues à l'aune des spécificités de votre territoire et en tenant compte de la nécessité de concentrer l'intervention du FSE sur quelques actions prioritaires.

Il faut reconnaître que la trop grande diversité des opérations financées dans la programmation actuelle a fortement nui à la visibilité de l'intervention du FSE et à la sécurisation de sa gestion.

Par ailleurs, dès lors que le FSE comprendra deux niveaux de gestion, **il est impératif de bien identifier en amont les lignes de partage entre les actions et les opérateurs susceptibles de bénéficier des crédits FSE au plan local soit via le Conseil régional, soit via des délégations de gestion du PO national.**

Enfin, l'intégration dans le PO national FSE d'une priorité d'investissement relative à la lutte contre le décrochage scolaire ne serait pas neutre en termes de concentration.

3- La préparation des programmes opérationnels régionaux et leur articulation avec le PO national

Pour ce qui concerne les futurs programmes opérationnels régionaux, vous veillerez à être associés aux différents travaux engagés par les Conseils régionaux.

Les crédits disponibles doivent être concentrés sur quatre ou cinq priorités d'investissement par programme, ce qui constitue une contrainte forte. Nonobstant cette contrainte, certains Conseils régionaux pourraient souhaiter inscrire dans leur programme opérationnel plurifonds FEDER-FSE une priorité d'investissement rattachée à l'objectif thématique 8 relatif à l'emploi ou à l'objectif thématique 9 portant sur l'inclusion et la lutte contre la pauvreté. Dans ce cas, **vous veillerez à ce que soient définies des lignes de partage claires entre les mesures relevant du volet déconcentré du PO national et celle relevant des PO régionaux.**

D'une manière générale, ces travaux nécessitent de mettre en place une nouvelle gouvernance territoriale pour la gestion du FSE sur laquelle je souhaite que vous puissiez vous mobiliser dès maintenant afin de préparer au mieux la mise en route de la nouvelle programmation.

Cette gouvernance territoriale doit permettre de renforcer le partenariat de vos services avec ceux des Conseils régionaux, **pour assurer une cohérence et une complémentarité politique entre les actions retenues dans les programmes régionaux et celles inscrites dans le programme national**. Il conviendra également d'organiser la valorisation des projets et les modalités de diffusion des bonnes pratiques.

Ces perspectives imposent de définir, en partenariat et aux niveaux régional et local, les champs où le FSE apporte la plus grande valeur ajoutée par rapport au droit commun des politiques conduites, les lignes de partage entre le FEADER, le FEAMP et le FSE ainsi que les champs de complémentarité entre le FEDER et le FSE (interventions sur les entreprises, politique de la ville, maintien ou création d'activités...).

En outre, dans le même esprit de simplification et de lisibilité, des réflexions pourront être lancées avec les Conseils régionaux sur les modalités pratiques d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets afin de concilier la sécurité de gestion et la qualité de service à l'utilisateur.

Enfin, au-delà du partenariat régional, la mise en place d'un accord cadre national avec l'ADF sur le volet inclusion doit s'accompagner d'un renforcement du partenariat stratégique avec les Conseils généraux.

4- La réalisation des évaluations ex-ante

Dans le cadre des travaux d'évaluation ex-ante des programmes, une première phase préliminaire, menée au niveau national, a permis de retenir les premiers éléments d'une utilisation raisonnée du FSE, au vu de l'expérience de la programmation 2007-2013. Elle fournit des pistes pour la confection des futurs PO. Un document de synthèse, que vous trouverez en pièce jointe, a été réalisé à cet effet.

La deuxième phase de l'évaluation ex-ante nationale s'ouvre et portera désormais sur la partie propre au programme national Emploi-Inclusion. Elle consiste, dans un exercice parallèle à l'écriture du programme national, à recueillir, de la part des évaluateurs, un avis sur la pertinence des choix proposés par l'autorité de gestion : architecture, contenu, moyens budgétaires, valeurs des indicateurs communs, indicateurs spécifiques.

Dans le même temps, les Conseils régionaux engageront également cette démarche pour leur(s) propre(s) programme(s). Ils pourront, dans ce cadre, pour la partie FSE dont ils seront autorités de gestion, s'ils le souhaitent, s'inspirer des travaux préliminaires de l'évaluation ex-ante nationale.

Vous voudrez bien m'adresser les premiers éléments de synthèse des travaux conduits avec les collectivités territoriales **pour le 15 juillet**, en faisant apparaître les lignes de partage que vous avez retenues, les actions que vous souhaitez privilégier, les complémentarités avec les interventions du FEDER, du FEADER, voire du FEAMP, ainsi que les modalités de gouvernance que vous envisagez de mettre en place avec les collectivités. Si la stratégie adoptée au niveau territorial vous conduisait à retenir, dans le cadre du PO national FSE, des actions de lutte contre le décrochage scolaire en partenariat avec l'Education nationale, vous en évaluerez strictement le besoin.

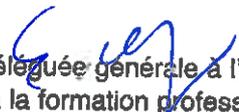
Il apparaît clairement qu'au-delà de la gestion stricte, une approche plus politique et stratégique du FSE devra être définie au sein des Pôles 3^E pour porter ces nouvelles orientations.

Conformément aux dispositions inscrites dans le projet de loi de décentralisation, cette nouvelle architecture de gestion s'accompagne d'une analyse, lancée au niveau interministériel, des moyens humains et/ou financiers à transférer aux Conseils régionaux dans le cadre de leurs nouvelles compétences.

Mes services, et tout particulièrement la Sous-direction du Fonds social européen, restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

La présente instruction a été concertée avec l'ARF.

Emmanuelle WARGON


Déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

ANNEXE

PREMIERES ORIENTATIONS POUR L'ELABORATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL FSE « EMPLOI ET INCLUSION »

Dans le cadre de la préparation de la programmation 2014-2020, la présente fiche a pour objet de présenter les premières pistes de réflexion quant au contenu stratégique des futurs programmes opérationnels pour le FSE.

Ces premières orientations ont été présentées lors du Comité national de suivi du 20 février 2013 et ont reçu un assentiment global des participants, notamment de l'ARF et de l'ADF, respectivement représentées par M. Gayssot, Vice-président du Conseil régional de Languedoc Roussillon et par M. Savary, Président du Conseil général de la Marne. Des échanges ont également eu lieu en amont avec les partenaires sociaux et les représentants des employeurs et de l'AVE.

En premier lieu, il faut rappeler que, parmi les principaux enseignements de la programmation actuelle, il apparaît qu'aucun choix véritable n'avait pu être fait pour une utilisation efficace du FSE malgré la volonté initiale des pouvoirs publics. Ce constat est la conséquence des arbitrages politiques effectués en 2006 demandant le statu quo en termes d'organisation, ce qui a conduit à l'éclatement de la gestion du programme sur plus de 200 organismes intermédiaires dont certains ne disposaient pas de la masse critique pour gérer du FSE. La trop grande diversité des opérations financées a nui à la visibilité de l'action du FSE et à l'évaluation de la valeur ajoutée de son intervention. Le principe consistant à éviter la reconduction d'un tel dispositif pour la prochaine période de programmation est partagé par tous les acteurs².

Dans le cadre d'un programme opérationnel national, à la main de l'Etat, couvrant les champs de l'emploi et de l'inclusion, soit 65 % des crédits, deux défis seront à relever :

- la définition d'axes stratégiques consensuels s'inscrivant dans la logique partenariale imposée par les règlements et répondant aux objectifs de la stratégie UE 2020, aux recommandations du Conseil dans le cadre du Semestre européen et aux priorités du gouvernement,
- la coexistence de 22 PO régionaux et d'un PO national sur des champs d'intervention, certes distincts, mais fortement imbriqués.

1- DES OBJECTIFS GENERAUX

Cette nouvelle période de programmation 2014-2020 impose une concentration accrue des financements sur quelques priorités en lien avec les recommandations faites à la France dans le cadre du semestre européen et en accord avec la stratégie UE 2020. Ces objectifs ne doivent pas être regardés comme des contraintes mais au contraire comme des incitations à être plus efficace.

Le resserrement de la stratégie devrait conduire à dégager une vision claire des actions à financer, à effectuer des choix dans le nombre d'acteurs pour lesquels le FSE intervient et à mieux sélectionner les dépenses éligibles. Il faut veiller à avoir une approche par politique publique et non par acteur ou par dispositif comme cela avait pu être le cas lors de la précédente programmation afin de passer d'une logique comptable à une approche stratégique et qualitative. Cela se justifie d'autant plus que le FSE ne représente qu'une très faible partie des crédits alloués à l'emploi et à la formation professionnelle. Le FSE ne doit pas être vu comme un moyen de « compenser » des réductions de crédits d'Etat ou de financer des « clients » mais bien comme un outil de transformation des politiques publiques, facteur d'innovation et de changement.

² cf. insertion dédiée au FSE du rapport public annuel 2012 de la Cour des comptes.

2- UN CADRE REGLEMENTAIRE DEFINI AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Au sein des objectifs thématiques (11) définis à l'article 9 du projet de règlement portant dispositions communes relatives aux fonds structurels, le FSE a vocation à soutenir les trois objectifs thématiques suivants :

- Objectifs thématique 8 : promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre
- Objectifs thématique 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
- Objectifs thématique 10 : investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

Par ailleurs, et sous réserve des négociations qui se poursuivent sur le projet de règlement précité, **80 % de l'enveloppe FSE (ou 70 % selon les régions) allouée à chaque programme doit se concentrer sur quatre (ou cinq) priorités d'investissement à choisir parmi 18 priorités d'investissement rattachées aux seuls objectifs 8, 9 et 10.** Plusieurs priorités d'investissements, listées dans l'article 3 du projet de règlement relatif au FSE, sont identifiées ci-dessous pour chaque axe proposé et devront être discutées.

3- LE PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL « EMPLOI-INCLUSION » POURRAIT COMPORTER TROIS AXES D'INTERVENTION ³

- **AXE 1** : « Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi »
(Correspondance avec l'OT 8)
- **AXE 2** : « Développer l'emploi, anticiper les mutations économiques et sécuriser les trajectoires professionnelles »
(Correspondance avec l'OT 8)
- **AXE 3** : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »
(Correspondance avec l'OT 9)

Compte tenu de l'importance des problématiques de l'égalité entre les hommes et les femmes (inscrite dans le Traité), il est proposé d'appréhender cette problématique de manière transversale à tous les investissements prioritaires.

AXE 1 : ACCES A L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les priorités d'investissement suivantes pourraient être proposées :

- i) l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives (y compris les initiatives locales pour l'emploi) et le soutien à la mobilité professionnelle ;*
- ii) l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation⁴ ;*
- viii) la modernisation et le renforcement des institutions du marché du travail y compris des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale.*

³ Les PO régionaux ont vocation à couvrir prioritairement les actions menées au titre de l'objectif thématique 10 « investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie », à l'exclusion des actions de lutte contre le décrochage scolaire qui relèvent de la compétence de l'Etat.

⁴ Proposition de modification en cours afin d'intégrer l'initiative sur l'emploi des jeunes dont la création a été décidée par l'accord du Conseil européen sur le cadre financier pluriannuel.

1-1 Modernisation du service public de l'emploi

→ Une action sur les services offerts aux demandeurs d'emploi dans le cadre d'expérimentations

Ces mesures visent à répondre aux recommandations de l'Union européenne préconisant un accompagnement individualisé plus performant des demandeurs d'emploi.

Dans le prolongement du Plan stratégique « Pôle Emploi 2015 », l'accent pourrait être mis sur la création de services adaptés et innovants, en cofinçant des projets identifiés pour des publics spécifiques. Il est important de se démarquer du droit commun des prestations d'accompagnement en identifiant des prestations ad hoc ou des services supplémentaires, à la fois pour des raisons de masse critique et de capacité à évaluer la valeur ajoutée du FSE dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Un travail technique va être engagé avec Pôle Emploi.

→ Une action sur la structure

Des mesures pourraient être initiées pour contribuer à la professionnalisation des conseillers :

- aide au diagnostic ;
- amélioration de la prescription de formation pour les demandeurs d'emploi ;
- accompagnement des TPE/PME (prospection des offres, aide au recrutement).

1-2- Accès à l'emploi des jeunes, notamment des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (les jeunes « NEET »)

Ces mesures visent à répondre aux recommandations de l'Union européenne préconisant d'améliorer l'employabilité des jeunes, en particulier ceux qui sont les plus exposés au risque de chômage (les jeunes les moins qualifiés et les jeunes d'origine immigrée concentrent l'essentiel des difficultés).

Les données qu'Eurostat vient de communiquer font apparaître qu'en 2012 le taux de chômage des jeunes s'élevait à près de 24 % en métropole et à plus de 50 % dans les départements d'outre-mer. Par ailleurs, selon l'OCDE, 13 % des jeunes de 20 à 24 ans ne sont ni à l'école ni en emploi en 2011, en France, pour une moyenne européenne de 8,2 %. Dans ce cadre, l'initiative sur l'emploi des jeunes, dont la création a été décidée par le Conseil européen, devra être prise en compte.

Les missions locales actuellement en charge de l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté pourraient également être conduites à investir le champ de l'accompagnement des NEET qui peuvent être diplômés. Des actions pourraient ainsi être engagées pour :

- diversifier l'offre de service des missions locales à l'attention de ces jeunes ;
- professionnaliser des conseillers : aide au repérage de ces populations, définition de projet professionnel ;
- développer les partenariats avec d'autres structures.

AXE 2 : DEVELOPPER L'EMPLOI, ANTICIPER LES MUTATIONS ECONOMIQUES ET SECURISER LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES
--

S'agissant de cet axe, les priorités d'investissement suivantes pourraient être proposées :

- v) *l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs ;*
- vi) *le vieillissement actif et en bonne santé.*

Le contexte de mutation économique renforce à la fois la nécessité de mécanismes d'anticipation et d'adaptation au changement. Il implique, en parallèle, la gestion des transitions professionnelles, de la qualification, requalification et du reclassement des salariés, dans une logique d'amélioration de leur employabilité.

Le maintien dans l'emploi des seniors et des personnes handicapées requiert une attention particulière quant aux formes innovantes d'organisation du travail, adaptées à ces publics.

La problématique de l'anticipation des mutations économiques revêt plusieurs formes d'actions sur les territoires :

- une approche par filière ;
- des démarches d'appui-conseil des entreprises en gestion des ressources humaines, notamment pour les TPE/PME ;
- des actions de revitalisation.

Dans ce contexte, l'action du FSE pourrait combiner une approche individuelle concernant l'employabilité, la sécurisation des parcours professionnels et le reclassement et une action plus « systémique » concernant la construction des partenariats, l'appui conseil, l'ingénierie de formation et les organisations du travail.

→ Une action vers les personnes et les structures

- appui à la sécurisation des parcours⁵ et à l'évolution professionnelle des salariés (évolution des métiers, obtention de titres professionnels, lutte contre l'illettrisme en entreprise...);
- prise en compte des difficultés rencontrées par certains secteurs d'activités : les PME TPE pour l'artisanat (reprise et transmission d'entreprise), le secteur rural (maintien de service en milieu rural...);
- appui conseil aux entreprises : en matière de ressources humaines pour le recrutement et l'identification des besoins de formation, pour faciliter la création et la reprise des TPE PME ;
- aide au développement des entreprises partant du constat qu'une fois l'entreprise créée et pérennisée, il existe une vraie difficulté à la développer ;
- coordination au plan territorial des différents acteurs ;
- actions de sensibilisation et d'outillage ;
- actions de reclassement des salariés licenciés : (activité réduite...).

Pour les actions de formation, les opérateurs concernés sont les OPCA au plan territorial et le FPSPP au plan national. Ce départage implique une vigilance quant aux chevauchements possibles.

AXE 3 : LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE

En préambule, il faut rappeler que le programme opérationnel FSE portera sur la totalité des dépenses de l'objectif thématique n°9 « Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » à hauteur de 32,5 % pour l'ensemble des crédits FSE nationaux pour une obligation réglementaire de 20 % minimum.

S'agissant de cet axe, les priorités d'investissement suivantes pourraient être proposées :

- l'inclusion active ;*
- la promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales.*

Les travaux engagés dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale devraient constituer un axe d'intervention fort pour le FSE avec l'objectif de rapprocher les acteurs de l'insertion et le monde économique sans cloisonner accompagnement social et professionnel.

La situation des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville où le taux de pauvreté est trois fois supérieur à la moyenne nationale devra également être prise en compte. Des orientations seront définies au niveau national dans le cadre de la convention passée entre le ministère du travail et l'ADF sur ce volet inclusion du futur PO national.

Les finalités premières du FSE sont le retour à l'emploi ou à la formation ; c'est le devenir professionnel de la personne au terme de l'opération FSE qui est à privilégier. Il s'agit ainsi de placer le retour à l'emploi au centre des politiques d'inclusion.

⁵ Cf. étude d'évaluation sur la contribution du FSE à la sécurisation des parcours professionnels

- Dans une logique d'action conjointe interfonds, accompagner la réforme de l'insertion par l'activité économique via la création d'entreprise à vocation d'insertion et l'accompagnement des structures d'insertion.

Pour le programme futur et pour des entreprises qui relèvent d'une logique économique ou pas, il s'agit de déterminer s'il est souhaitable de favoriser la création d'entreprises sociales et solidaires à vocation "insérantes" pour x% de leurs effectifs, ce x% pouvant aller jusqu'à 100 %. Dans ce cas, une approche complémentaire entre le PO national et les PO régionaux interfonds FSE-FEDER pourrait permettre de monter une aide à la création d'entreprises spécifiques dans une perspective de développement de l'emploi : aide à l'ingénierie de projet, aide à l'investissement ou apport en capitaux (mécénat de grandes entreprises), aide à l'embauche d'encadrants, accompagnement social, outplacement-intermédiation (médiation active) en mettant en exergue les résultats obtenus : sortie en emploi durable, en formation qualifiante.... En complément, le financement de boîtes à outils, d'actions de communication, d'outils de diffusion de bonnes pratiques, d'évaluations contrefactuelles pourraient être mises en place.

→ Sur la gouvernance

S'agissant des principaux acteurs, le positionnement de l'Etat, des Conseils généraux et des autres acteurs de l'insertion sur les territoires (PLIE notamment) devra être précisé.

Les départements ont d'ores et déjà, en matière d'insertion, la charge de la construction de parcours intégrés d'accompagnement professionnel vers l'emploi des personnes en situation d'exclusion, inactives ou chômeurs de longue durée, ainsi que des bénéficiaires du RSA. Ils pourraient également se voir confier la responsabilité de coordonner l'action de tous les opérateurs qui organisent des parcours de retour à l'emploi de publics en difficulté en liaison avec Pôle Emploi.

Cette réforme de la gouvernance constitue une opportunité pour réduire le nombre d'organismes intermédiaires qui est un impératif dans la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 dans le cadre du PO national FSE.

En termes d'organisation, deux options sont ouvertes à ce stade sur lesquels vous devez prendre position au regard de la situation sur vos territoires :

- la négociation de conventions de subvention globale au niveau des Conseils généraux qui auraient seuls la qualité d'organisme intermédiaire sur le territoire. Si cette fonction de chef de file, d'ensemblier, présente clairement un avantage en terme de sécurisation de la gestion et de cohérence de l'action sur le terrain, elle doit s'accompagner d'une redéfinition du positionnement des PLIE dont les compétences en matière de construction de parcours sont reconnues et doivent être préservées ;
- la négociation de convention de subvention globale avec les Conseils généraux qui le souhaitent et/ou avec les organismes intermédiaires pivot sous réserve que ces derniers contractualisent avec les conseils généraux sur leurs rôles respectifs et qu'ils atteignent une taille critique leur permettant de garantir la sécurité de la gestion.

Au-delà des modes de conventionnements retenus et en tout état de cause, conformément aux orientations définies dans le cadre des réflexions sur la future loi de décentralisation, les Conseils généraux (et à terme les métropoles) ont vocation à être les chefs de file sur le champ de l'insertion à l'échelon territorial.

* * *

En termes de méthodologie et de calendrier à mettre en place pour préparer ces programmes opérationnels dans les délais impartis par la Commission, l'article 23 du règlement général prévoit que « *Les programmes doivent être transmis en même temps que l'Accord de Partenariat, ou au plus tard trois mois après* ». Théoriquement, l'accord de partenariat, les programmes opérationnels et les évaluations ex ante devront être remis, simultanément à la Commission européenne, six mois avant le démarrage de la programmation. Mais on peut d'ores et déjà considérer que ce calendrier sera décalé de plusieurs mois compte tenu du décalage dans l'adoption des règlements. Ceci n'est pas sans conséquence dans un contexte où les marges de manœuvre sur le programme actuel sont quasi épuisées.

SEMINAIRE DE CONCERTATION NATIONALE SUR L'ACCORD DE PARTENARIAT 2014-2020
« PROMOUVOIR L'EMPLOI ET SOUTENIR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE » (OT8)
PRINCIPAUX ENJEUX

1. Table ronde : «Coordonner l'anticipation des mutations économiques et la sécurisation des trajectoires dans les territoires»

Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Pour les entreprises, apporter un **soutien aux PME et aux TPE** :
 - En identifiant leurs besoins de formation (Agefos) ;
 - En leur apportant un appui en matière de GRH ;
 - En facilitant les relations entre PME/TPE et grandes entreprises (développement de l'appui d'expertise) ;
 - En facilitant la création et la reprise de TPE et de PME.
- Pour les publics, en identifiant les **savoirs faire** et leur transmission :
 - En mettant en place des repères de qualification via par exemple le système de certification professionnelle ;
 - En accompagnant la transmission du savoir-faire (y compris via la création de TPE) ;
 - En portant également une attention particulière aux questions d'« usure professionnelle ».
- Pour le service public de l'emploi, participer à la réflexion prospective sur l'évolution de chaque territoire (zone d'emploi).
- En matière d'organisation, coordonner les actions :
 - En accompagnant une stratégie territoriale de GPEC ;
 - En soutenant la mise en place d'un cadre partenarial territorial ;
 - En réfléchissant à l'identification d'un chef de file de l'action territoriale.

2. Table ronde : « Accompagnement des publics : jeunes et créateurs d'entreprises »

Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Pour les entreprises :
 - Rapprocher les **jeunes** des entreprises en phase de recrutement ;
- Pour les publics, choisir les cibles à soutenir en priorité :
 - « NEET » (Jeunes ni en en emploi, ni en formation, ni en scolarité) ;
 - Intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la « *Garantie jeunes* » ;
 - Accompagner des mesures de lutte contre les discriminations ;
- Pour le service public de l'emploi,
 - Privilégier dans la mesure du possible le « work first » plutôt que la prescription de formations ;
 - Renforcer la médiation dans l'emploi pour les décrocheurs ;
- En matière d'organisation :

- Structurer un réseau de prescripteurs (assistantes sociales orientant par exemple vers des structures d'accompagnement à la création d'entreprise).

3. Table ronde : « Comment améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi avec l'aide du Fonds social européen »

Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Pour les entreprises :
 - Différencier l'offre du SPE en fonction de leurs besoins (service universel pour les TPE) ;
- Pour les publics,:
 - Différencier l'offre du SPE en fonction de leurs besoins ;
 - Sélectionner les publics ayant le besoin d'accompagnement le plus fort (chômeurs de longue durée notamment) ;
 - Encourager la mobilité (le cas échéant au-delà des frontières) ;
- Pour le service public de l'emploi,
 - Travailler sur la **médiation** (transparence du marché du travail, globalisation des offres d'emploi) ;
 - Accompagner l'amélioration de l'efficacité du SPE notamment via la formation interne des conseillers ;
 - Favoriser le rapprochement du SPE avec son territoire (proximité ; déconcentration de l'organisation) ;
 - Orienter l'action du SPE vers une démarche par les résultats (évaluation) ;
 - Donner des marges de manœuvre aux conseillers (confiance).
- En matière d'organisation :
 - Coordonner l'action des acteurs du SPE sur chaque territoire.

SEMINAIRE DE CONCERTATION NATIONALE SUR L'ACCORD DE PARTENARIAT 2014-2020
« PROMOTION DE L'INCLUSION SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE » (OT9)
PRINCIPAUX ENJEUX (jeudi 04/04/2013)

1. Présentations

- Rappel des liens nécessaires entre l'insertion et l'emploi
- Question posée sur la gouvernance territoriale

Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Pour les entreprises, **élargir le champ d'éligibilité à l'économie sociale et solidaire** :
 - Intégrer l'entreprise sociale dans les territoires ;
 - Permettre aux entreprises d'insertion de participer à l'ESS
- Pour les publics, expérimenter des mesures spécifiques via la « **Garantie jeunes** »
 - Réduire les inégalités et prévenir les ruptures ;
 - Venir en aide et accompagner vers l'insertion.
- En matière d'organisation, **définir une organisation territoriale** de la politique d'insertion :
 - Identifier un chef de file ;
 - Valoriser l'outil qu'est le Pacte territorial d'insertion (PTI) [Une réflexion sur l'élargissement de la logique du Pacte territorial d'insertion à l'ensemble des politiques sociales « Pactes de gouvernances territoriaux » pourrait être menée] ; (voir l'expérience du Département du Finistère : d'un PTI insertion à un PTI territorial « PTI de Pays »)
 - Développer la capacité des acteurs à agir dans le cadre de l'ESS ;
 - Faire place à l'innovation en s'appuyant sur les Pactes territoriaux d'Insertion.

2. Table ronde N°1 « Comment faciliter les parcours vers l'emploi des publics les plus en difficulté ? »

Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Pour les entreprises, les intégrer dans le maillage territorial :
 - Créer des liens sur les territoires avec les filières en mutation ;
 - Porter une réflexion par filière ;
 - Associer les entreprises à l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion).
 - Valorisation des meilleures pratiques de l'ESS la reproduction d'entreprises solidaires.
- Pour les publics, **éviter la rupture des parcours**
 - Faciliter l'accès aux actions de formations qualifiantes et pré-qualifiantes ;
 - Favoriser la mobilité ;
 - Renforcer l'accompagnement des parcours (ex : l'intervention du PLIE) (Ex : Trois PLIE ont témoigné ; leur objectif étant d'éviter la rupture des parcours, les freins à l'emploi et de favoriser la mobilité) ;

- Encourager l'immersion des publics éloignés de l'emploi dans l'entreprise.
- Pour le service public de l'emploi
- En matière d'organisation, utiliser le FSE comme effet levier pour le pacte territorial d'insertion
 - Professionnaliser les acteurs ;
 - Clarifier le schéma d'intervention des acteurs de l'insertion sur le territoire, avec par exemple, une organisation en mode « projet » ;
 - Mettre en place un réseau pour assurer une continuité dans les parcours et traiter les questions périphériques à l'emploi (emploi, logement, santé).
 - Elaborer des conventions de partenariat avec les acteurs de l'insertion sur le territoire (conseils généraux) ;

3. Table ronde N°2 : « Comment renforcer la cohésion sociale et territoriale ? Approches territoriales intégrées en faveur de l'inclusion et de l'emploi »

Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Pour les entreprises, créer « écosystème » d'innovation sociale
 - Soutenir les incubateurs d'entreprises sociales.
 - Modalités de travail des structures d'insertion avec les entreprises « classiques » notamment les grandes entreprises de main d'œuvre.
- Pour les publics
 - Accompagner les porteurs de projets en facilitant le lien entre la recherche et les besoins d'intérêt collectif identifiés ;
 - Prendre en compte l'égalité femmes-hommes (conciliation des temps de vie) ;
 - Intégrer la problématique des communautés marginalisées.
- En matière d'organisation, construire une approche territoriale intégrée
 - Développer un ITI pour articuler FSE, FEDER et FEADER (Ex : La Gironde a développé un investissement territorial intégré (ITI) pour articuler FSE, FEDER et FEADER en appui à la mise en œuvre des politiques départementales) ;
 - Favoriser l'ingénierie d'actions et l'innovation sociale ;
 - Articuler la politique de cohésion et la politique de la ville.
 - Outils de médiation à l'emploi.

SEMINAIRE DE CONCERTATION NATIONALE SUR L'ACCORD DE PARTENARIAT 2014-2020
« INVESTIR DANS L'EDUCATION, LES COMPETENCES ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA
VIE » (OT10) – 10 AVRIL 2013
PRINCIPAUX ENJEUX

1. Table ronde : « Comment améliorer la qualité et l'efficacité de notre système d'éducation et de formation ? »

Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Pour les publics, **lutter contre le décrochage scolaire** :
 - Mettre en œuvre un traitement global des problématiques (suivi social et individuel) ;
 - Prendre en charge l'environnement direct du décrocheur scolaire (formation des personnels, accompagnement des parents) ;
 - Structurer une équipe pluridisciplinaire autour du décrocheur scolaire.
- Pour le service public de l'emploi, mettre en valeur une démarche partenariale effective en s'appuyant sur les missions locales et les services académiques.
- En matière d'organisation, coordonner les actions :
 - Inciter les acteurs à se professionnaliser (conséquence du recours au FSE) ;
 - S'appuyer sur le numérique pour une meilleure transmission des savoirs (mise à disposition d'ordinateurs portables pour les élèves, cours au format numérique) ;
 - Soutenir la mise en place d'un cadre partenarial territorial et identifier un chef de file (éducation nationale sur le décrochage scolaire).

2. Table ronde : « Comment faciliter l'accès de tous les publics, et en particulier les demandeurs d'emploi, à la formation tout au long de la vie ? »

Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Pour les publics, **rendre effectif le droit à la formation tout au long de la vie** :
 - Ne pas négliger les aspects connexes à la formation (garde d'enfant, transport...) ;
 - Travailler sur les représentations que les demandeurs d'emploi se font des métiers (importance de la mise en situation).
- Pour le service public de l'emploi,
 - Lutter contre les stéréotypes afin d'ouvrir le champ des possibles (développement de la place des femmes dans le secteur de l'énergie par exemple) ;
 - Former les conseillers afin de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, de réaliser des diagnostics et d'orienter les demandeurs d'emploi en fonctions de leurs compétences.
- En matière d'organisation :
 - Développer l'ingénierie de formation (recours au TIC lors de formations à distance).

3. Table ronde : « Comment mieux satisfaire les besoins en formation des publics tout en répondant au développement économique des territoires ? »

Les principaux enjeux suivants ont été identifiés :

- Pour les entreprises :
 - Identifier les besoins des entreprises locales pour adapter l'offre de formation ;
 - Mobiliser les dispositifs existants (GPEC, EDEC).
- Pour les publics :
 - Valorisation des formations par l'organisation d'examens pour les langues (TOEIC) et l'informatique ;
 - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé tout au long du parcours (définition d'un plan d'action, bilan de compétences, bilan post formation à court et moyen terme) ;
 - Utiliser quand cela est pertinent la VAE.
- Pour le service public de l'emploi,
 - Développer la connaissance des acteurs du tissu économique local.
- En matière d'organisation :
 - Identifier la possibilité de développer des logiques partenariales (exemple d'Aérocampus) ;
 - Clarifier l'offre et le domaine de la certification ;
 - Contribuer à faire évoluer les OPCA vers une mission de conseil.

Rapport récapitulatif des travaux préparatoires à la réalisation d'une évaluation ex ante

1^{er} avril 2013

Document de travail

- **Evaluation ex-ante pour le Fonds social européen pour la période 2014 – 2020**
- **Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle**



Avertissement

Ce document est constitué de plusieurs éléments élaborés sous l'égide du Conseil Scientifique de l'Evaluation du Programme FSE 2007-2013, dans le cadre de l'évaluation ex ante de la programmation FSE 2014-2020.

Les premiers travaux ont consisté en un premier bilan des travaux de l'évaluation en continu et des évaluations thématiques menés sous le pilotage du CSE et de la DGEFP depuis 2008. Quelle que soit la distribution des Autorités de gestion retenue pour la programmation FSE 2014-2020, on a cherché à constituer un dossier de réflexion pour l'ensemble des acteurs concernés, avec une volonté de se pencher d'abord, conformément aux recommandations de la Commission européenne, sur la programmation 2007-2013 pour en analyser la logique et les premiers résultats.

Ce document comprend des contributions à statut différent :

- en premier lieu, des éléments de synthèse élaborés par le consortium d'évaluation AMNYOS EDATER et qui reflètent la position des évaluateurs sur les sujets abordés,
- en second lieu, des documents élaborés par les évaluateurs et sous leur responsabilité pour introduire et animer 3 réunions de travail mises en place par le CSE correspondant aux Objectifs thématiques 8, 9, et 10 du CSC,
- en troisième lieu, les comptes rendus des groupes de travail menés qui ont été visés par les participants.



Sommaire

- 1 - Eléments introductifs et méthodologiques
- 2 - Synthèse des travaux proposée par les évaluateurs
- 3 - Documents d'animation des 3 groupes de travail
- 4- Annexes : comptes-rendus des trois groupes de travail relatifs aux futurs Objectifs Thématiques 8, 9 et 10.



1^{ère} partie - Éléments introductifs et méthodologiques

1 - Contexte

L'évaluation ex-ante des programmes européens 2014-2020 consiste en :

- un exercice obligatoire : tous les Etats Membres et tous les programmes ...
- mais aussi une démarche « qualité » importante pour la réussite future de leur mise en œuvre (qualité des stratégies, pertinence des moyens, justesse des objectifs et cibles...).

Les travaux réalisés s'inscrivent dans un « cadre » en cours de définition :

- au plan national (choix des périmètres d'actions pour les différentes autorités de gestion des PO FSE, nationale et régionales)
- au plan européen (non-adoption définitive des projets de règlements relatifs aux fonds européens, négociations relatives au Cadre Financier Pluriannuel renvoyées à juillet 2013)

Le Comité Scientifique de l'Evaluation du PO FSE actuel a donc proposé de :

- anticiper dans la mesure du possible le travail d'évaluation ex-ante au plan national, en réponse aux recommandations de la Commission Européenne
- mettre à disposition ce travail au bénéfice de la programmation FSE à tous les niveaux (national et à d'autres échelles comme celle des régions par exemple).

Nota : des compléments d'analyse sont disponibles dans le rapport d'évaluation annuel (REA) 2012 présenté en CNS le 20 février 2013 et en ligne sur le site fse.gouv.fr.



2 - Contenus et calendrier prévisionnel de l'évaluation ex-ante⁽¹⁾ :

Tr 4-2012	Tr 1-2013			Tr 2-2013			Tr 3-2013			Tr 4-2013			Tr 1-2014
déc	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	octobre	nov	déc	

Stratégie retenue

Contribution du PO aux priorités UE 2020 et au Programme national de réforme (PNR), prise en compte des recommandations UE
 Analyse des cohérences (interne, externe)
 Vérification des schémas logiques par priorités, territoires spécifiques ou groupes cibles, prise en compte des priorités transversales...
 Bilan des enseignements et recommandations des précédentes analyses et évaluations (priorités des nouveaux programmes (Fr/UE)...)

Indicateurs et valeurs cibles

Indicateurs communs, pertinence des objectifs et étapes-cibles (au regard du cadre logique), qualité des indicateurs spécifiques éventuels du programme...

Système d'information

Analyse de la réponse apportée par le SI futur au regard des besoins de suivi et de mesure des résultats (capitalisation de l'évaluation DSE 2012)...

Choix budgétaires

cohérence objectifs <-> allocations €
 articulation interfonds ...

Capacités administratives

prévues pour suivre le PO

+ **Résumé** de l'évaluation ex-ante et appréciation de la manière dont **l'Ex-Ante a été prise en compte** dans le PO

(1) : ce contenu de travail s'appliquera aussi dans le cas de PO FSE régionaux, pour autant qu'il n'y ait pas de retards liés au processus de décentralisation



3 - Objectif et utilité de la démarche

■ Sur la base du programme FSE 2007-2013 :

- « revisiter » les logiques d'action qui sous-tendent la stratégie du PO FSE : expliciter les liens qui relient les enjeux aux stratégies d'action, puis aux résultats attendus initialement (c'est l'objet des Diagrammes logiques d'impact attendus-DLI, voir explication p. 8)
- comprendre si ces logiques sont encore valides, comment elles ont évolué, etc... ;
- illustrer ces cadres logiques, quand cela est possible, par des exemples, en mobilisant des études et des évaluations menées entre 2008 et 2012, mais aussi grâce à l'expertise et à l'expérience des acteurs, ...
- et ainsi mieux comprendre si la mobilisation du FSE pourrait être optimisée à l'avenir et comment.



4 - Grille de lecture des Diagrammes Logiques d'Impacts

Les DLI proposés sont schématiquement composés de 7 « colonnes » qui « organisent » l'information dans plusieurs blocs d'information :



- les deux premières « colonnes » contiennent les intitulés des mesures et sous-mesures tels qu'ils apparaissent dans le PO FSE 2007-2013 ;
- les colonnes 3 et 4, présentent un report ou une reformulation résumée des « actions » et « résultats recherchés » indiqués dans le PO FSE (en ce cas le numéro de page du PO est mentionné) ou le cas échéant une reformulation synthétique de plusieurs idées mentionnées dans le PO ; ;
- les colonnes suivantes sont des propositions (interprétations ou hypothèses de l'évaluateur)

L'information dans les zones en violet foncé reflète la situation à ce jour : « programmation » et « réalisations » (à gauche des DLI, colonne 1) ou « résultats » d'ores et déjà obtenus (au centre des DLI, colonne 5).

25% de la mesure
Tx de prog FSE : 81,4%

353 projets d'anticipation et de gestion des restructurations dans les territoires

Le texte en *italique* est le reflet de l'évaluation ex-ante et des évaluations thématiques sur la période

Cette vision n'est cependant pas exhaustive et le DLI ne constitue qu'un outil de réflexion.



5 – Les réunions de travail

3 réunions de travail :

- **Emploi et mobilité : 27/11/12** (correspondant à l'objectif thématique n° 8 proposé par la commission européenne⁽²⁾)
 - **Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté :19/12/12** (correspond à l'objectif thématique n° 9)
 - **Education et formation tout au long de la vie : 22/01/13** (correspond à l'objectif thématique n° 10)
- 20 à 25 personnes à chaque réunion, membres du CSE ou du CNS : partenaires sociaux, collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux,...), services de l'Etat (DIRECCTE, DGEFP, MAAF, MESR...), Commission Européenne, ... (cf liste et compte-rendu en annexe).
- Certains thèmes concernent plusieurs objectifs thématiques européens et donc plusieurs groupes de travail. Ils ont pu être soumis à la discussion dans le cadre de plusieurs de ces groupes de travail.
- (2) Pour répondre à la stratégie Europe 2020, la Commission européenne a demandé aux Etats membres de concentrer leurs programmes sur un nombre restreint d'objectifs thématiques (parmi 11) et / ou différentes priorités d'investissement (trois objectifs thématiques concernent particulièrement le FSE : les n° 8, 9 et 10).



6 - Méthode utilisée pour préparer les DLI :

1. Etape 1 : Reconstitution de la théorie d'action initiale de 2007 :

- a) Lecture du PO national FSE 2007 – 2013
- b) Prise en compte de l'évaluation ex-ante de ce même programme (datant de 2006)

2. Etape 2 : Enrichissement des DLI par des analyses réalisées depuis 2007 :

- a) Analyses proposées notamment par les rapports annuels d'exécution (RAE) et rapports d'évaluation annuels (REA).

Nota : Les analyses sont réalisées à l'échelle nationale. Cependant, les acteurs en régions ont pu adopter des stratégies différenciées en fonction de leurs situations et stratégies propres. Les rapports annuels témoignent de la diversité des orientations et résultats obtenus dans chaque région et qui ne sont pas nécessairement pris en compte dans les DLI.

- b) Dans certains cas, les analyses proposées par les évaluations thématiques et études menées sur la période aux niveaux national et régional
- c) Apports par le biais de trois groupes de travail :

3. Etape 3 : Synthèse et mise en perspective des DLI :

- a) Les enseignements des groupes de travail
- b) Situer le positionnement spécifique des interventions du FSE par rapport aux politiques de droit commun recherchant les mêmes effets
- c) Identifier des bonnes pratiques au sein des projets cofinancés.

Nota : Les études et évaluations réalisées à l'échelon régional ainsi que les réunions régionales menées par le consortium Amnyos / Edater en octobre – novembre 2012 permettent également de mettre en perspective les hypothèses de travail avec la programmation régionale.





**2^{ème} partie – Synthèse des travaux
proposée par les évaluateurs**

Synthèses des travaux réalisés

Cette seconde partie présente quelques idées clefs issues des réunions des groupes de travail et sur lesquelles l'évaluateur souhaite mettre l'accent plus particulièrement. Elle ne vise donc pas à l'exhaustivité.

Les documents détaillés présentés lors des groupes de travail (GT) sont regroupés dans la troisième partie de ce document. Par ailleurs, les comptes-rendus des échanges lors de ces groupes sont joints en annexe.



OT n° 8 : Emploi, mobilité professionnelle

Constats (rappels des conclusions des travaux 2007-2012 et des GT)

- Objectifs quantitatifs atteints dans le domaine du soutien aux projets d'anticipation et de gestion des restructurations dans les territoires, mais à analyser au regard des objectifs initiaux modestes
- Difficulté à accompagner l'augmentation importante du nombre des personnes en perte d'emploi ou demande d'emploi, en situation d'urgence, et de prise en compte de leur hétérogénéité, ...
- Les seniors demeurent un public peu ciblé : faiblesse des besoins et demandes exprimés par les entreprises ainsi que par les salariés de + de 55 ans
- De réelles concurrences entre les différents dispositifs d'anticipation des mutations économiques, généralement à la défaveur du FSE jugé souvent complexe ou difficilement mobilisable

Quelques recommandations et pistes de réflexion

- Renforcer l'articulation des interventions des différents acteurs (Etat, Régions, Pôle Emploi, voire OPCA ...), notamment lors de la mise en place des nouveaux dispositifs et adapter l'offre d'accompagnement (ingénierie, des acteurs : PE, Missions locales, ...)
- Imposer une réflexion pour une stratégie active sur le vieillissement actif ? (s'assurer de la diffusion de l'ingénierie constituée en 2013, fixer un objectif minimum, etc.)
- Renforcer les programmes ou plans d'actions territoriaux partenariaux pluriannuels (cf. bonnes pratiques à diffuser) et l'articulation entre les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (public) et les plans de revitalisation (privé) plus souples et soutenir la mobilisation des conférences de financeurs
- Encourager et privilégier les approches innovantes en matière d'aide à la création d'entreprises (soutenir l'amont et l'accompagnement long, et davantage la croissance/développement et non pas seulement la création d'entreprises, mais veiller à l'articulation avec le futur PO FEDER (OT 3))
- ...



OT n° 9 : Inclusion sociale

Constats (rappels des conclusions des travaux 2007-2012 et des GT)

- des difficultés à atteindre les objectifs cibles en matière d'insertion (nombre d'actions qualifiantes inférieur à l'objectif), une mise en tension liée à la crise économique mais aussi aux profondes mutations du secteur ces dernières années (mise en place du RSA, de Pôle emploi, ...) et à la nature des publics accueillis et accompagnés
- des effets positifs liés au FSE et des bonnes pratiques repérées (cf évaluation 2010) ...
- ... mais une remise en question est nécessaire (cf. ci-dessous)
- ...

Quelques recommandations et pistes de réflexion

- Renforcer les chefs de file départementaux nécessaires à la modernisation des politiques d'insertion et s'assurer d'une coordination forte avec les Régions (« *la coordination des acteurs s'avère un enjeu clef, actuel et dans le futur* ») en identifiant la plus value du FSE
- Renouveler l'offre d'insertion et innover pour répondre aux changements économiques et institutionnels : être plus lisible, recentrer sur l'offre d'insertion, les modes de faire, renforcer la place du FSE dans les parcours ou étapes clefs, tenir compte de la diversité et de l'évolution des publics, mieux personnaliser, agir en partenariat avec le secteur économique
- Articuler la stratégie du FSE avec le plan national de lutte contre la pauvreté
- Articuler l'offre d'insertion et l'offre de formation, en particulier par exemple viser aussi la certification comme sortie positive des parcours soutenus par les PLIE



OT n° 10 : Education, formation tout au long de la vie

Constats (rappels des conclusions des travaux 2007-2012 et des GT)

- Les leviers d'action mobilisés (montée en qualification, ...) sont une source de sécurisation des parcours ...
- ...mais les situations et besoins des publics ciblés sont hétérogènes et se sont fortement dégradées
- L'orientation et la prescription liée sont des éléments décisifs. La préparation (compréhension des métiers, compétences clefs, préqualification) sont des éléments de réussite des parcours professionnels. A l'inverse, l'orientation déficitaire (ou irréversible) est un frein majeur.

Quelques recommandations et pistes de réflexion

- Mener un travail collectif d'appropriation sur la définition de certains concepts (certification, valeur ajoutée du FSE, flexi-sécurité ...) et typologies d'actions (s'appuyer sur les nomenclatures et vocabulaires mobilisés par CNFTLV ou) et la qualité de leur retranscription dans les outils de suivi
- Améliorer la qualité des processus de prescription (en amont) ?
- Renforcer les diagnostics amont, la découverte de métiers, la mise à niveau, l'articulation compétences clés formations préqualifiantes et qualifiantes
- Renforcer la différenciation des approches sur les publics éloignés du marché du travail ou les problématiques à traiter ?
 - NEETs (jeunes sans emploi, diplôme et formation) et jeunes avec diplôme mais non insérés sur le marché du travail
 - égalité F/H dans les actions de « négociation collective » et « GRH au sein des entreprises »
 - coaching des seniors...
- Cibler des actions à plus value spécifique :
 - En amont : découverte des métiers, compétences de base, apprentissage sur le milieu du travail
 - En aval : ingénierie et accompagnement



Points transversaux sur le Système d'Information (SI)

Constats (rappels des conclusions des travaux 2007-2012 et des GT)

- La qualité du suivi dans le système d'information demeurera un levier clef pour le suivi et les évaluations 2014-2020
- La France dispose d'une expérience reconnue au plan national et européen et d'un système d'information performant
- Le SI joue un rôle important dans la production des Rapports annuels et des évaluations

Quelques recommandations et pistes de réflexion

- Prévoir d'ores et déjà un important travail collaboratif (pour l'appropriation des indicateurs communs et le concept « *d'amélioration de la situation sur le marché du travail* ») et de **gouvernance** (fixation des valeurs cibles) pour les prochains PO
- Anticiper dès maintenant la question de la consolidation nationale de l'information (PO national et PO régionaux)
- Suivre le devenir des participants de manière individuelle sur le LT (réunir les conditions réglementaires et opérationnelles pour ce travail) et capitaliser autour du Système d'Information de la période 2007-2013
- Se préparer également aux évaluations d'impact (groupe de contrôle, ...).





3 - Documents d'animation des 3 groupes de travail

Logiques d'intervention

GT 1 - Thèmes 2007-2013 concernés par **l'objectif thématique n° 8** « Favoriser l'**emploi et la mobilité de la main d'œuvre** par les moyens suivants » pour la période 2014-2020

Synthèse : anticiper et gérer les mutations économiques 1.1

Constats (rappels des conclusions 2007-2012 et remarques en GT)

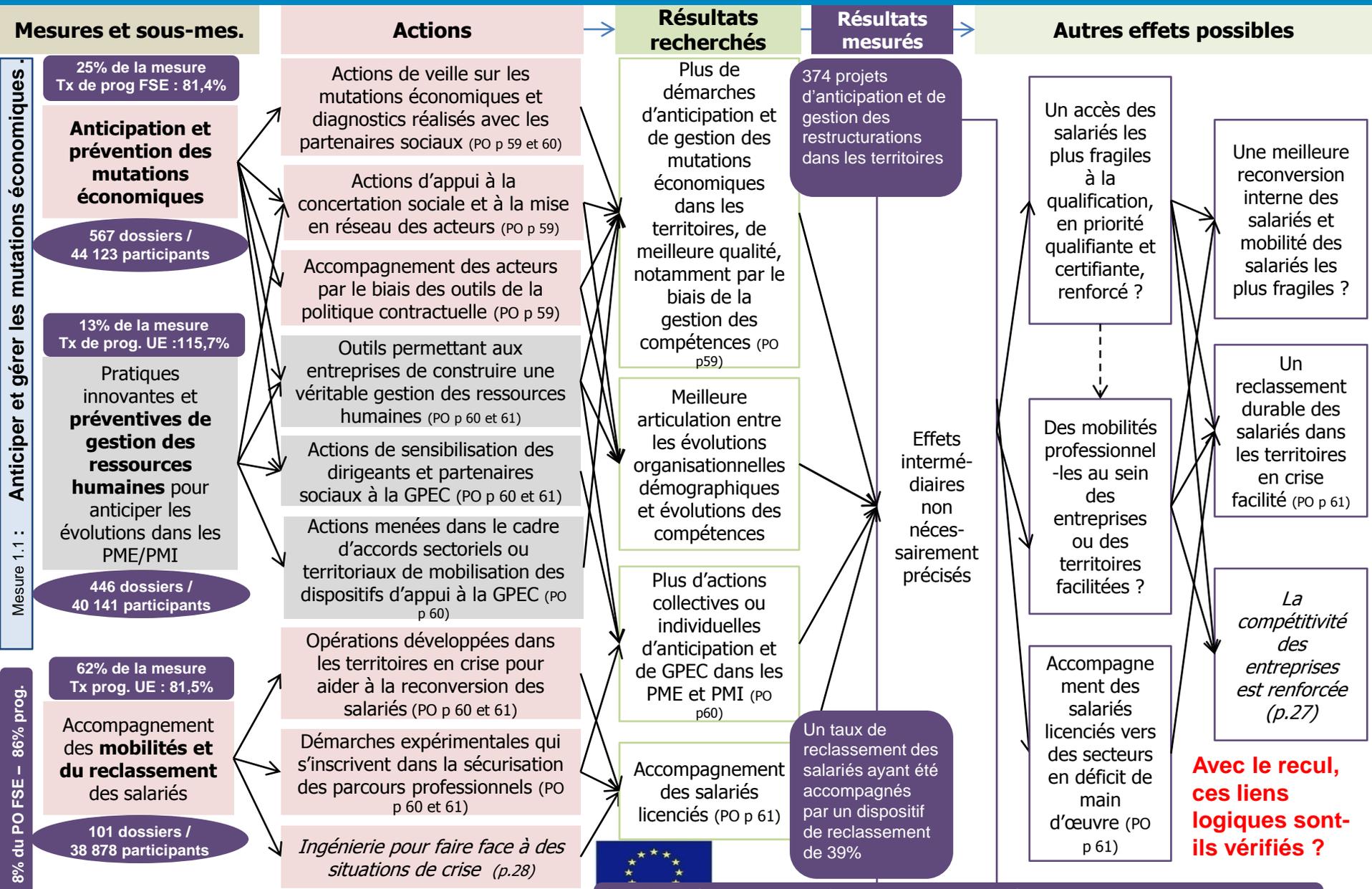
- la cible pour le soutien en faveur des projets d'anticipation et de gestion des restructurations sur les territoires a été atteinte mais ce chiffre pourrait être plus élevé compte tenu de la situation économique et le nombre de dossiers de reclassement (sous-mesure 113) reste faible. (suite à la crise économique, l'axe 1 a vu sa dotation financière renforcée, REA 2010)
- de réelles concurrences entre les différents dispositifs d'anticipation des mutations économiques, généralement à la défaveur du FSE jugé souvent complexe ou difficilement mobilisable (traitement à chaud et dans l'urgence pas toujours possible...cf REA 2011)
- les seniors demeurent un public difficile à cibler : faible besoin exprimé par les entreprises ainsi que les salariés de + de 55 ans (retour rapide à l'emploi, formation davantage axée sur les jeunes...)
- l'implication des organisations syndicales et partenaires sociaux dans les processus et les territoires a fortement varié dans le temps
- il est difficile de mesurer les effets dans le temps à l'intérieur d'une entreprise pour un salarié qui a suivi une formation

Recommandations et pistes de réflexion

- affiner les DLI : identifier les publics les plus fragiles et, lors des réflexions futures, laisser « de la place » dans le diagramme pour les besoins non couverts par le FSE ou le droit commun;
- la qualité de renseignement des indicateurs est essentielle pour l'utilisation du Système d'information et les PO 2014-2020 conduiront à suivre les participants mais aussi les organisations (dont les entreprises) ...
- la demande de prise en compte des contextes territoriaux et sectoriels va encore s'amplifier exigeant un renforcement de la coordination entre les acteurs (collectivités, branches, entreprises, ...)



Adaptation aux mutations économiques, mes 1.1



Participants à des actions de formation pour les salariés en vue de les maintenir dans l'emploi : 26% de seniors / 52% de 1^{er} niveau de qualification

Avec le recul, ces liens logiques sont-ils vérifiés ?

Remarques liées à la mesure 1.1

Théorie d'action (source : PO FSE, pages 58 à 62)

- **Objet** : La mesure intervient en faveur de l'anticipation des mutations économiques en mettant l'accent sur :
 - la connaissance des enjeux des entreprises et territoires,
 - la concertation sociale dans les territoires et au sein des entreprises,
 - le renforcement de la construction de parcours d'accompagnement des salariés que ce soit par les acteurs sociaux ou par les entreprises
- La mesure intervient en lien avec l'action des politiques contractuelles sur les mutations économiques.
- **Deux types d'intervention possibles** :
 - Actions d'anticipation des mutations économiques et de sécurisation des parcours
 - Actions de gestion des crises dans les territoires, en réaction aux mutations économiques
- **Deux types de bénéficiaires visés** :
 - Les entreprises, responsables d'entreprises, réseaux qui vont par la suite mettre en œuvre des actions d'aide en faveur des salariés : plus généralement il s'agit d'actions d'ingénierie locale et / ou de mise en réseau des acteurs (RAE 2011)
 - Les salariés, notamment ceux les plus fragilisés (salariés privés de leur emploi, salariés précarisés, salariés nécessitant une formation aux savoirs de base) mais aussi bas niveau de qualification et les plus âgés (p 59 du PO).

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante de 2006 (rappels) :

- Préconisation de renforcer la concentration du FSE sur les secteurs et/ou territoires présentant de réelles opportunités, notamment par l'anticipation stratégique et la sécurisation de filières notamment (ex : lien avec politiques des pôles de compétitivité) : mesure non retenue par le PO FSE
- Le PO ne valorise pas le potentiel de la mesure en terme de gains de compétitivité de la part des entreprises.
- ...

Commentaires issus des Rapport annuel d'exécution (RAE) et Rapport d'évaluation annuel (REA)

- Suite à la crise économique, l'axe 1 a vu sa dotation financière renforcée (RAE 2010, p.41). Le RAE 2011 souligne que si la cible pour le soutien de projets d'anticipation et de gestion des restructurations sur les territoires a été atteinte, ce chiffre pourrait cependant être plus élevé au vu de la situation économique actuelle. Par ailleurs, il rappelle que le nombre de dossiers de reclassement (sous-mesure 113) reste faible.
- Le REA 2011 rappelle qu'il existe de réelles concurrences entre les différents dispositifs d'anticipation des mutations économiques, généralement à la défaveur du FSE jugé souvent trop complexe ou difficilement mobilisable, les traitements à chaud et dans l'urgence ne semblent pas possible avec le FSE...
- Les seniors demeurent un public difficile à cibler : cet objectif ne semble pas être en accord avec les besoins exprimés par les entreprises ainsi que les salariés de + de 55 ans (retour rapide à l'emploi, formation davantage axée sur les jeunes...)
- ...



Synthèse : développement des compétences par la FTLV 1.2

Constats (rappels des conclusions 2007-2012 et remarques en GT)

- les seniors sont un public cible difficile à toucher *(RAE 2011 + évaluation sur les effets des cofinancements FSE sur les participants aux actions de formation professionnelle continue)*
- un travail pertinent a été fait via le FSE sur l'accompagnement vers l'apprentissage et la qualité de l'apprentissage mais, les bons résultats obtenus s'expliquent en partie du fait que le FSE n'intervient que sur une courte durée et non sur l'intégralité de l'apprentissage.
- les actions de Validation des Acquis de l'Expérience *(en majorité cofinancée par la mesure 124)* sont souvent de courte durée et portent en majorité sur l'orientation vers la VAE *(REA 2010)*.
- les effets des formations sur les salariés sont souvent liés au niveau de qualification du salarié, au type de formation suivie *(qualifiante, certifiante ou non)* ainsi qu'au choix de rester ou non dans la même structure. *(évaluation 2011 des effets des cofinancements FSE sur les participants aux actions de FTLV)*
- le nombre de plans de formation a fortement augmenté depuis la crise.

Recommandations et pistes de réflexion

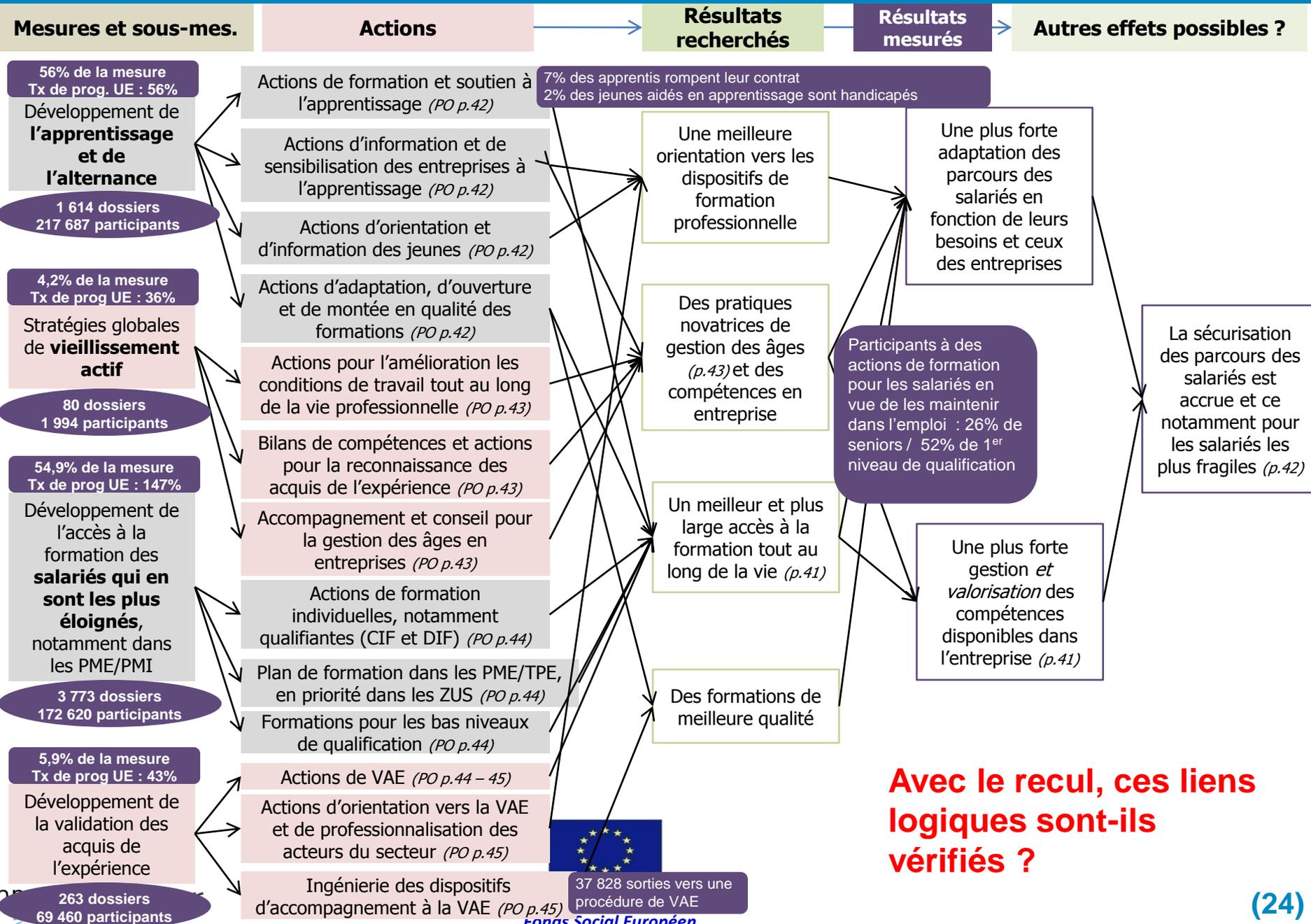
- le FSE a été plutôt ciblé vers les publics les plus fragiles et ceux les moins qualifiés. Les autorités de gestion pourraient redéfinir les priorités des nouveaux programmes au vu du nouveau contexte socio-économique ou des objectifs prioritaires européens renouvelés
- la mise en œuvre de la VAE reste soit encore méconnue soit difficile à mettre en place *(remplacement, ...)* et nécessitera sans doute une stratégie renouvelée, mais le FSE est-il le meilleur outil ?



Adaptation aux mutations économiques, mes 1.2

Mesure 1.2 : Développement des compétences par la FTLV et l'amélioration de la qualification

12% du PO FSE – 104% prog.



Avec le recul, ces liens logiques sont-ils vérifiés ?

Remarques liées à la mesure 1.2

Théorie d'action

- **Objet :**

La mesure 1.2 cherche à sécuriser les parcours des salariés par l'accès à la formation pour les salariés les plus fragiles ou les plus éloignés de la formation et par leur montée en compétences. (PO p.41)

- **Plusieurs leviers d'intervention mobilisés:**

Les différentes cibles d'intervention de la mesure se déclinent en fonction des publics cibles + l'accès à la VAE : jeunes, seniors, salariés le plus loin de la formation (en particulier les bas niveaux de qualification). (PO p.42 – 45)

- **Publics cibles :**

Les sous-mesures interviennent à la fois en direction des participants aux actions de formation, ainsi qu'aux acteurs qui orientent et mettent en œuvre ces formations, notamment dans leur mise en réseau et leur professionnalisation. (PO p.42 – 45)



Remarques liées à la mesure 1.2

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante

- Plusieurs axes d'intervention sont similaires à des actions déjà menées dans le cadre de la programmation précédente. Cependant, les résultats méritent d'être suivis afin de réellement comprendre les résultats obtenus ;
- ...

Commentaires issus des RAE et évaluations thématiques

- Les seniors sont un public cible difficile à toucher (*RAE 2011 + évaluation sur les effets des cofinancements FSE sur les participants aux actions de formation professionnelle continue*)
- Le REA 2010 souligne un travail pertinent réalisé par le FSE sur l'accompagnement vers l'apprentissage ainsi que sur la qualité de l'apprentissage. Cependant, les bons résultats obtenus s'expliquent en partie du fait que le FSE n'intervient que sur une courte durée et non sur l'intégralité de l'apprentissage.
- Les actions de VAE (en majorité cofinancée par la mesure 124) sont souvent de courte durée et portent en majorité sur l'orientation vers la VAE (REA 2010).
- L'évaluation des effets des cofinancements FSE sur les participants aux actions de formation professionnelle continue a montré que les effets des formations sur les salariés sont souvent liées au niveau de qualification du salarié, au type de formation suivie (qualifiante, certifiante ou non) ainsi que du choix de rester ou non dans la même structure.
- ...



Synthèse : création d'activité 1.3

Constats

- le taux de survie des entreprises créées en 2008 reste légèrement supérieur au dernier taux calculé pour les entreprises créées en 2006 par l'INSEE (65,9%) (enq annuelle ss-mes 1.3.1, 2012)
- les résultats obtenus concernant les femmes créatrices d'entreprises atteignent également l'objectif cible et sont supérieurs au niveau national de droit commun (source : RAE 2011 p.9, p.28)
- la création du dispositif NACRE est intervenu après le lancement du PO mais n'a pas été articulé avec le FSE, compte tenu de la complexité imposée par sa circulaire (source REA 2009).
- 70% des actions mises en œuvre proposent des formats d'intervention mêlant l'individuel et le collectif
- les actions s'adressent majoritairement aux chômeurs (dans près de 90% des cas) et aux salariés, (66% des cas), puis aux actifs indépendants dans près de la moitié des cas, aux publics en formation initiale (29%) ou continue (38%), et de manière beaucoup plus marginale aux allocataires de minima sociaux (4%) (enquête annuelle sur la sous-mesure 1.3.1)

Recommandations et pistes de réflexion

- disposer (dès que la taille de l'échantillon de l'enquête sera suffisamment importante) d'une analyse par filières ou secteurs d'activité, voire un suivi de l'évolution des entreprises créées
- profiter du financement FSE pour encourager et privilégier les approches innovantes en la matière
- soutenir la croissance/développement et non pas seulement la création d'entreprises ?



Adaptation aux mutations économiques, mes 1.3



Mesure 1.3 : Soutenir la création d'activité et promouvoir l'esprit d'entreprise

84% de la mesure
Tx de prog UE : 103%

Accompagner les **créateurs d'entreprise** et / ou d'activités

2 163 dossiers
294 650 participants

40% des accompagnements concernent des créatrices d'entreprises

16% de la mesure
Tx de prog UE 80%

Professionnalisation des **réseaux de création** d'entreprise

36 dossiers
616 participants

- Actions de sensibilisation, d'information et d'orientation à la création / reprise d'activité, en particulier vers des secteurs porteurs ou en tension (PO p.46)
- Formation des créateurs / repreneurs d'entreprises (PO p.46)
- Démarches innovantes post-création d'entreprise (PO p.46)
- Actions d'accompagnement des femmes à la création / reprise d'entreprise (PO p.46)
- Dispositifs innovants pour les territoires les plus fragiles (PO p.46)
- Mutualisation de l'offre de services d'aide à la création / reprise (PO p.46)
- Formation des acteurs d'accompagnement de création / reprise (PO p.47)
- Démarches qualité des acteurs de l'accompagnement à la reprise / création (PO p.47)

Un plus large accès aux dispositifs de formation à la création / reprise d'activité, en particulier pour les publics et territoires fragiles (PO p.46)

Un accompagnement et une offre de service de soutien à la création / reprise d'entreprise plus accessible et de meilleure qualité (PO p.45)

Des réseaux de soutien à la création / reprise d'entreprise mieux structurés et de meilleure qualité (PO p.45)

1 466 actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise

Un plus large accès à l'entrepreneuriat

Des projets de création / reprise d'entreprise de meilleure qualité et plus solides

Un accès durable à l'activité facilité pour des publics fragiles (p.31)

L'augmentation de la création d'activités durables, en particulier dans des secteurs porteurs et pour des publics en difficulté

Un tissu de PME / PMI dont le renouvellement est accéléré (p.31)



Avec le recul, ces liens logiques sont-ils vérifiés ?

Remarques liées à la mesure 1.3

Théorie d'action

- **Objet :**

La mesure 1.3 cherche à stimuler le faible renouvellement du tissu d'entrepreneurs et le retour à l'emploi des salariés par le soutien à la création d'activité durable. (PO p.45 - 46)

- **Publics cibles :**

La mesure intervient à la fois sur les créateurs-repreneurs d'activité, sur l'offre de service d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise (de l'orientation à la création du projet), ainsi que sur les acteurs de l'accompagnement à la création-reprise d'activité. (PO p45 - 47)

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante

- L'évaluation ex-ante pose la question de l'articulation et de la plus-value du FSE au regard du nombre important d'acteurs et de dispositifs intervenant sur cet enjeu ;
- ...

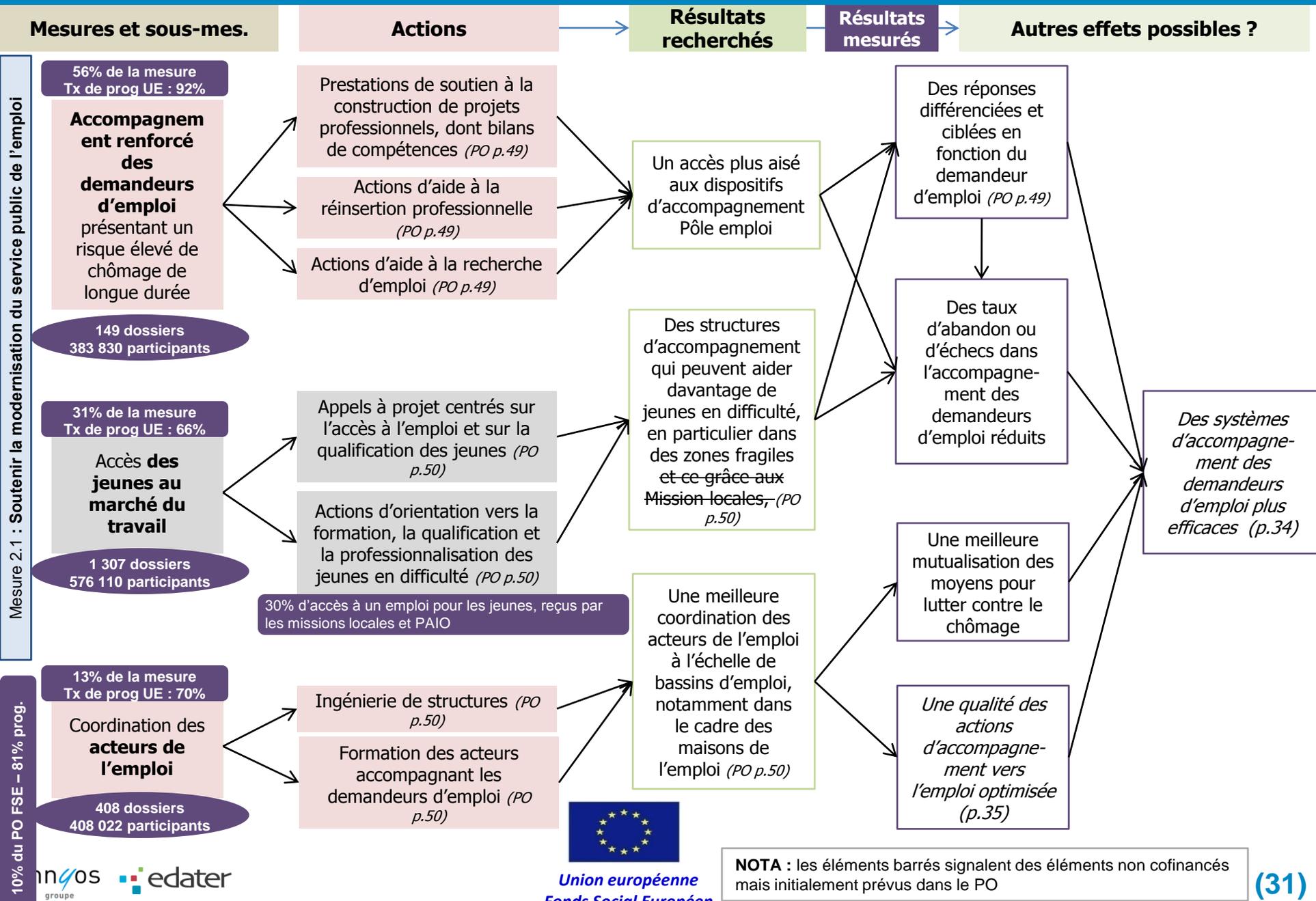
Remarques sur la mesure 1.3

Commentaires issus des RAE et évaluations thématiques

- Le RAE 2011 (p.9, p.28) souligne que le taux de survie moyen des entreprises dont les créateurs-repreneurs ont été accompagnés grâce au FSE est supérieur à la moyenne nationale. Les résultats obtenus concernant les femmes créatrices d'entreprises atteignent également l'objectif cible et sont supérieurs au niveau national de droit commun.
- Le REA 2009 rappelle la création du dispositif NACRE en cours de programmation et avec lequel il convient d'articuler le FSE ; mais NACRE n'a pas été vraiment adossé au FSE, compte tenu de la complexité imposée par la circulaire dédiée.
- L'enquête annuelle sur la sous-mesure 1.3.1 (enquête 2012) a mis en avant que :
 - Près de 70% des actions mises en œuvre proposent des formats d'intervention mêlant l'individuel et le collectif ()
 - Les actions s'adressent aux chômeurs, dans près de 90% des cas, aux salariés, dans près de 66% des cas, aux actifs indépendants dans près de la moitié des cas, aux publics en formation initiale (29%) ou continue(38%), et de manière beaucoup plus marginale aux allocataires de minima sociaux (4%)- (enquête annuelle sur la sous-mesure 1.3.1)
 - Un taux de survie des entreprises créées en 2008 reste toutefois légèrement supérieur au dernier taux calculé pour les entreprises créées en 2006 par l'INSEE qui s'élève à 65,9%.
- ...



Axe 2 : Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi



Remarques liées à la mesure 2.1

Théorie d'action

- **Objet**

La mesure 2.1 soutient l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs démarches d'insertion ou de construction de parcours de retour vers l'emploi (vers la formation, vers l'accompagnement à la recherche d'un emploi, ...). (PO p.49)

- **Publics cibles**

Le FSE cible son soutien sur les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi. (PO p. 50 – 51)

- **Leviers d'intervention**

La cible principale de la mesure est le réseau des acteurs d'accompagnement des demandeurs d'emploi. D'une part elle soutient leurs capacités à accompagner un nombre important de participants, d'autre part elle contribue à la mise en réseau des acteurs et leur montée en qualité. (PO p.50 – 51)

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante de 2006

- L'évaluation ex-ante pose la question de l'articulation de cette mesure avec les actions d'accompagnement de publics fragiles dans le cadre de l'axe 3. Par ailleurs elle s'interroge sur la plus-value de l'intervention du FSE auprès de ces acteurs, notamment en termes de ciblage des participants bénéficiaires.
- L'évaluation ex-ante énonce qu'il serait nécessaire de s'interroger sur l'efficacité des dispositifs soutenus



Remarques liées à la mesure 2.1

Commentaires issus des RAE et évaluations thématiques

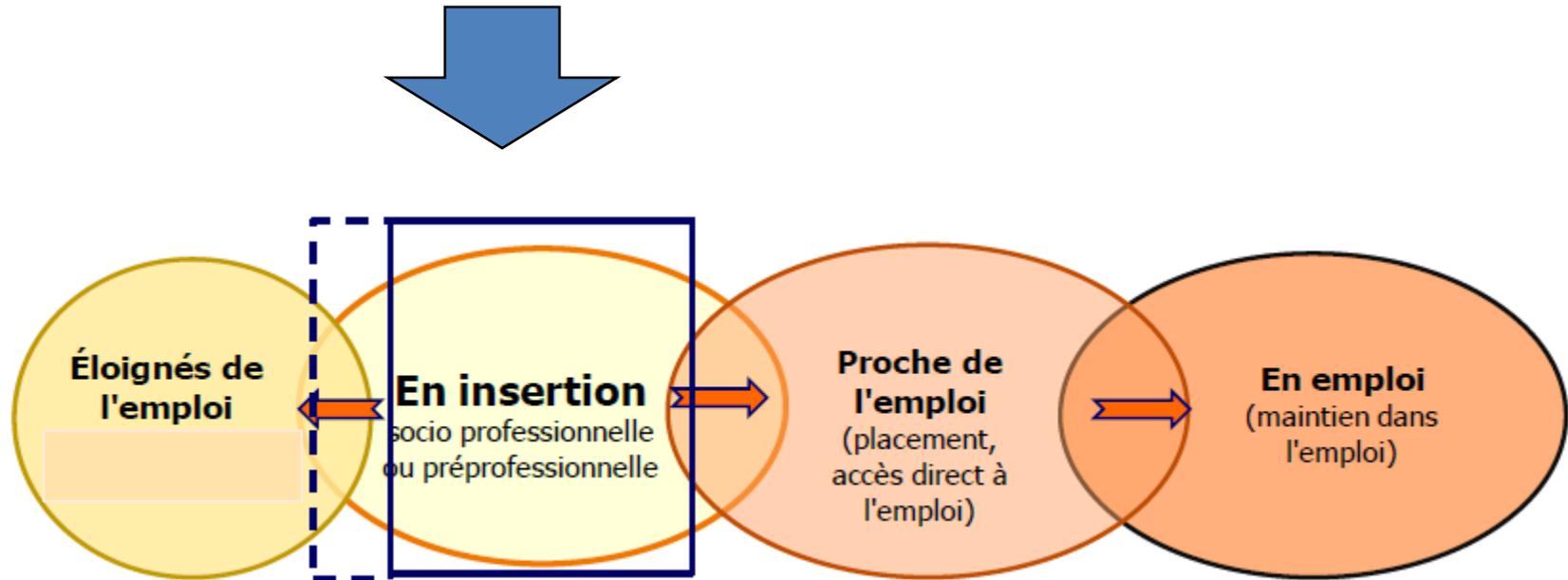
- Le RAE 2011 souligne la difficulté pour les missions locales à accompagner les jeunes issus des ZUS. Par ailleurs, le REA 2010 rappelle que les Missions locales ne sont plus financées, mais que seuls des projets spécifiques seront dorénavant soutenus.
- L'analyse des résultats montre une dégradation de la performance de certains dispositifs d'accompagnement vers l'insertion, notamment en raison de la crise économique ainsi que des nombreuses évolutions dans ce secteur ces dernières années (RAE 2011) : mise en place de Pôle emploi, généralisation du dispositif du RSA... Les publics participant aux actions cofinancées sont de plus en plus fragiles, le ciblage du FSE et les dispositifs soutenus fléchissant les publics les plus éloignés de l'emploi comme participants.
- Le RAE 2011 souligne enfin la difficulté pour les acteurs à trouver des solutions innovantes aux difficultés socio-économiques actuellement posées ;
- ...



Logiques d'intervention

GT 2 - Thèmes 2007-2013 concernés par l'objectif thématique n° 9
« Promotion de **l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté** » pour la période 2014-2020

Schéma simplifié du public ciblé



Synthèse : cohésion sociale 3.1

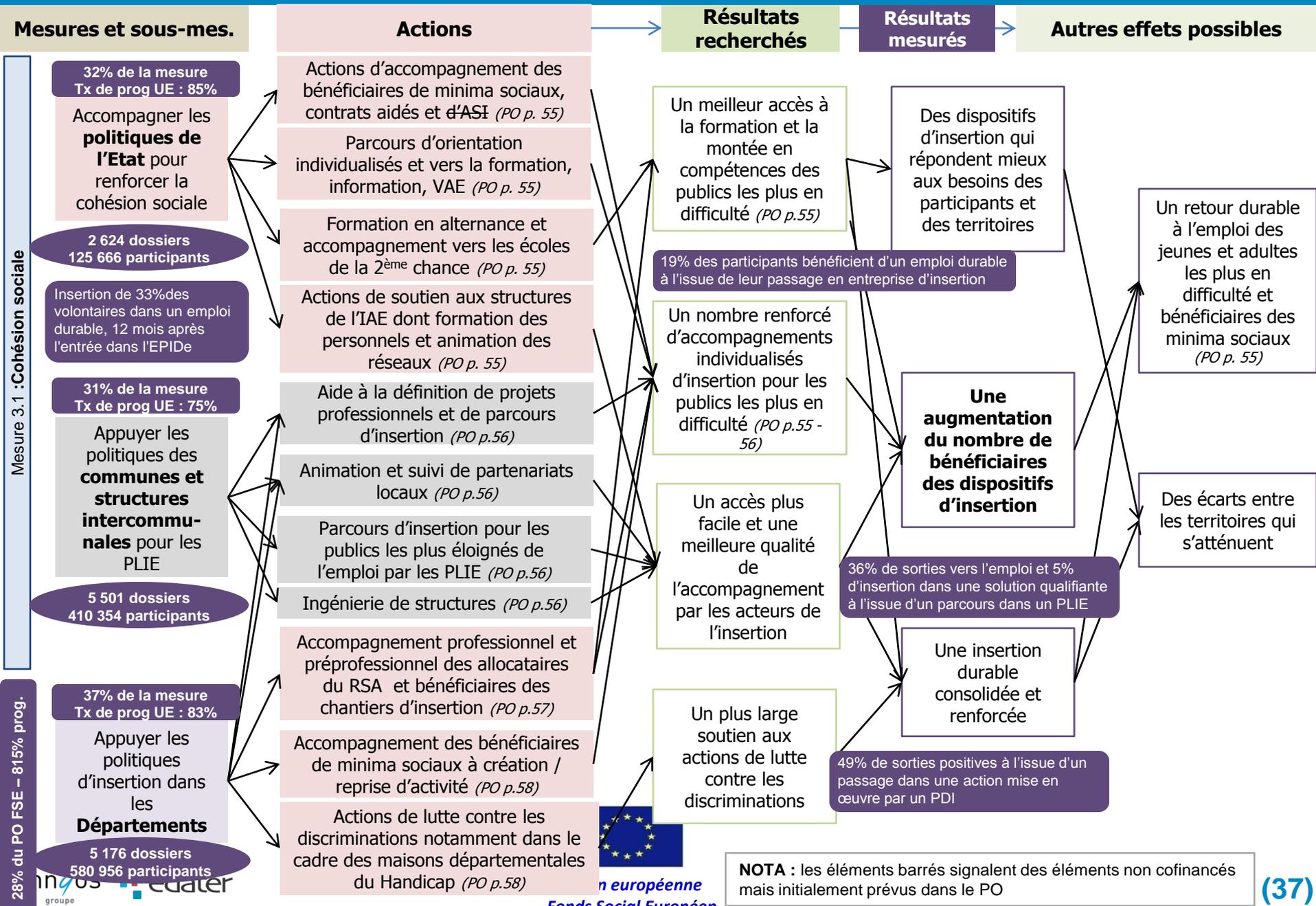
Constats

- des difficultés à atteindre les objectifs cibles en matière d'insertion (en particulier au regard des bénéficiaires d'actions relevant de l'IAE, d'accompagnement par les PLIE ou d'actions relevant des PDI) : la crise a renforcé le fléchage de publics très en difficulté vers ces dispositifs, ce qui accroît la complexité à les accompagner vers l'insertion et l'emploi (RAE 2011)
- les publics des PLIE sont souvent orientés vers des formations non qualifiantes (malgré l'encouragement du PO vers la qualification) qui peut expliquer un manque de lien entre dispositifs et acteurs de l'insertion et de la formation, notamment entre PLIE et Conseils régionaux (REA 2011).
- le secteur a subi de profondes mutations ces dernières années (RSA, Pôle emploi, ...).
- le FSE a eu des effets positifs sur l'insertion et ses acteurs (plus large accès à ces dispositifs, création d'actions, ciblage de certains publics, ...)
- le FSE soutient de bonnes pratiques (des actions porteuses de VA au regard du droit commun) mais certaines ont vocation, à l'horizon 2014, à s'inscrire progressivement dans le droit commun notamment

Recommandations et pistes de réflexion

- mettre en place les chefs de file territoriaux nécessaires à la modernisation des politiques d'insertion et afin de renforcer la plus value du FSE (cf travaux nationaux de 2010 sur les scenarii). La coordination des acteurs s'avère un enjeu clef, actuel et dans le futur
- renforcer le suivi des parcours d'insertion sur le long terme
- articuler le plan national de lutte contre la pauvreté et la « philosophie » du FSE
- la qualité du suivi dans le système d'information demeurera un levier clef pour le suivi et les évaluations futures. un important travail collaboratif de définition des indicateurs sera à prévoir. Pour 2020, une nouvelle batterie d'indicateurs est prévue, composée d'indicateurs de réalisation et de résultats avec des indicateurs communs, dont « *personnes inactives nouvellement engagées dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation* ».

Axe 3 : Cohésion et inclusion sociale, lutte contre les discriminations



Données chiffrées sur la mesure 3.1 (rappel, source ViziaprogFSE)

Avancement financier de la mesure (au 16-12-2012)

	Crédits UE	Crédits totaux
Montants programmés	1 038 805 546	2 638 808 984
Nombre de dossiers programmés	22 283	
Part des montants programmés	82,1%	105,1%
Part des montants réalisés	57,1%	56,8%
Part des montants payés	84,2%	81,5%

Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la mesure

Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon spécifique »	202,5 M€ (24% du total programmé pour la sous-mesure)
Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon secondaire »	585 M€ (69% du total programmé pour la sous-mesure)
Nombre de participantes à la mesure (<i>dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF</i>)	342 410 participantes sur un total de 695 446 participants (soit 49,2% des participants à la sous mesure)

Remarques sur la mesure 3.1

Théorie d'action

Objet

La mesure 3.1 vient soutenir les dispositifs de droit commun relatifs à l'accompagnement de bénéficiaires d'actions d'insertion sociale. Cette stratégie peut être mise en parallèle avec celle de la mesure 2.1.

Leviers d'intervention mobilisés

- La mesure cible les actions mises en œuvre par plusieurs acteurs publics de l'insertion que sont l'Etat, les PLIE (au niveau intercommunal) et les Départements.
- Elle vise l'amélioration de l'accès des publics les plus fragiles aux parcours d'insertion en soutenant le nombre d'accompagnements, leur orientation et leur suivi. Elle intervient également sur l'ingénierie de projets et de structures ainsi que la mise en réseau des acteurs.

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante de 2006

- L'évaluation ex-ante pose la question de l'articulation des interventions du FSE avec les nombreux dispositifs existants dans le domaine de l'insertion. Elle s'interroge sur la valeur ajoutée du FSE ainsi que sur le large périmètre d'intervention du PO.
- Des concurrences peuvent voir le jour au sein du PO, en particulier en raisons du ciblage de mêmes publics dans plusieurs mesures (ex : publics handicapés ou publics des ZUS), ou sur de mêmes axes d'intervention (formation par exemple) ;

Remarques sur la mesure 3.1

Commentaires issus des RAE et évaluations thématiques

- Le RAE 2011 fait état de difficultés à atteindre les objectifs cibles en matière d'insertion, en particulier au regard des bénéficiaires d'actions relevant de l'IAE, d'accompagnement par les PLIE ou d'actions relevant des PDI : **la crise a renforcé le fléchage de publics très en difficulté vers ces dispositifs**, ce qui accroît la complexité à les accompagner vers l'insertion et l'emploi.
- Concernant l'articulation entre parcours d'insertion et parcours de formation, le REA 2011 rappelle que les publics des PLIE sont souvent orientés vers des formations non qualifiantes. Pourtant, le PO encourage davantage à l'orientation vers la qualification. Il en ressort un **manque de lien entre dispositifs et acteurs de l'insertion et de la formation**, notamment entre PLIE et Conseils régionaux.
- L'évaluation thématique portant sur l'insertion professionnelle rappelle que ce secteur a subi de profondes mutations ces dernières années (RSA, Pôle emploi, ...). Il en ressort un **manque de liens et d'articulations entre acteurs et dispositifs**. L'étude note un besoin de renforcer le suivi des parcours d'insertion sur le long terme. En ce sens, si le FSE a eu des effets positifs sur l'insertion et ses acteurs (plus large accès à ces dispositifs, création d'actions, ciblage de certains publics, ...), l'évaluation a montré que des évolutions devaient être apportées en termes de gouvernance et de stratégies d'intervention afin de renforcer la plus value du FSE.
- Enfin, le RAE 2010 rappelle la suppression du dispositif ASI, ce qui nécessite une évolution d'un ciblage du PO

Zoom sur l'étude évaluative portant sur l'offre d'insertion

Cadre général :

- Une étude qualitative à visée anticipative portant sur **les effets des cofinancements FSE sur la gouvernance et le pilotage de l'offre d'insertion dans les territoires.**

Cadre spécifique à l'insertion :

■ **Les particularités de l'offre d'insertion soutenue par le FSE en France :**

- Des choix nationaux importants en faveur de l'inclusion sociale (mesure 31-Cohésion sociale = 30% de la maquette nationale)
- Un grand nombre d'organismes intermédiaires (PLIE + CG = 75% des OI en France), des crédits dédiés pour aider la mise en place d'une gouvernance collective (Cf. mesure 422)

■ **La nécessité de tenir compte des évolutions profondes ayant marqué l'offre d'insertion depuis l'élaboration du PO :** généralisation du RSA, réforme des politiques d'insertion, modernisation de l'IAE, mise en place du CUI, déploiement de pôle emploi, suppression de l'ASI... dans un contexte de crise économique



Zoom sur l'étude évaluative portant sur l'offre d'insertion (suite)

- **Pilotage de l'offre d'insertion** (*choix en matière de concentration des actions et de ciblage des publics*) :
 - **Le FSE soutient des bonnes pratiques** (des actions porteuses de valeur ajoutée au regard du droit commun)
 - Mais **certaines d'entre elles ont vocation**, à horizon 2014, à **s'inscrire progressivement dans le droit commun** notamment :
 - ✓ **Accompagnement des bénéficiaires**, y compris l'approche préprofessionnelle ou professionnelle renforcée (compte tenu de la structuration et stabilisation de Pôle emploi et des dispositifs d'accompagnement RSA)
 - ✓ **Soutien au fonctionnement des SIAE**, y compris les postes d'encadrement socioprofessionnel (compte tenu de la responsabilité de l'Etat sur l'aide aux postes, de l'intégration de la fonction d'accompagnement dans les référentiels issus du plan de modernisation, des études en cours sur la modularisation de l'aide de l'Etat...)
- **Gouvernance de l'offre d'insertion** (*lisibilité des besoins, analyse de l'offre d'insertion et d'emploi, cohérence d'action entre financeurs...*):
 - **De nombreux intervenants**, composant un paysage a priori complexe et peu lisible
 - **Le cadre d'action du FSE ne facilite parfois pas la cohérence et la fluidité** de ce paysage
 - Un paysage où, malgré tout, **l'action de chacun est utile et nécessaire**



Cinq scénarii de travail proposés

Deux approches possibles pour la future programmation :

- Le FSE doit continuer à appuyer les dispositifs existants, en particulier dans un contexte de diminution des crédits publics et de crise économique
- Le FSE doit soutenir des approches et méthodes nouvelles.

Les lignes de force proposées pour la période 2014 - 2020 :

- Renforcer **l'offre de mise en activité et de professionnalisation** des publics en insertion,
- Soutenir la **qualité de l'accompagnement et l'ingénierie de parcours d'insertion**,
- Favoriser la **cohérence collective au plan interinstitutionnel**
- Soutenir les **approches innovantes favorisant l'expérimentation** d'autres approches
- Renforcer le **pilotage concerté de l'offre d'insertion** en se dotant d'éléments de lecture communs sur les publics et les opérations, en clarifiant le champ d'intervention de chacun

**Les lignes de force proposées sont-elles toujours d'actualité ?
Sont-elles opportunes ?**

Réflexions et questionnements en réunion

- Avec le recul, quels sont les **effets finaux recherchés** par le PO FSE actuel : l'accès à l'emploi ? L'accès à la formation ? L'accès à d'autres parcours d'insertion ?
- Le FSE intervient dans le cadre de cette mesure en soutien à des dispositifs de droit commun déjà existants.
 - Dans ce contexte et avec le recul, **l'intervention du FSE apporte-t-elle une plus value de sur ces actions ?** (type de publics cibles, augmentation du nombre de bénéficiaires potentiels, ...)
 - En quoi la loi généralisant le RSA a-t-elle impacté les actions et dispositifs d'insertion soutenus par le FSE?
 - ...
- La stratégie d'accompagnement de ces publics très en difficulté est-elle adaptée à leurs situations ?
 - Faut-il davantage les accompagner vers la formation ?
 - Ont-ils besoin dans un 1^{er} temps d'autres types d'accompagnement ?
 - ...
- Dans quelle mesure la crise a-t-elle modifié la **nature des publics cibles de la mesure** ? Cela doit-il impacter la stratégie du PO ?
- Dans quelle mesure et selon quelles modalités le FSE peut-il davantage accompagner la **structuration des acteurs de l'insertion sociale** ?



Synthèse : inclusion sociale 3.2

Constats (rappels des conclusions 2007-2012 et remarques en GT)

- le FSE a un effet volume important permettant d'améliorer l'accès à la formation de publics ayant des difficultés spécifiques d'insertion.
- les effets des formations sont plus significatifs sur les parcours des bénéficiaires si elles donnent lieu à une qualification ou certification
- le suivi post-formation et la préparation sont des éléments clefs de l'effet des actions. (évaluation thématique FTLV)
- les formations cofinancées permettent une montée en compétences mais aussi d'engager les participants sur des *trajectoires de resocialisation*, et de travailler sur leur motivation au regard de leur accession au marché du travail.
- lutte contre le décrochage scolaire : essentiellement des actions de prévention, classes relais, missions générales d'insertion, actions autour de l'alternance au collège ou d'orientation (REA 2011)

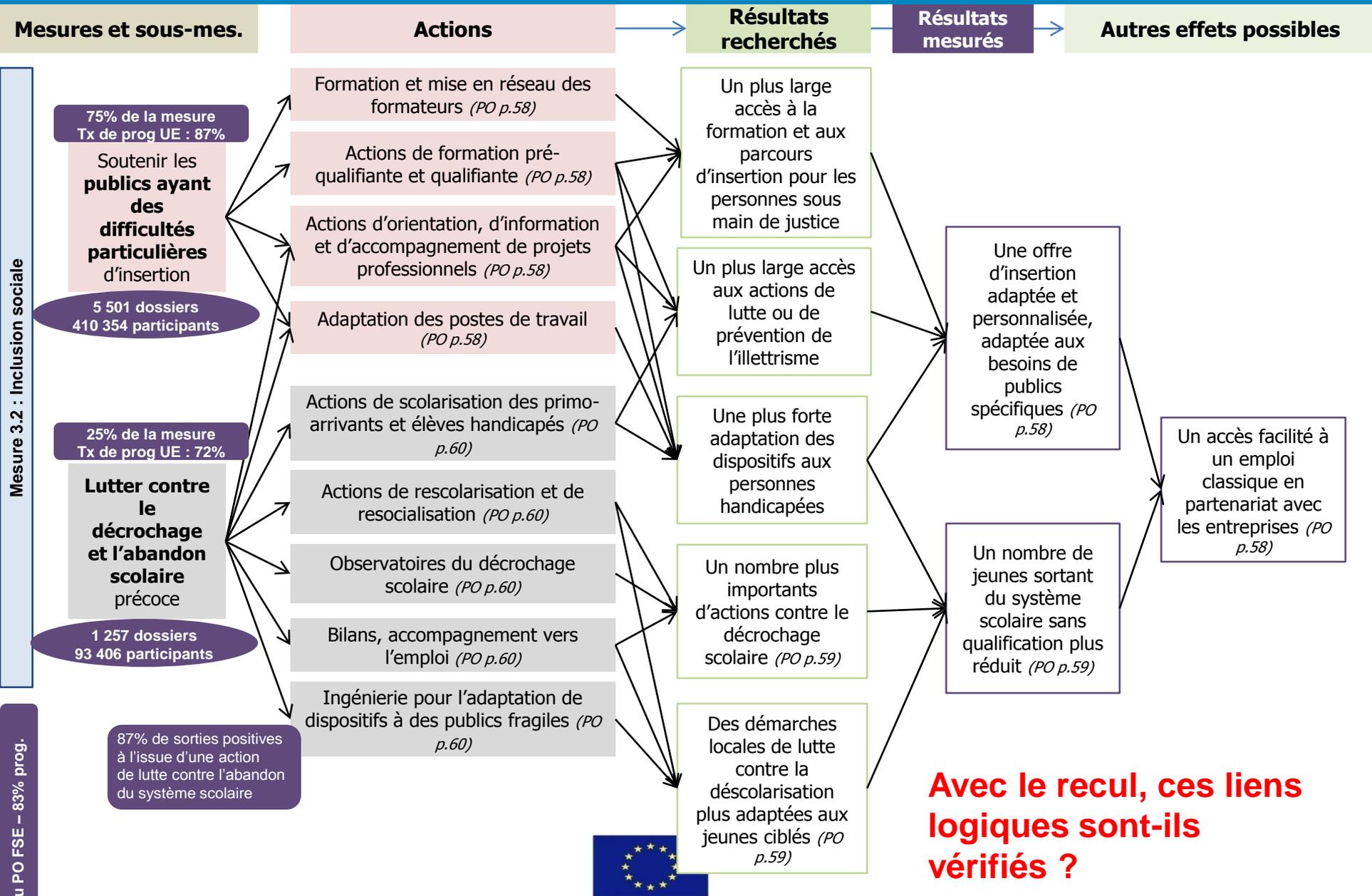
Recommandations et pistes de réflexion

- maintenir un soutien ciblé sur les publics sous main de justice
- pérenniser le financement d'actions de prévention contre le décrochage scolaire (même si moins prioritaire selon les critères européens)

Sur ces deux points, voir également commentaire GT 3



Axe 3 : Cohésion et inclusion sociale, lutte contre les discriminations



Avec le recul, ces liens logiques sont-ils vérifiés ?

Données chiffrées sur la mesure 3.2 (rappel, source ViziaprogFSE)

Avancement financier de la mesure *au 16-12-2012*

	Crédits UE	Crédits totaux
Montants programmés	256 567 765	672 845 626
Nombre de dossiers programmés	3 341	
Part des montants programmés	84,1%	111,1%
Part des montants réalisés	50,7%	55,1%
Part des montants payés	79,8%	98,7%

Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la mesure

Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon spécifique »	12,9 M€ (7,6% du total programmé pour la sous-mesure)
Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon secondaire »	130,6 M€ (76,7% du total programmé pour la sous-mesure)
Nombre de participantes à la mesure (<i>dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF</i>)	103 027 participantes pour un total de 227 342 participants (soit 45,3% des participants à la sous mesure)

Remarques sur la mesure 3.2

Théorie d'action

Objet

La mesure 3.2 soutient la formation professionnelle et les actions d'insertion de publics présentant des difficultés spécifiques d'insertion (personnes souffrant d'illettrisme, personnes handicapées, personnes sous main de justice), ainsi que la lutte contre le décrochage scolaire précoces des jeunes.

Leviers d'intervention mobilisés

La mesure intervient en complémentarité de la mesure 3.1 qui cible des dispositifs en adoptant une approche par publics.

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante de 2006

- Si l'évaluation ex-ante constate la cohérence entre ces actions et le diagnostic, elle regrette que le périmètre d'intervention du FSE ne soit pas davantage ciblé afin de garantir sa plus-value par rapport à d'autres dispositifs ;
- ...

Remarques sur la mesure 3.2

Commentaires issus des RAE et évaluations thématiques

- L'évaluation thématique portant sur la formation professionnelle a montré que le FSE a un **effet volume important** permettant d'améliorer l'accès à la formation de publics ayant des difficultés spécifiques d'insertion. Elle rappelle que les effets des formations sont plus significatifs sur les parcours des bénéficiaires si elles donnent lieu à une **qualification ou certification**. L'évaluation insiste également sur **l'importance du suivi post-formation**.
- Au-delà des effets de montée en compétences ou de formation, ce sont aussi les effets sur les personnes qui ont été notés. Les formations cofinancées permettent d'engager les participants sur des **trajectoires de resocialisation**, et de travailler sur leur motivation au regard de leur accession au marché du travail.
- Le REA 2011 précise que ce sont essentiellement des actions de prévention du décrochage scolaire qui sont financées ainsi que des classes relais, missions générales d'insertion, des actions autour de l'alternance au collège ou d'orientation ;
- ...

Réflexions et questionnements en réunion

- Au vu de la diversité des publics cibles de la mesure, **quels sont les effets finaux recherchés souhaitables et réalisables ?**
 - Resocialisation ?
 - Accompagnement vers des parcours de formation ?
 - Accès à l'emploi ?
- La crise a-t-elle eu un impact significatif sur les publics cibles de la mesure ?
- De ce fait, le **ciblage de ces publics spécifiques** de la période actuelle doit-il être confirmé ?
- Au vu de la diversité des actions potentiellement soutenues ainsi que de l'hétérogénéité de leur impact sur les participants, le ciblage des actions cofinancées doit-il être modifié ?
- Quels sont les **outils à disposition / nécessaires pour le suivi** de ces participants et l'étude de l'impact des actions cofinancées sur leurs trajectoires ?

Synthèse : lutte contre les discriminations 3.3

Constats (rappels des conclusions 2007-2012 et remarques en GT)

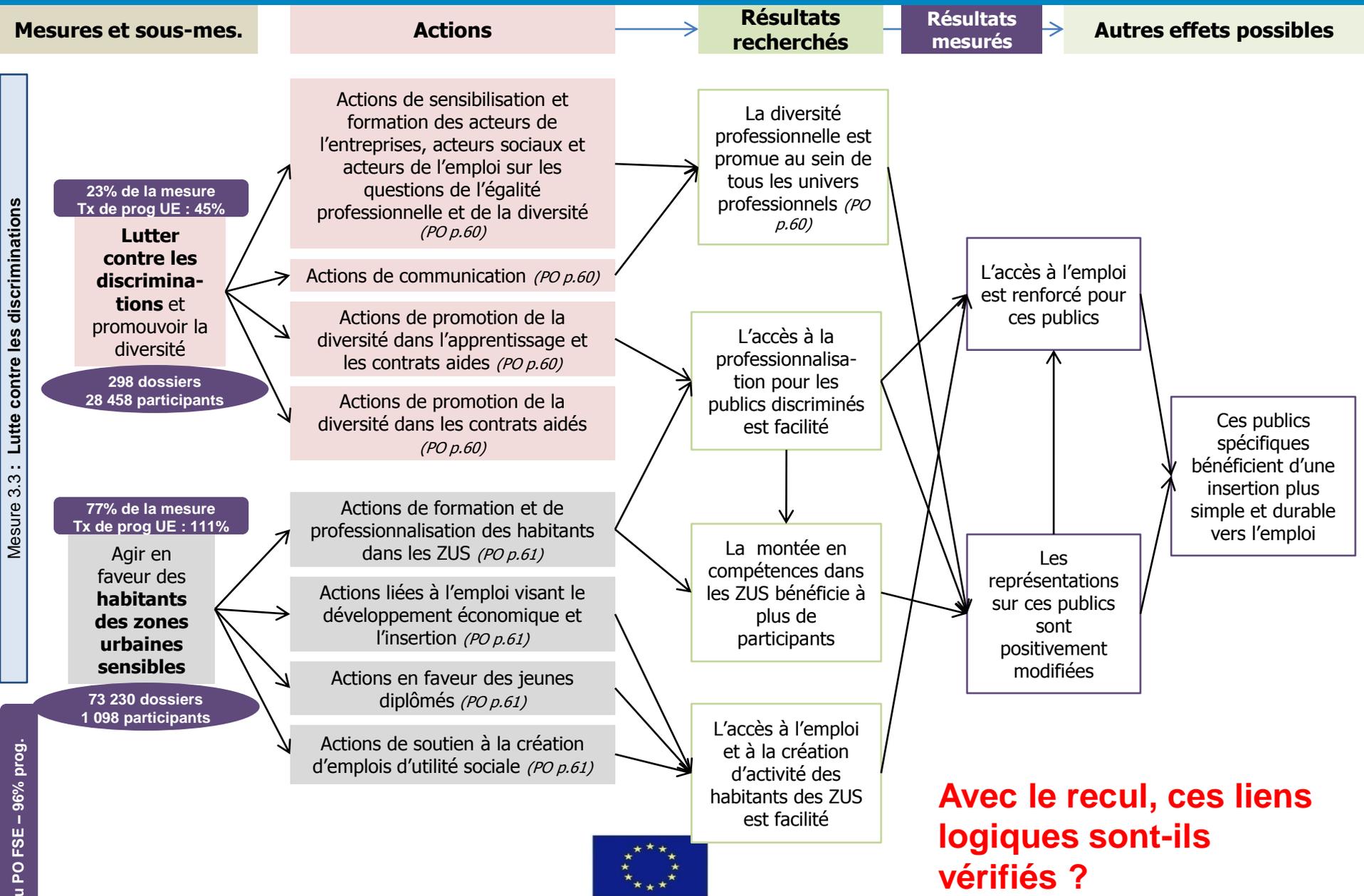
- Au vu de l'enveloppe financière de cette mesure et de l'absence d'indicateur associé, peu d'analyses ont été développées sur cette mesure
- Les résultats du ciblage sur les ZUS est variable selon les régions

Recommandations et pistes de réflexion

- Poursuivre le travail de communication sur le fait que le FSE soutient des projets et non des actions de fonctionnement des structures (en réponse à une question sur le financement des Ecoles de la 2^{ème} chance)
- En matière de ciblage territorial, il apparaît important de ne pas se concentrer uniquement sur les ZUS, les territoires ruraux sont souvent les moins bien dotés en matière d'offre d'insertion



Axe 3 : Cohésion et inclusion sociale, lutte contre les discriminations



Avec le recul, ces liens logiques sont-ils vérifiés ?

Données chiffrées sur la mesure 3.3 (rappel, source ViziaprogFSE)

Avancement financier de la mesure

	Crédits UE	Crédits totaux
Montants programmés	96 501 842	230 708 743
Nombre de dossiers programmés	1429	
Part des montants programmés	97,6%	117,6%
Part des montants réalisés	40,3%	44,8%
Part des montants payés	65,8%	93,2%

Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la mesure

Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon spécifique »	15,5 M€ (18,7% du total programmé pour la sous-mesure)
Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon secondaire »	64,7 M€ (77,9% du total programmé pour la sous-mesure)
Nombre de participantes à la mesure (<i>dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF</i>)	55 889 participantes pour un total de 104 280 participants (soit 53,6% des participants à la sous mesure)

Remarques sur la mesure 3.3

Théorie d'action

Objet

La mesure 3.3 soutient des actions de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations envers les habitants des ZUS. L'approche adoptée est axée sur les profils des publics.

Leviers d'intervention mobilisés

Elle intervient d'une part dans le cadre d'actions en direction des acteurs socioprofessionnels (actions de sensibilisation, formation, contrats aidés, ...). D'autre part elle soutient plus directement les habitants des ZUS (formations, aide à la création / reprise d'entreprise, ...).

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante de 2006

- L'évaluation ex-ante s'interroge sur la capacité du FSE à avoir une réelle plus-value au regard de la diversité des actions et publics cibles et de l'enveloppe financière disponible
- ...

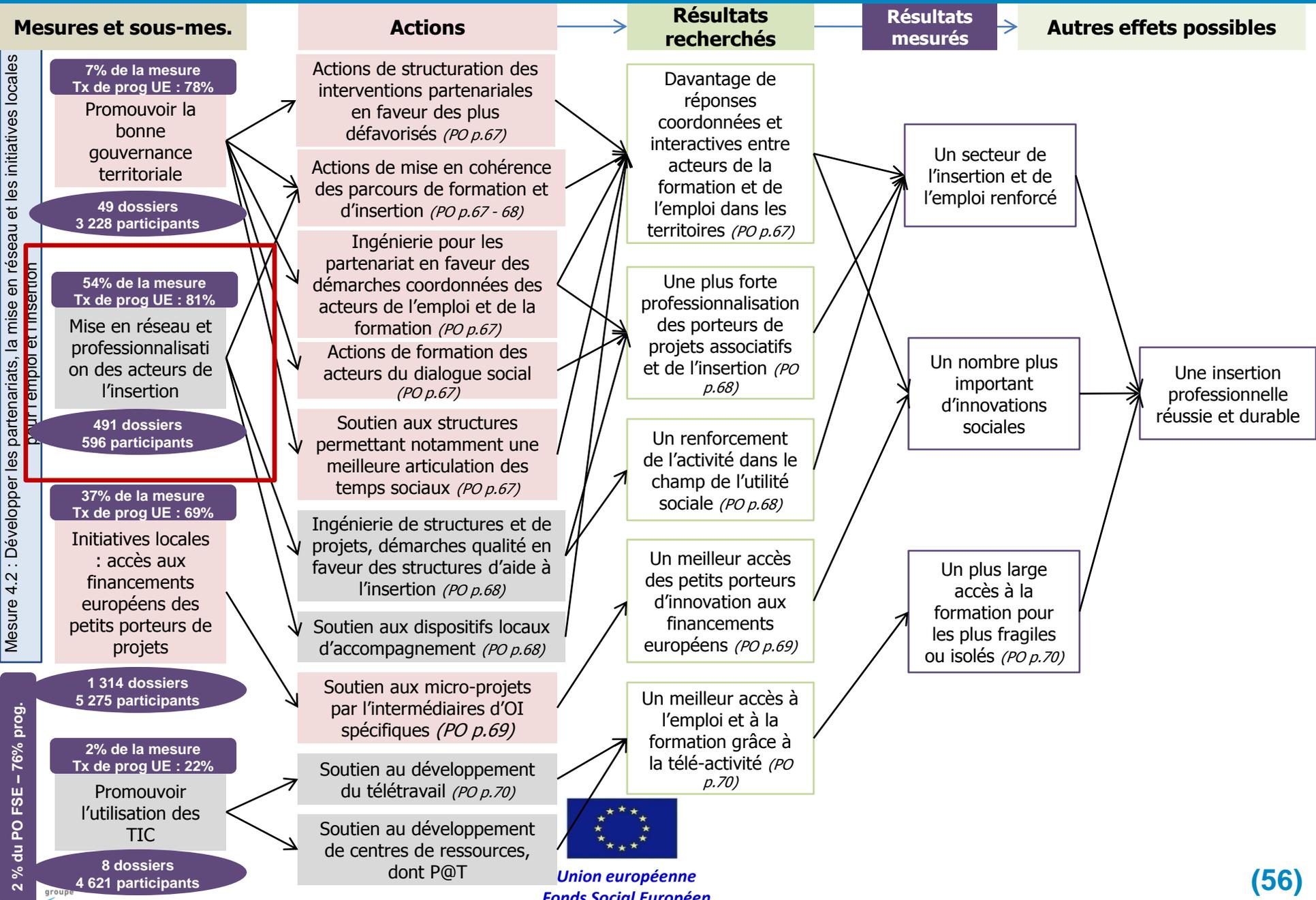
Commentaires issus des RAE et évaluations thématiques

- Au vu de l'enveloppe financière de cette mesure et de l'absence d'indicateur associé, peu d'analyses ont été développées sur cette mesure ;
- ...

Réflexions et questionnements en réunion

- **L'effet final recherché** pour ce type de public est-il leur accès à l'emploi ?
- Les **outils mobilisés sont-ils adéquats** au vu des effets recherchés ? Quels ont été les résultats obtenus ?
 - Dans le cadre de la sensibilisation des acteurs socioprofessionnels à la diversité ?
 - Dans le cadre des actions en faveur des habitants dans les ZUS ?
- La crise a-t-elle modifié les besoins sur ces deux thématiques ?
- Le FSE intervient pour cofinancer une diversité importante d'actions et de dispositifs. Dans ce contexte, **quelle est sa plus value spécifique** dans le soutien à la lutte contre les discriminations ?
- De ce fait, et au regard des difficultés à suivre les effets des actions sur les participants, le **ciblage du FSE** sur ces problématiques doit-il être renforcé ?
- ...

Axe 4 : Capital humain, innovation et actions transnationales



Données chiffrées sur la sous-mesure 4.2.2 (rappel, source ViziaprogFSE)

Avancement financier de la sous-mesure *au 16-12-2012*

	Crédits UE	Crédits totaux
Nombre de dossiers programmés	506	
Part des montants programmés	83,7%	117,8%
Part des montants réalisés	47,6%	50,9%
Part des montants payés	88%	100,1%

Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la sous-mesure

Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon spécifique »	3,2 M€ (8,7% du total programmé pour la sous-mesure)
Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon secondaire »	28,3 M€ (76,8% du total programmé pour la sous-mesure)
Nombre de participantes à la mesure (<i>dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF</i>)	186 participantes sur un total de 596 participants (soit 31,2% des participants à la sous mesure)

Remarques sur la mesure 4.2.2

Théorie d'action

Objet

La mesure 4.2 intervient en faveur d'une part de plusieurs catégories d'acteurs, d'autre part en fonction de nouveaux modes d'accès à l'emploi et à la formation dans des territoires cibles.

Leviers d'intervention mobilisés

La sous-mesure soutient l'association et la professionnalisation des acteurs de l'insertion par l'activité économique, services de proximité et associations d'utilité sociale

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante de 2006

- L'évaluation ex ante souligne **le large éventail d'actions et de publics cibles potentiels**. La concentration sur certains porteurs et certains enjeux restreint le champ des possibles.
- Les **moyens financiers** accordés à cette mesure semble entrer en contradiction avec les ambitions et la pertinence de ces interventions face au contexte national.
- ...

Commentaires issus des RAE et évaluations thématiques

- Les nouveaux partenariats peinent à émerger du fait du contexte de la crise. **Peu de besoins sont exprimés en région face à cette mesure**. Pourtant, des besoins réels de coordination des acteurs existent.
- ...

Réflexions et questionnements en réunion

- Quels sont les **résultats** de cette sous-mesure ?
- Quels ont été les effets de la crise sur les acteurs de l'insertion ? Cela nécessite-t-il de **faire évoluer les modalités d'intervention** du FSE dans ce domaine ?
- Est-il nécessaire de modifier les **efforts financiers** potentiels sur ce type d'acteurs ?
- ...



Logiques d'intervention

GT 3 - Thèmes 2007-2013 concernés par l'objectif thématique n° 9
« Investissement dans **l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie** » pour la période
2014-2020

Synthèse : développement des compétences par la FTLV 1.2

Constats (rappels des conclusions 2007-2012 et remarques en GT)

- **les leviers d'action mobilisés ont contribué à sécuriser l'emploi.** La montée en qualification contribue à la sécurisation de l'emploi ; le type de formation suivi (certification, thématique) est déterminant mais le suivi « avant et après » l'action aussi. Les caractéristiques socio-économiques des participants (genre, âge, niveau de qualification à la sortie) restent déterminantes sur la situation à la sortie sur le marché du travail) ;
- **le FSE agit en additionnalité des dispositifs de droit commun existants.** Il sécurise notamment les financements dans le cadre de tranches pluriannuelles. Mais la diversité des types d'actions soutenues et des financements rend difficile l'analyse de la VA du FSE, d'autant que le système d'information du FSE ne permet pas un suivi individualisé des parcours des participants mais un suivi agrégé par action
- **la stratégie d'accompagnement des salariés en difficulté a montré en partie sa capacité d'adaptation.** La plus value des formations est forte si la formation est « certifiante » et l'« accompagnement » des participants est effectué en amont (construction du parcours de formation) et en aval (suite à la formation).
- **la crise économique accentue les situations difficiles et le besoin d'adaptation et d'innovation.** Les situations dans l'emploi des personnes les plus fragiles se sont par exemple aggravées et la recherche de certification pour mieux résister aux difficultés socio-économiques a constitué une solution. Les besoins de mobilité professionnelle, donc de formations adaptées, se renforcent .

Recommandations et pistes de réflexion

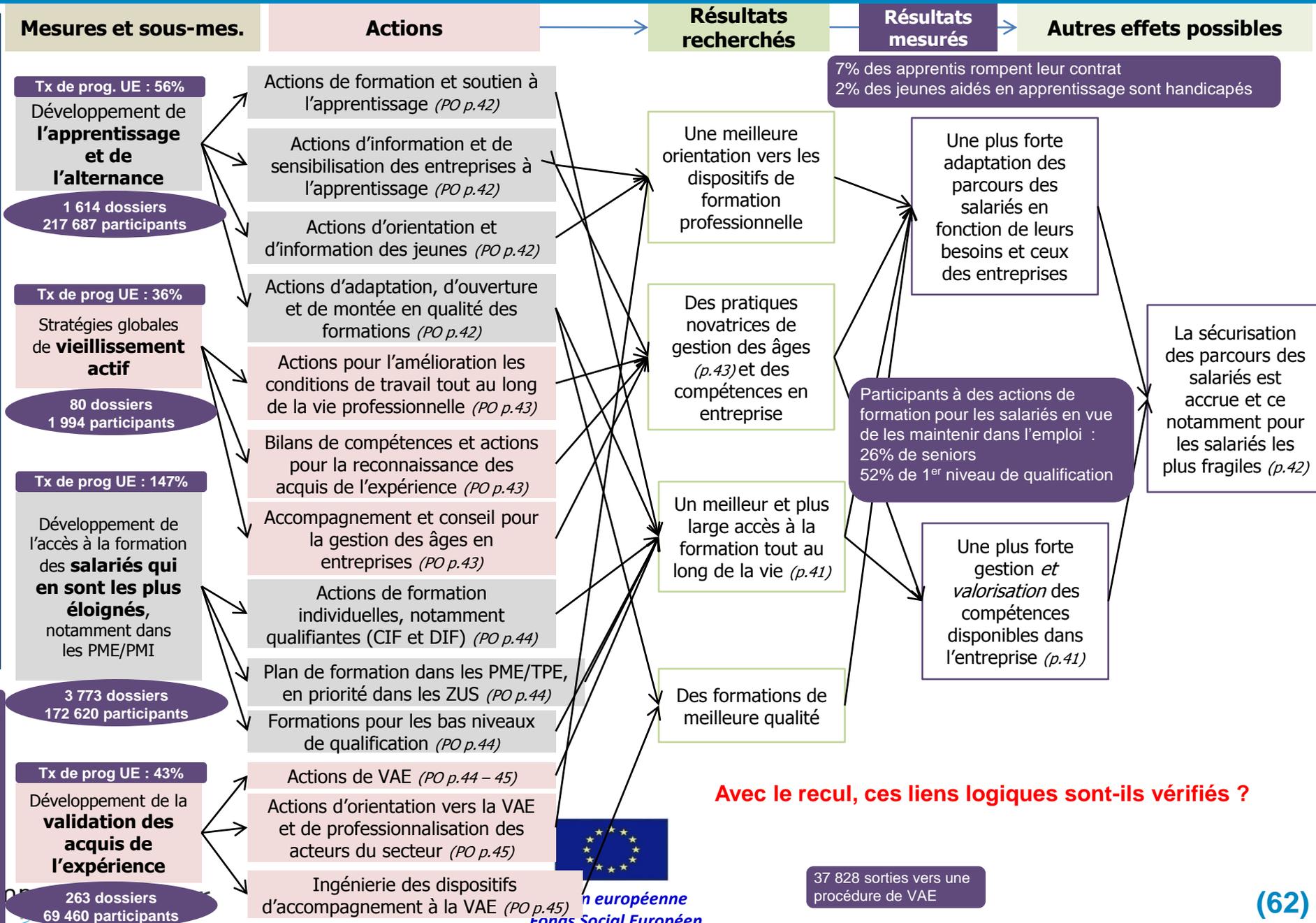
- **renforcer le soutien aux actions de préparation de l'action de formation** (construction du parcours), **de suivi post-formation et d'ingénierie pédagogique**
- **étudier plus précisément la pertinence des types de formations dispensées en fonction des publics, voire des secteurs ou branches d'activité**
- **maintenir en continu la qualité du suivi dans le système d'information** (égalité, sorties positives, ...) **et se préparer au suivi individualisé des données**
- **mener un travail collectif d'appropriation sur la définition de certains concepts** (certification, valeur ajoutée du FSE, flexi-sécurité ...)



Adaptation aux mutations économiques, mes 1.2

Mesure 1.2 : Développement des compétences par la FTLV et l'amélioration de la qualification

12% du PO FSE – 104% prog.



Avec le recul, ces liens logiques sont-ils vérifiés ?

2 - Données chiffrées sur la mesure 1.2 (rappel, source ViziaprogFSE)

Chiffres clefs de la mesure (au 16-12-2012)

	Crédits UE	Crédits totaux
Montants programmés	570 642 000	1 340 822 000
Nombre de dossiers programmés	5 888	
Part des montants programmés	106,2 %	113,3 %
Part des montants réalisés	39,5 %	39,9 %
Part des montants payés	88,0 %	98,1 %

Prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la mesure

Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité FH « de façon spécifique »	231 782 000 M€ (19,8% du total programmé pour la mesure)
Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité FH « de façon secondaire »	781 047 000 M€ (66,9% du total programmé pour la mesure)
Nombre de participantes à la mesure (<i>dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF</i>)	214 022 participantes (entrées) sur un total de 477 480 participants (soit 44,8% des participants à la mesure)

3 - Remarques sur la mesure 1.2

Théorie d'action du PO FSE

Objet :

La mesure 1.2 cherche à sécuriser les parcours des salariés par l'accès à la formation pour les salariés les plus fragiles ou ceux le plus éloigné de la formation et par leur montée en compétences. *(PO p.41)*

Plusieurs leviers d'intervention mobilisés:

Les différentes cibles d'intervention de la mesure se déclinent en fonction des publics cibles (jeunes, seniors, salariés le plus éloignés de la formation, en particulier les bas niveaux de qualification) *(PO p.42 – 45)* et l'accès à la VAE

Publics cibles :

Les sous-mesures interviennent à la fois :

- en direction des participants aux actions de formation,
- en direction des acteurs qui orientent et mettent en œuvre ces formations, notamment dans leur mise en réseau et leur professionnalisation. *(PO p.42 – 45)*

3-Remarques sur la mesure 1.2 (suite)

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante, en 2006

- *Plusieurs axes d'intervention sont similaires à des actions déjà menées dans le cadre de la programmation précédente (2000-2006) et les résultats méritent d'être suivis afin de réellement comprendre les résultats obtenus ;*
- ...

Commentaires issus des RAE (2008-2011)

- Le RAE 2010 souligne un travail pertinent réalisé par le FSE sur l'accompagnement vers l'apprentissage ainsi que sur la qualité de l'apprentissage. Cependant, les bons résultats obtenus doivent être relativisés, en partie du fait des courtes intervention du FSE sur l'apprentissage, et non sur la totalité de ces processus ;
- Si la VAE est mentionnée dans plusieurs mesures du PO national, elle est en majorité cofinancée par la mesure 124. Les actions sont souvent de courte durée et portent en majorité sur l'orientation vers la VAE (RAE 2010).
- ...

Commentaires issus de l'évaluation FTLV (2011-2012)

- Voir pages suivantes

4 - Zoom sur l'étude évaluative portant sur la FTLV

Cadre général :

- une étude portant sur la mesure des effets du cofinancement du FSE sur les participants aux actions de formation professionnelle continue
- une approche centrée sur les participants, mobilisant les ressources documentaires et statistiques disponibles, ainsi que des enquêtes directement auprès des participants (2 échantillons de 1000 participants)

Analyse sur la mesure 123 : formation professionnelle des salariés les plus éloignés de la formation

La sous-mesure 123 soutient trois logiques d'intervention

- à ***l'initiative du salarié***, notamment dans le cadre du CIF ;
- à ***l'initiative de l'employeur***, dans le cadre notamment du plan de formation ;
- une ***co-élaboration du projet***, en particulier dans le cadre du DIF et de la VAE

7 motifs et objectifs recherchés par les participants

- ☑ Les 3/4 des répondants cherchent à ce que la formation contribue à la **réalisation d'un projet personnel**, à la **préparation d'un diplôme**, ou à l'**obtention d'une qualification** (majorité de CIF).
- ☑ Presque 60% déclarent que la formation poursuit un objectif **d'adaptation dans l'emploi**, de **montée en compétences ou de mobilité interne / externe** à l'entreprise (majorité de DIF, plan de formation).
- ☑ L'**évolution dans son emploi** ou la **création/reprise d'une entreprise** sont des motifs moins fréquents (environ 30% des répondants).



4 - Zoom sur l'étude évaluative portant sur la FTLV (suite)

Bilan et type d'évolution

- ☑ fort impact de la **nature de l'action** sur les mobilités externes : plus importantes dans le cadre des CIF et moins importantes dans le cadre de la VAE et des plans de formation ;
- ☑ effet significatif de la **certification** à la fin de formation à quitter l'entreprise et influence nettement les évolutions internes à l'entreprise ;
- ☑ la **variable socio-économique**, en particulier le genre et le niveau de qualification du participant à sa sortie de l'action, restent fortement discriminants sur le marché du travail ;
- ☑ **les + de 45** ans expriment moins que les autres types de publics un souhait d'accéder à un autre emploi. L'âge semble être un frein pour partir de l'entreprise suite à la formation. Des évolutions dans l'emploi moins fortes dans les 6 mois pour les + 45 ans.
- ☑ Pas d'impact du **niveau de formation** sur le souhait d'entrer en formation mais les bas niveaux de qualification expriment davantage leur souhait d'obtenir une certification.
- ☑ Le **niveau de qualification** à la sortie de formation reste un **caractère discriminant** sur le marché du travail. Six mois après la fin de la formation, les bas niveaux de qualification restent davantage au temps partiel (42% environ).



4 - Zoom sur l'étude évaluative portant sur la FTLV (suite)

Réflexions et questionnements :

- Au vu des **liens étroits entre l'action du FSE et les politiques de droit commun** et de l'hétérogénéité des actions soutenues, la question se pose de savoir si le FSE doit :
 - soutenir les politiques de droit commun en ciblant son action sur des publics spécifiques ?
 - accompagner la mise en place de politiques spécifiques non couvertes par le droit commun ?
(visibilité de l'effet levier, nécessité de trouver les cofinancements)
- Confirmation de **l'importance de la préparation** du parcours de formation en amont, et de l'accompagnement des participants **en sortie de formation**
- Des **limites au système actuel de suivi des participants**
 - remontée de données nominatives sur les participants absente (manque non spécifique à la FTLV) ;
 - pas de critères d'identification simple de la nature des actions de formation ;
 - des critères de saisie des types de sorties à mieux cibler en fonction des types d'informations recherchées (suivi en sortie de formation + suivi du participant sur le plus long terme)
 - des difficultés dans le suivi de l'information sur les participants aux actions de formations courtes / non qualifiantes
- Plus globalement, un système d'évaluation actuel qui ne permet pas d'identifier les différentes logiques d'action soutenues conjointement au sein des sous mesures analysées : des **difficultés à évaluer précisément la valeur ajoutée du FSE.**



5 - Réflexions et questionnements en réunion

- **Les leviers d'action mobilisés ont-ils contribué à sécuriser l'emploi ?**
 - Les logiques d'action présentées concourent-elles bien à la finalité de la sécurisation de l'emploi ?
 - Certains leviers seraient-ils manquants et seraient-ils à mobiliser à l'avenir ?
- **Quels sont les effets liés à l'intervention du FSE au sein de dispositifs de droit commun existants ?**
 - Dans ce contexte et avec le recul, *l'intervention du FSE apporte-t-elle une **plus value** sur ces actions* ? (type de publics cibles, augmentation du nombre de bénéficiaires potentiels, ...)
 - Dans quelle mesure le **système d'information** peut-il évoluer afin de renforcer la visibilité des effets propres au FSE ?
 - Le **ciblage** du FSE est-il à consolider afin de renforcer son effet de levier ?
- **La stratégie d'accompagnement des salariés en difficulté est-elle adaptée à leurs situations ?**
 - Le FSE doit-il se **concentrer** sur le soutien à la formation ? En particulier la formation certifiante / qualifiante ?
 - Doit-il au contraire intervenir sur *l'intégralité du parcours de formation* (suivi en amont et en aval de l'action de formation) ?
- **Dans quelle mesure la crise économique a-t-elle modifié la pertinence de la stratégie initiale ? Cela doit-il impacter la stratégie du PO futur ?**



Synthèse : développement de politiques actives du marché du travail 2.2

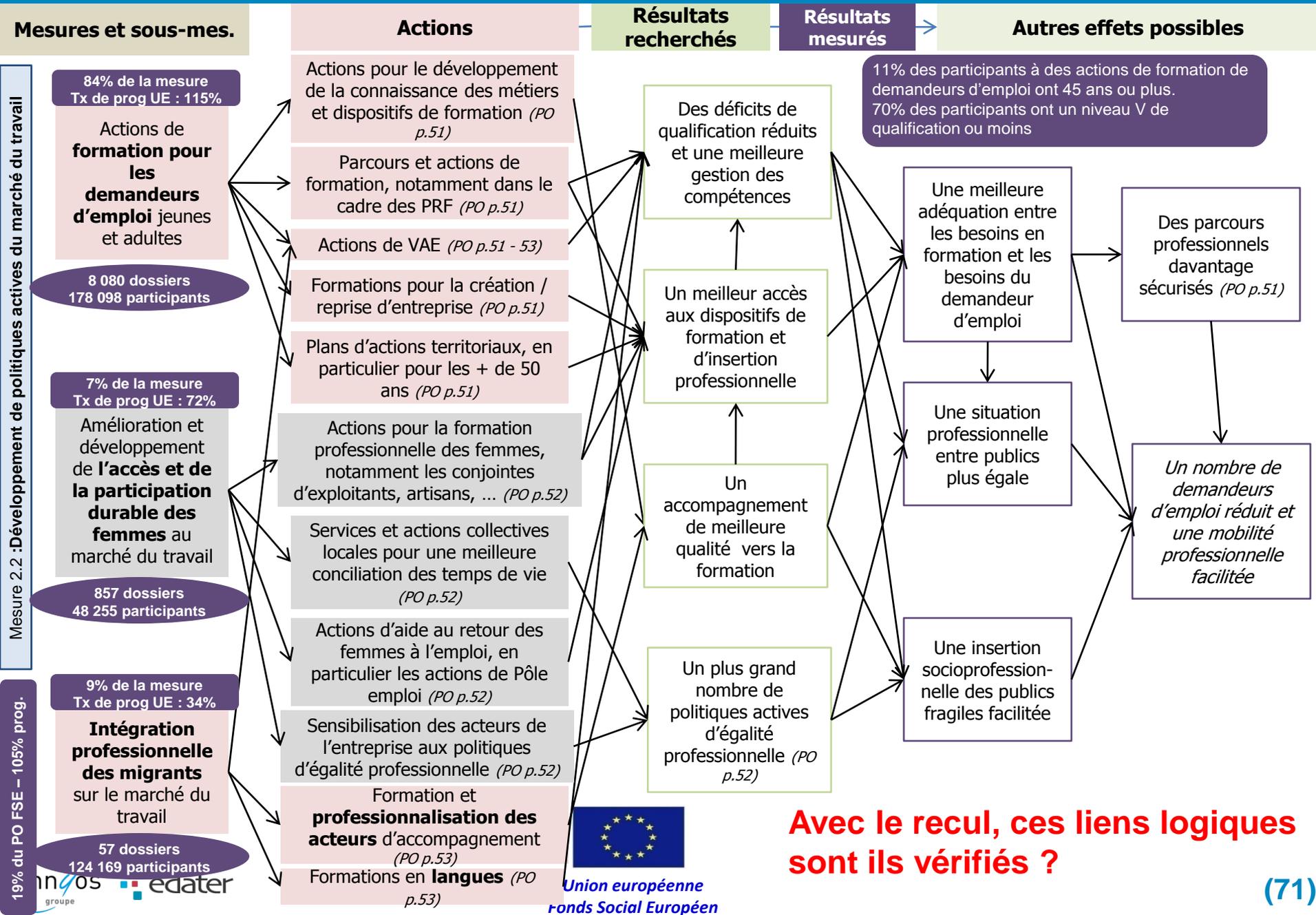
Constats (rappels des conclusions 2007-2012 et remarques en GT)

- de nombreuses variables impactent les effets des formations financées : qualité du projet professionnel, adaptation de l'action à l'âge (les jeunes BNQ attendent une qualification, vs les +45 attendent un emploi ...).
- certains publics se sont avérés difficiles à toucher et certains objectifs se sont avérés parfois contradictoires : compte tenu de leurs politiques, les Régions s'intéressent en priorité aux jeunes, etc
- la crise a modifié la nature des difficultés rencontrées par les publics cibles de la mesure.
- le PO ne s'avère pas toujours l'outil le plus souple face aux situations d'urgence, mais des exemples positifs ont été relevés (voir mesures reclassement axe 1)
- la plus value du FSE est difficile à mesurer du fait du déficit de données « à l'individu » dans le SI.
- le FSE joue le rôle d'appui à la mise en place de nouveaux dispositifs nationaux et des actions sont impulsées via le FSE (égalité, ...)

Recommandations et pistes de réflexion

- continuer d'adapter les stratégies d'accompagnement des publics DE à l'évolution des situations et viser des stratégies intégrées de parcours (bilan en amont - mise à niveau préqualification - travail sur le projet professionnel – formation qualifiante- et appui à la sortie). Développer davantage les approches individualisées (certes plus coûteuses) ? Investir ou renforcer de nouveaux champs (l'orientation professionnelle, ...)
- renforcer le ciblage sur les publics et trouver un équilibre entre ciblage sur les «BNQ » et les « jeunes » et ciblage sur les « seniors » ? Cibler des actions à plus value spécifique : nouvelle ingénierie de formation (individualisation, modularisation, parcours), ... Renforcer la prise en compte de l'égalité F/H dans les actions de « négociation collective » et de « GRH au sein des entreprises ».
- renforcer l'articulation des interventions des différents acteurs (Etat, Régions, Pôle Emploi, voire OPCA ...), notamment lors de la mise en place des nouveaux dispositifs
- mieux suivre le devenir des participants de manière individuelle sur le LT afin de faciliter l'évaluation des effets des actions sur leurs parcours. Se préparer également aux évaluations d'impact.

Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, mes 2.2



2 - Données chiffrées sur la mesure 2.2 (rappel, source ViziaprogFSE)

Chiffres clefs de la mesure (au 16-12-2012)

	Crédits UE	Crédits totaux
Montants programmés	892 657 127	1 821 813 268
Nombre de dossiers programmés	9 336	
Part des montants programmés	107,1 %	110,3 %
Part des montants réalisés	45,1 %	45,6 %
Part des montants payés	90,1 %	96,2 %

Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la mesure

Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon spécifique »	174 859 590 M€ (11,5% du total programmé pour la mesure)
Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon secondaire »	1 138 631 194 M€ (74,8% du total programmé pour la mesure)
Nombre de participantes à la mesure (<i>dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF</i>)	237 275 participantes (entrées) sur un total de 364 994 participants (soit 65% des participants à la mesure)

3 - Remarques sur la mesure 2.2

Théorie d'action

Objet

La mesure 2.2 vient compléter la mesure 2.1 qui soutient les acteurs du service public de l'emploi. Elle intervient dans le domaine de l'orientation, de l'accompagnement et de la construction des parcours des chômeurs que ce soit au travers de plans d'action régionaux de formation (PRF) ou territoriaux, ou par des actions visant de manière spécifique les femmes et les migrants. (PO p.51)

Leviers d'intervention / publics cibles

La mesure cible à la fois les publics cibles du PO FSE (jeunes, demandeurs d'emploi, femmes, migrants) ainsi que les acteurs chargés de l'accompagnement de ces derniers. (PO p.51 – 53)

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante (2006)

- Des risques de concurrence existent entre les axes 2 et 3 du PO en termes de ciblage des publics. L'attention portée au ciblage des participants (différence entre les actions relevant de l'accompagnement au retour à l'emploi et celles relevant de l'insertion sociale) sera une donnée clé.
- Un questionnement est exprimé sur la capacité à cibler des publics spécifiques dans le cadre de plans d'actions de large envergure tels que les PRF, ces derniers ciblant tous les publics. Elle note en particulier que les PRF visent en priorité les jeunes et bas niveaux de qualification, alors que le PO cible également les seniors ;
- ...

3 - Remarques sur la mesure 2.2 (suite)

Commentaires issus des RAE (2008-2011)

- RAE 2011 : les PRF ciblent souvent préférentiellement les jeunes. Les seniors demeurent un public complexe à accompagner vers la formation. La présence des femmes est également plus faible que dans d'autres mesures du PO.
- En revanche, les résultats ont montré au cours de la programmation un renforcement des actions de formation vers les bas niveaux de qualification, en accord avec les cibles du Po national.
- L'évaluation sur l'égalité entre les femmes et les hommes a montré que la mesure 222 s'est surtout concentrée sur les modes de garde innovants et les services à la personne, la sensibilisation des femmes à des domaines d'activité peu féminisés et le retour à l'emploi des femmes. Ce ciblage :
 - ne correspond pas entièrement à la concentration voulue par le PO (mention dans la stratégie du soutien du PO aux négociations collectives et la GRH au sein des entreprises)
 - des interventions qui font cependant ressortir la nécessité de pouvoir concilier les temps de vie pour permettre, en particulier aux femmes, d'accéder à la formation et à l'emploi
- ...

Commentaires issus des évaluations thématiques (2011-2012)

- Voir diapositives suivantes



4 - Zoom sur l'étude évaluative portant sur la FTLV

Analyse sur la mesure 221: vise à réduire le déficit de qualification en vue de leur retour à l'emploi. La sous mesure intervient sur :

- le développement de politiques actives de formation professionnelle en direction de jeunes et des adultes (en fonction des enjeux identifiés dans les diagnostics régionaux)
- et la mise en œuvre d'efforts spécifiques en direction des femmes et des plus de 50 ans, notamment dans le cadre de plans d'action territoriaux.

Publics visés (enquête participants)

Deux types de situations majoritaires mises en exergue par l'enquête participants :

- des jeunes (moins de 25 ans) justifiant d'un bas niveaux de qualification (niveau VI et V bis)
- des demandeurs d'emploi de plus de 45 ans, particulièrement touchés par le chômage de plus d'un an. :

44% des répondants ont une relation au travail distante voire inexistante. On retrouve dans cette catégorie en majorité des publics de moins de 25 ans.

Motifs et objectifs recherchés par les participants

Dans les $\frac{3}{4}$ des cas, la demande de formation a été exprimée par le participant (corrélée proportionnellement au niveau de formation).

Les ***jeunes de bas niveau de qualification*** expriment en priorité le besoin d'une remise à niveau, justifiant l'entrée en formation.

Les ***participants de + 45 ans*** sont davantage touchés par un chômage supérieur à un an que les autres catégories de publics. Ils expriment à ce titre en priorité le souhait de retrouver rapidement une activité, plutôt que le souhait d'obtenir une qualification ou un diplôme.



4 - Zoom sur l'étude évaluative portant sur la FTLV (suite)

Bilan et type d'évolution de leur situation

- Dans les 6 mois qui ont suivi la formation, 63% des participants ont eu accès un emploi (50% au moment de l'enquête). Près de 7 emplois sur 10 occupés à l'issue de l'action sont en lien avec la formation suivie selon les répondants
- La **formalisation du projet professionnel** constitue une variable explicative forte de la concrétisation du parcours de formation dans les 6 mois après la fin de la formation. Le suivi d'une formation qualifiante ou non qualifiante a un effet direct sur cette formalisation
- La situation dans l'emploi des **femmes et bas niveaux de qualification** reste plus fragile que les autres types de participants. (difficultés personnelles / fragilité du projet professionnel)
- L'issue de l'action pour les **participants de plus de 45 ans** se caractérise par une succession de périodes d'emploi et de chômage.

Conclusion et questionnement de l'évaluateur

- le FSE doit-il se concentrer en priorité sur la recherche de la qualification afin de mener les participants vers l'emploi (option privilégiée pour la période 2007 – 2013) ? Peut-il au contraire être mobilisé afin de maintenir la diversité des actions de formation, avec un objectif plus ou moins proche d'accès à la qualification ?
- La même remarque sur la qualité du suivi des informations que celle exposée sur les salariés peut être faite pour les demandeurs d'emploi. (pas d'information nominatives comme sur l'ensemble du programme, qualité des libellés d'opération, ...)



5 - Réflexions et questionnements en réunion

- Les **effets finaux recherchés** par le PO ont-ils atteints ? Certains leviers d'action doivent-ils être davantage mobilisés à l'avenir ?
- La **stratégie d'accompagnement de ces publics** est-elle adaptée à leurs situations ?
 - Faut-il davantage cibler le type de formation soutenu, en particulier en termes de certification et de qualification à la fin de l'action de formation ?
 - Faut-il renforcer l'intervention du FSE aux publics accompagnés en amont et en aval des formations ?
- Certains publics se sont avérés difficiles à toucher et certains objectifs se sont avérés parfois **contradictaires**, comment le PO doit-il tenir compte de cette situation à l'avenir ?
- Dans quelle mesure la crise a-t-elle modifié la **nature des publics cibles de la mesure** ? Les possibilités d'intervention du FSE doivent-elles être ajustées au regard des crédits de droit commun disponibles en cofinancement ?
 - Le PO a-t-il su s'adapter à ces changements socio-économiques ?
 - Doit-il en tenir compte en termes de ciblage des publics ? De soutien à certains types de dispositifs ?
- Comment s'assurer de la **plus value du FSE** ? (notamment stratégie et système d'information)



Synthèse : inclusion sociale 3.2

Constats (rappels des conclusions 2007-2012 et remarques en GT)

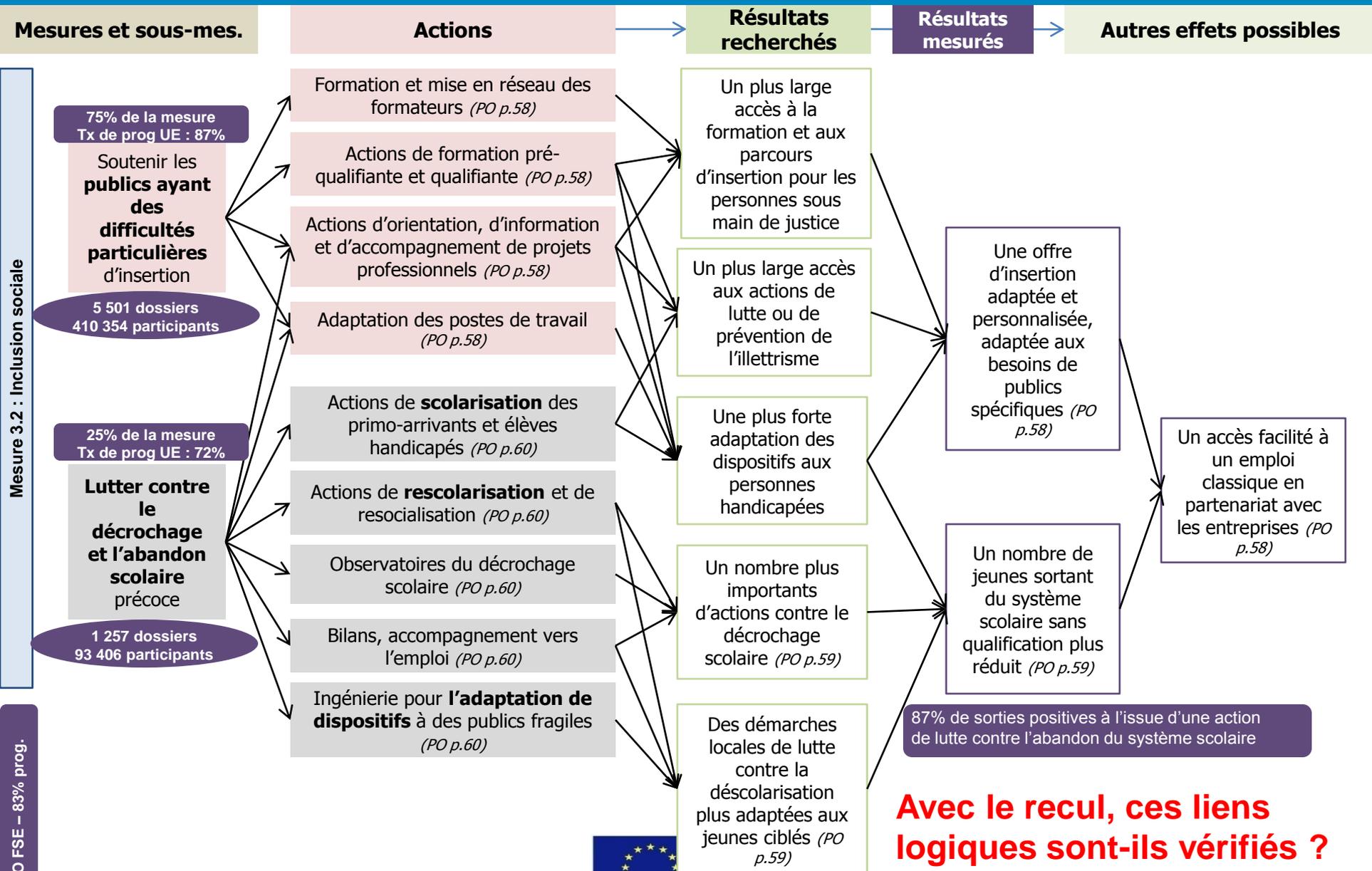
- La crise économique et sociale modifie le contexte d'intervention du PO FSE : altération des effets et des cadres logiques pour les actions visant des publics spécifiques (les cofinancements disponibles sont davantage contraints et les cofinancements doivent être sécurisés davantage en amont, notamment des actions associatives). Des publics sont en « concurrence » (Jeunes vs seniors, BNQ vs diplômés,...) et il devient parfois difficile pour les opérateurs de prioriser tant les situations fragiles se sont développées...
- On observe une stabilité (entre 2011/2012) des effets des actions de lutte contre le décrochage scolaire (85% de sorties positives) mais les chiffres recouvrent des types d'action et de situations très hétérogènes (les résultats s'étalent dans les faits de 25% à 100%). Des actions partenariales ont été mises en place sur la question du décrochage scolaire dans les régions, mais sur ce thème, entre 2014-2020, l'UE soutiendra moins la France que d'autres pays d'Europe qui ont d'importantes difficultés en la matière
- Le ciblage du FSE apparaît pertinent au regard de la spécificité des publics et leurs situations. Le FSE joue un rôle avéré en faveur de certaines politiques (formation des détenus)

Recommandations et pistes de réflexion

- déterminer la nature de la formation à soutenir prioritairement (qualification, certification) ainsi que les thématiques de formation (pour quels secteurs ?), les cofinancements à mobiliser, les types d'actions (nature des formations, temps de formation, ...) afin de maximiser la plus value de l'intervention du FSE
- bien quantifier ce que l'on cherche à atteindre pour nourrir ensuite l'évaluation et le pilotage des actions
- agir de manière soutenue sur l'articulation des dispositifs et acteurs entre eux (assurer les logiques de parcours ...)
- maintenir et consolider la qualité de l'information dans les SI : régularité du renseignement, prise en compte des contraintes et profils spécifiques des publics, notamment au regard des sorties de formation (types de sortie). Le SI doit pouvoir donner davantage d'informations sur les caractéristiques des dispositifs (nature de la formation, ...) et des individus.



Cohésion et inclusion sociale, lutte contre les discriminations, mes 3.2



Avec le recul, ces liens logiques sont-ils vérifiés ?

Données chiffrées sur la mesure 3.2 (rappel, source ViziaprogFSE)

Chiffres clefs de la mesure (au 16-12-2012)

	Crédits UE	Crédits totaux
Montants programmés	260 042 926	680 819 876
Nombre de dossiers programmés	3 383	
Part des montants programmés	85,2 %	112,4 %
Part des montants réalisés	50,4 %	54,9 %
Part des montants payés	80,7 %	99,2 %

Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la mesure

Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon spécifique »	27 281 209 M€ (4,5% du total programmé pour la mesure)
Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon secondaire »	355 434 701M€ (58,8% du total programmé pour la mesure)
Nombre de participantes à la mesure (<i>dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF</i>)	108 962 participantes (entrées) sur un total de 238 547 participants (soit 45,7% des participants à la mesure)

3 - Remarques sur la mesure 3.2

Théorie d'action du PO FSE

Objet

La mesure 3.2 soutient la formation professionnelle et les actions d'insertion de publics présentant des difficultés spécifiques d'insertion (personnes souffrant d'illettrisme, personnes handicapées, personnes sous main de justice), ainsi que la lutte contre le décrochage scolaire précoce des jeunes.

Leviers d'intervention mobilisés

En complémentarité de la mesure 3.1 qui cible davantage les dispositifs, la mesure intervient en priorité sur des publics cibles.

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante (2006)

- Si l'évaluation ex-ante constate la cohérence entre ces actions et le diagnostic, elle mentionne que le périmètre d'intervention du FSE n'est pas assez ciblé afin de garantir sa plus-value par rapport à d'autres dispositifs ;
- ...

3 - Remarques sur la mesure 3.2 (suite)

Commentaires issus des RAE

- Le RAE 2011 précise que ce sont essentiellement des actions de prévention du décrochage scolaire qui sont financées ainsi que des classes relais, des missions générales d'insertion, des actions autour de l'alternance au collège ou d'orientation ;
- ...

Commentaires issus de l'évaluation thématique (2011-2012)

- L'évaluation thématique portant sur la formation professionnelle a montré que le FSE a un effet volume important permettant d'améliorer l'accès à la formation de publics ayant des difficultés spécifiques d'insertion. Elle a rappelé que les effets des formations sont plus importants dans le cadre de formations qualifiantes et certifiantes. Par ailleurs, l'importance des actions préparatoires et du suivi post-formation a été rappelé.
- Au-delà des effets de montée en compétences ou de formation, ce sont aussi les effets sur les personnes qui ont été notés. Les formations cofinancées permettent d'engager les participants sur des trajectoires de resocialisation, motivation quant à l'accession au marché du travail.
- ...

Suite dans les diapositives suivantes

4 - Zoom sur l'étude évaluative portant sur la FTLV

Zoom sur les personnes en situation de handicap

La mesure 321 intervient en faveur des personnes handicapées, des personnes sous main de justice ou protection judiciaire et en faveur de la lutte contre l'illettrisme (38% des participants)

Périmètre d'intervention

5 situations de parcours professionnels avant l'entrée en formation :

1. *emploi* → *accident de la vie* → *inaptitude professionnelle dans l'emploi occupé* → *reconversion*. La reconversion s'opère alors majoritairement avec les compétences exercées dans l'emploi précédent (trajectoire prépondérante)
2. *emploi instable ou atypique* → *accident de la vie* → *inaptitude professionnelle dans l'emploi occupé* → *reconversion*
3. *chômage de longue durée / inactivité* → *formation* (qui permet d'avoir une certification nécessaire pour s'insérer sur le marchés du travail).
4. *nombreux passages au chômage et quelques périodes d'emploi* → *formation* (pour apprendre ou se perfectionner dans un métier)
5. *nombreux passages en formation, globalement un parcours de formation qualifiante*. Les passages en formation sont plus nombreux et plus longs que dans les autres trajectoires.



4 - Zoom sur l'étude évaluative portant sur la FTLV (suite)

Motivations pour l'entrée en formation

Deux objectifs principaux ont motivé l'entrée en formation des participants :

- la crédibilité sur le marché du travail à travers l'obtention d'une qualification ou d'une certification
- l'apprentissage d'un nouveau métier lié dans le cadre d'une reconversion.

Ceci s'explique par le fait qu'une grande majorité des personnes interrogées doit se reconvertir après un accident de la vie les mettant en situation de handicap. Par ailleurs, la formation permet de garder contact avec le monde extérieur.

Effets sur les participants

Six mois après la sortie de la formation, 43% des personnes interrogées sont en emploi. La nature du contrat de l'emploi occupé ou le lien avec la formation est variable d'un individu à un autre.

La nature des handicaps est fortement variable d'un participant à l'autre, ce qui impacte diversement leur situation face à l'emploi.

4 - Zoom sur l'étude évaluative portant sur la FTLV (suite)

Zoom sur les personnes sous main de justice

Deux situations étudiées qui impactent le contexte de la formation :

- les détenus dans le cadre de courtes peines (reliquat de peine d'en moyenne moins de 1 an).
- les détenus dans le cadre de peine de longue durée (+ de 1 an).

Des participants qui sont en majorité des hommes, jeunes et de faible niveau de qualification.

Motivations pour l'entrée en formation

Des motivations très hétérogènes, allant de la contribution à la réalisation d'un projet professionnel, à la volonté de conserver un rythme de vie encadré et de sortir de la cellule lors des heures de formation. Le contexte et la politique interne du centre de détention influe sur la dynamique de formation dans l'établissement.

Effets sur les participants

Les formations peuvent être pré-qualifiantes, qualifiantes ou certifiantes.

Les effets sur les participants sont fortement hétérogènes en fonction de la nature de la formation et surtout du délai que le participant doit passer en détention à la fin de la formation. Les situations sociales, de condition physique et mentale impacte également fortement l'impact de la formation sur le participant.

Les effets relevés par les participants sont à la fois d'ordre professionnel (accession à un stage, un emploi, à de nouvelles qualifications professionnelles), mais aussi personnel (resocialisation, amélioration des conditions de détention, ...).

Les représentants de l'administration pénitentiaire ont relevé l'importance du FSE en termes de budgets et de la capacité de pouvoir planifier des actions sur le long terme (programmation sur 7 ans). Enfin, ils ont constaté que le FSE a permis de renforcer des approches nouvelles, notamment les approches « dedans-dehors ».



5 - Réflexions et questionnements en réunion

- Le ciblage du FSE dans le cadre de cette mesure doit-il conservé/ajusté pour la prochaine période de programmation ?
 - Concernant les publics visés ?
 - Concernant l'appui à ce type de dispositifs ? Notamment au regard de l'appui en amont et en aval aux actions de formation ? Au regard de la qualification et de la certification ?
- Dans quelle mesure la crise a-t-elle modifié la possibilité pour le FSE d'intervenir en direction de ce type de publics notamment au regard des autres financements publics disponibles ?
- Comment s'assurer de la plus value du FSE dans le cadre de ces interventions ?
 - en termes de stratégie ?
 - en termes de systèmes d'information ?

Constats (rappels des conclusions 2007-2012 et remarques en GT)

- Il est difficile de dégager des conclusions consolidées sur le dispositif « compétences clés » compte tenu de sa jeunesse : les données de suivi montrent une situation hétérogène d'une région à l'autre (mais 25% de sorties positives vs objectifs 30%).
- La crise économique a fragilisé certains opérateurs et structures qui se sont recentrés sur des priorités ou des urgences, mouvement qui a été peu propice à des actions de modernisation ou d'innovation, et alors même que les schémas de formation doivent s'adapter au nouveau contexte de crise.
- La mise en avant de l'innovation dans le cadre d'une sous mesure spécifique de l'axe 4 permet de mieux valoriser cet enjeu. Cependant, l'animation des acteurs autour de cette sous mesure (information, communication; accompagnement) reste faible alors qu'elle devrait davantage mobiliser de nouveaux publics et acteurs autour de cette problématique.

Recommandations et pistes de réflexion

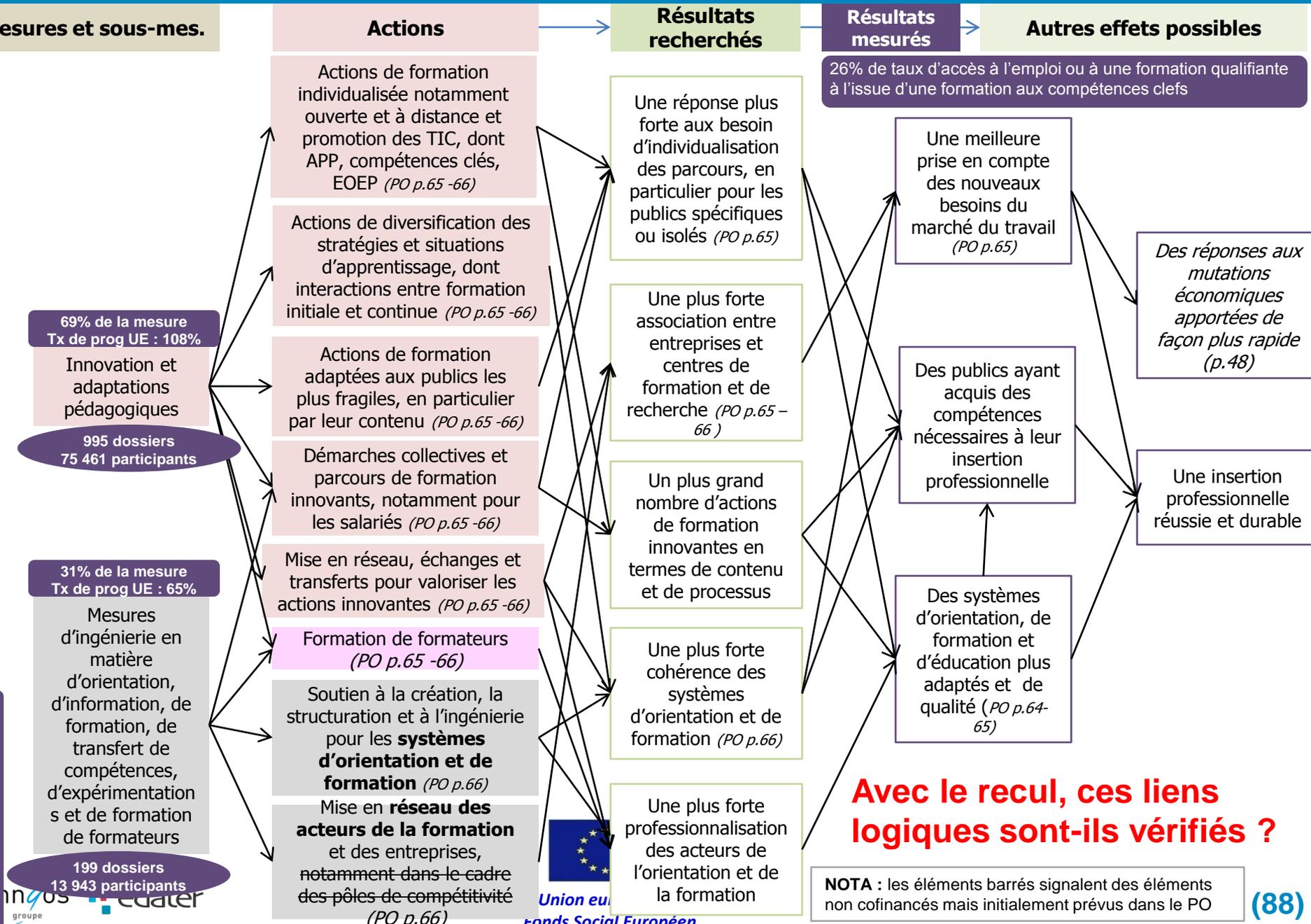
- Pour le dispositif compétences clefs, mieux associer les acteurs pouvant flécher les participants vers ce type de formation et renforcer le suivi des participants, notamment afin de les aider à mieux valoriser cette formation dans leur parcours professionnel.
- renforcer le « tuilage » avec les formations qualifiantes
- moderniser l'offre de formation, les dispositifs et outils d'orientation (innovation, adaptation, ...),
- renforcer les liens entre les actions d'innovation de l'axe 4 et les actions des autres axes (innovation dans le domaine du décrochage scolaire, ...)



Capital humain, innovation et actions transnationales, mes 4.1

Mesure 4.1 : Capital humain : Adapter l'offre de formation et le système d'orientation

4% du PO FSE – 95% prog.



2 - Données chiffrées sur la mesure 4.1 (rappel, source ViziaprogFSE)

Chiffres clefs de la mesure (au 16-12-2012)

	Crédits UE	Crédits totaux
Montants programmés	156 229 431	352 733 454
Nombre de dossiers programmés	1 228	
Part des montants programmés	98,6 %	123,4 %
Part des montants réalisés	30,0 %	31,3 %
Part des montants payés	107,7 %	96,2 %

Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la mesure

Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon spécifique »	79 915 762 M€ (27,2% du total programmé pour la mesure)
Montants FSE programmés affectés à des projets prenant en compte l'égalité HF « de façon secondaire »	181 677 173 M€ (61,8% du total programmé pour la mesure)
Nombre de participantes à la mesure (<i>dossiers d'assistance aux personnes ayant fait l'objet d'un CSF</i>)	66 917 participantes (entrées) sur un total de 94 244 participants (soit 71% des participants à la mesure)

3 - Remarques sur la mesure 4.1

Théorie d'action du PO FSE

La mesure 4.1 se concentre d'une part sur la modernisation des systèmes d'orientation, d'éducation et de formation, notamment à travers le décloisonnement des dispositifs, et d'autre part sur le renforcement des structures et partenariats entre acteurs.

Commentaires issus de l'évaluation ex-ante (2006)

- L'évaluation ex-ante souligne la pertinence de ces interventions au vu du besoin de modernisation des dispositifs existants, en particulier afin de répondre rapidement aux mutations économiques
- Elle souligne les possibilités de complémentarités avec l'axe 1, et rappelle l'intérêt de développer des approches fondées sur les atouts des territoires (pôles de compétitivité, ...)
- Cependant, le nombre de publics cibles et d'actions possible est très important. La question du ciblage du FSE et de sa plus-value sera importante.
-

Commentaires issus des RAE et évaluations thématiques

- Une mesure dans laquelle est venu s'insérer depuis 2010 le dispositif Compétences clés, qui a permis de renforcer le dynamisme de l'axe 4.
- Malgré tout, des actions complexes à mettre en place dans le contexte de crise actuel : les actions de modernisation ou de partenariat peinent à émerger alors que les moyens humains sont limités et que les acteurs ont des difficultés à trouver des cofinancements
- ...



4 - Zoom sur l'étude évaluative portant sur la FTLV

Zoom sur les personnes bénéficiant d'une formation aux compétences clés (Rhône-Alpes)

Un public majoritairement féminin, en seconde partie de carrière et faiblement qualifié.

Les publics bénéficiant de formations en informatique et en anglais ont un profil sensiblement différent de ceux disposant d'une formation en mathématiques ou en français. Les premiers sont davantage orientés vers l'acquisition de savoirs techniques et de compétences spécifiques nécessaires pour la poursuite de leur carrière.

Motivations pour l'entrée en formation : 2 types de motivations identifiées :

- **Initier un parcours de formation** : les participants rencontrés ayant eu une formation en mathématiques ou en français ont davantage exprimé le besoin de gagner en autonomie ou de réaliser un projet de formation sur le long terme ;
- **Acquérir des compétences pour accéder de nouveau rapidement à un emploi** : Les participants bénéficiaires de formations en informatique ou en anglais ont davantage été intéressés par le fait d'avoir une compétence nécessaire aujourd'hui pour trouver un travail ou pour chercher un emploi.

Effets sur les participants

Un **fort taux d'abandon** qui s'explique par de multiples causes : les participants ont retrouvé un emploi, leur situation familiale ou financière ne leur permet plus de continuer les formations, des problèmes de santé, etc.

Des effets professionnels peu perceptibles (manque de suivi des participants, dispositif développé depuis peu), cependant des participants qui notent des effets notables en termes de compétences acquises, de gains en termes d'autonomie et de socialisation.



5 - Réflexions et questionnements en réunion

- Quels autres retours d'expériences (en termes d'effets) peut-on aujourd'hui faire de la mise en œuvre du dispositif « compétences clés » ?
- Quels ont été les effets de la crise sur les acteurs de la formation ? Est-il nécessaire de renforcer l'intervention du FSE dans le soutien aux structures de formation ?
 - en termes d'ingénierie, d'innovation ... ?
 - en termes de restructuration ?
 - en termes financiers ?
- Faut-il conserver la structure de cette sous-mesure ? Faut-il soutenir l'innovation et l'ingénierie de façon transversale dans toutes les mesures ?





Annexes



**Compte-rendu suite au Groupe de
Travail n° 1 : « Emploi et mobilité »**

Présents :

- Annie FOUQUET
- Claude RACK, DGEFP
- Aude FARAVELLI, DGEFP
- Christophe GARNIER, DGEFP
- Anne-Claire LEMENAGER, CR Pays de Loire
- Guillaume LEFEVRE, CFDT
- Pascale BEAUCHAMPS, Commission européenne
- Clotilde de ROSNAY, DGEFP
- Agnès RYST, AFPA
- Anne SAILLY, DIRECCTE Poitou-Charentes
- Marie-France BOUTROUVE, CGT - Espace Europe International
- Claudine BROCARD, SDFE
- Sabrina ABDI, CR IDF
- Marie VERNAY, Ministère de l'agriculture
- Yasmina LALHOU, DGEFP
- François LEPAGE, DGEFP
- Jean-Philippe DUFON, DGEFP
- Erika DELPECH, CR Languedoc-Roussillon
- Jacques CARRILLO, EDATER
- **Sophie BONNOT-BENSAADOUN**, Amnyos



Annie FOUQUET

L'évaluation ex ante servira à tous les PO (national et régionaux). Il y aura trois réunions, une par grand objectif par lequel le FSE est concerné (pour mémoire, le FSE est concerné les objectifs 8, 9 et 10). Cette réunion est un lieu d'échanges et de réflexion dans le cadre de l'évaluation ex ante et n'est en aucun cas un lieu de négociation.

Pascale BEAUCHAMPS – Commission européenne

Les dernières informations issues des échanges entre la Commission, le Conseil et le Parlement :

- Un minimum de 20 à 25% des ressources des Fonds structurels (FSE + FEDER) seraient réservés aux objectifs 8, 9 et 10 pour les régions les moins développées ; un minimum de 30 à 35% pour les régions en transition et un minimum de 40 à 45% pour les régions les plus développées.
- Pour l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté, le FSE et le FEDER seraient de 20% minimum.
- La Commission avait demandé que ce soit une part minimum de FSE, le Conseil est passé sur un minimum FSE et FEDER confondus. La France et l'Italie soutiennent la proposition de la Commission
- La Commission envisageait une concentration minimum sur 4 thématiques (avec un taux variant selon les types de régions). Pour le Conseil, cela passerait à 5 thématiques prioritaires, et le Parlement passerait à 6 thématiques prioritaires.
- Le cadre financier pluriannuel n'a pas pu être adopté (Cf. le non-accord du Conseil européen 22/23 novembre). 320 milliards d'€ est une des hypothèses concernant les fonds structurels (diminution par rapport à la proposition de la Commission européenne).
- Pour les règlements, l'adoption devrait être effective au 1er semestre 2013 mais elle va dépendre de l'issue de la négociation budgétaire.



- Un document de présentation des priorités sera officiellement présenté le 20 décembre 2012.
- Un décalage d'environ 6 mois risque de se répercuter sur les programmes.

Les 11 objectifs listés dans le projet de règlement général sont les suivants : 1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation, 2. Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité, 3. Renforcer la compétitivité des PME, celle du secteur agricole (FEADER) et celle du secteur de l'aquaculture et de la pêche (FEAMP), 4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs, 5. Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques, 6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources, 7. Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles, 8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre, 9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie, 11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.

Jacques CARRILLO – EDATER, consortium de l'évaluation

Présentation de la démarche d'évaluation ex ante.

Questions-réponses

Marie-France BOUTROUVE : quel est le nombre de dossiers pris en compte ?

Jacques CARRILLO rappelle que les chiffres présentés ne sont que ceux de la programmation donc sous-estime les actions en cours.

Claude RACK souligne que ce ne sont que les chiffres (en cumul) qui ont fait l'objet d'un Contrôle de service fait (CSF) validé.



L'anticipation et la gestion des mutations économiques [Mesure 1.1]

Marie-France BOUTROUVE demande si les évaluateurs ont pu vérifier la participation des organisations syndicales et des partenaires sociaux au FSE. Comment les partenaires sociaux sont-ils associés à ce type d'actions sur le terrain ?

Claude RACK souligne que la question des acteurs sera traitée dans l'évaluation ex ante. C'est une question intéressante. Les partenaires sociaux peuvent en outre faire des actions en tant que tel dans la sous-mesure 4.2.1 sur la bonne gouvernance territoriale.

Anne SAILLY explique que les partenaires sociaux sont associés également sur l'axe 1 à travers notamment les actions de GTEC, GPEC-T, EDEC.

C'est le cas aussi au niveau du volet central (Yasmina LALHOU) qui mobilise de façon importante les partenaires sociaux dans les projets de GPEC. Les partenaires sociaux sont des partenaires naturels à ce type de projets.

Anne SAILLY précise que par contre, les partenaires sociaux n'assistent plus aux Comités de programmation régionaux du volet FSE comme cela fut le cas durant la précédente période de programmation (2000-2006).

Cette association des partenaires sociaux est parfois récente (mais parfois de plus longue date). C'est un élément à prendre en compte dans la prochaine programmation.

Claudine BROCARD précise qu'il y a des objectifs quantifiés dans le PO FSE. Il est important de sexuer toutes les données qui sont présentées.

Il faut aussi préciser que certains chiffres sont parfois très faibles par rapport à ce qui était attendu (fiabilité plus ou moins grande de certains indicateurs → ex. de la sous-mesure 1.1.3).



Les évaluateurs proposent d'introduire un tableau récapitulatif des données (nombre d'opérations, participants et montant, en rappelant ceux programmés mais non terminés ou n'ayant pas encore fait l'objet de CSF) – **avec les données sexuées - à notre disposition (réalisations et résultats) et un bref commentaire sur ce que l'on sait de ces données. Jacques CARRILLO indique que ce qui nous intéresse aujourd'hui est bien le lien entre les actions proposées et les résultats recherchés.**

Claude RACK souhaite ouvrir le débat sur les questions suivantes : Est-ce que le ciblage était utile et pertinent ? Est-ce qu'il était le bon ? Annie FOUQUET ouvre le débat sur les liens de causalité dans cette théorie d'action ?

Annie FOUQUET précise qu'aujourd'hui il n'est pas toujours facile de faire des enquêtes individuelles sur les participants et qu'il sera certainement important de pouvoir le faire plus facilement dans la prochaine période de programmation.

Marie-France BOUTROUVE illustre des effets par un projet dans la plasturgie. Du fait de l'introduction des TIC dans la plasturgie, conjuguée à un nombre de départs importants. Les salariés ayant suivi une formation ont été reconnus (niveau salarial notamment). Dans les autres effets possibles pourraient être une « meilleure prise en compte du salarié dans sa structure ». La formation n'est du coup pas seulement pour l'individu et en dehors de l'entreprise.

Il serait intéressant dans le DLI de bien distinguer les effets liés aux « salariés les plus fragiles » et les autres publics. Par exemple, la sous-mesure 1.1.1 concernait bien tous les publics.



Claude RACK pose la question de mesure des effets à l'intérieur d'une entreprise pour un salarié qui a suivi une formation. Il y a la question du temps (se mesure après quelques mois) mais aussi du critère d'évaluation. Comment mesurer l'évolution des parcours ?

Yasmina LAHLOU complète et souligne que l'on oublie souvent l'entreprise et la notion de professionnalisation sur les outils de Gestion des RH. Un des effets du FSE est certainement vérifiable sur la professionnalisation des dirigeants et responsables RH en entreprise à travers les actions de GTEC, ou les EDEC par exemple.

Claude RACK rappelle qu'effectivement le PO 2007-2013 s'est largement focalisé sur les participants. Entre 2008 et 2011, connaître les effets sur les participants ! Ça n'empêche pas pour la suite de remettre les effets sur les entités.

Anne-Cécile LEMENAGER précise qu'un des acteurs oublié est peut-être le territoire.

Peut-être faut-il laisser une place dans les DLI pour mentionner ce qui n'existe pas dans le FSE actuellement ni dans le droit commun : quels sont les besoins qui ne sont pas du tout couverts ?

Le développement des compétences par la formation tout au long de la vie (FTLV) et l'amélioration de la qualification [Mesure 1.2]

Anne-Cécile LEMENAGER pense que cette mesure pourrait aussi être traitée dans le cadre de la réunion sur l'objectif 10 (qui aura lieu en janvier). Jacques CARRILLO dit qu'effectivement, cela sera abordé dans les autres groupes de travail mais par contre, il nous semble important de pouvoir faire le lien avec l'emploi et la mobilité.



Anne-Cécile LEMENAGER précise qu'il faut également mentionner que cette problématique ne concerne pas uniquement les bas niveaux de qualification.

Claude RACK ajoute que jusqu'à aujourd'hui, le FSE a été plutôt ciblé pour les publics les plus fragiles, et donc ceux qui sont le moins qualifié. Mais les autorités de gestion pourront se poser cette question pour les futures programmations.

Marie-France BOUTROUVE illustre avec le secteur de l'artisanat. Il peut y avoir de l'apprentissage pour la reprise d'entreprise par exemple. Il y a des conventions signées au niveau national et au niveau territorial pour aller chercher de nouveaux salariés. « C'est une fenêtre à ouvrir ».

Sur la VAE, cela reste méconnu mais cela reste surtout difficile quand il faut remplacer les personnes qui partent en formation. Il faudra peut-être voir pour la prochaine programmation comment prendre cette question des départs en formation.

Claude RACK précise que la prise en charge de la rémunération n'est pas possible dans le cadre du FSE.

Marie-France BOUTROUVE précise que nous pouvons réfléchir à des co-financements pour aller vers des prises en charge globale.

Sur le vieillissement actif, Yasmina LAHLOU s'interroge sur le lien entre l'amélioration des conditions de travail et le maintien dans l'emploi. Est-ce qu'un des effets recherchés sur l'amélioration des conditions de travail ne pourra pas être ajouté ?

Guillaume LEFEVRE demande une précision sur la signification des taux de programmation indiqués dans les DLI.

✎ **Faire un tableau physico-financier (Cf. remarque précédente)**



GT - « Promotion de l'emploi et soutien à la mobilité professionnelle »

Anne SAILLY précise que les plans de formation ont « explosé » depuis la crise, d'où un taux de programmation de 147% de la sous-mesure 1.2.3. Mais l'équilibre financier règlementaire de la maquette se fait au niveau de l'axe.

Agnès RYST demande comment peut-on mieux mesurer l'effet du benchmarking européen. Peut-on introduire de façon plus diffuse les bonnes pratiques européennes ?

Pascale BEAUCHAMPS précise que cela sera possible dans les programmes qui vont poursuivre les PROGRESS. Agnès RYST va au-delà. Il s'agit de voir comment cela s'intègre dans le FSE pour introduire de l'innovation sur la base de bonnes pratiques observées dans d'autres pays. Il faut certainement intégrer cette question dans la mesure des objectifs car sinon, cela ne sera jamais pris en compte.

Claude RACK indique que cela a été possible dans des évaluations thématiques (Cf. évaluation sur le dispositif de suivi et d'évaluation pour laquelle un benchmark a été réalisé auprès de trois autres pays membres), dans des réseaux européens auxquels a participé par exemple la DGEFP... Il existe beaucoup de matériaux de comparaison et source potentielle d'innovation.

Jacques CARRILLO précise que le travail de benchmarking a pu aussi se faire durant la programmation dans l'axe 4 (Cf. en région Centre).

La création d'activité et la promotion de l'esprit d'entreprise [Mesure 1.3]

Erika DELPECH pense que l'on pourrait rajouter le taux de survie dans les résultats recherchés.

Marie-France BOUTROUVE exprime la difficulté de nuancer les résultats recherchés selon les secteurs d'activités. Y a-t-il la possibilité d'intégrer dans les effets recherchés cette question ?

Anne SAILLY pense qu'il serait intéressant d'avoir des informations sur le type d'activités et le type de structures créées.



Pour Erika DELPECH, il y a peut-être une « perte en ligne » lorsque l'on mesure les résultats au regard du devenir des participants à la sortie immédiate de l'opération. Quand on interroge directement à la sortie, on ne sait pas si les personnes vont réellement créer leur activité. Les chiffres peuvent évoluer très vite. Sur le suivi des résultats de ces projets, il est important d'avoir un suivi à plus long terme. Il serait d'ailleurs aussi intéressant de suivre les indicateurs sur la mesure de la post-crédation (Évolution du Chiffre d'affaires par exemple) mais on connaît la difficulté à faire ce type d'exercice.

Claude RACK rappelle que dans la mesure 1.3 qu'il y a effectivement une diversité très large d'opérations (Cf. enquête). Comment pourrait-on dissocier les types d'accompagnement à la création ? Comment dans la prochaine programmation cette diversité d'action sera prise en compte ? Comment pourra-t-on mesurer cela notamment dans les différents PO ?

Yasmina LAHLOU ajoute que la sous-mesure 1.3.2 présente parfois des effets pervers comme le financement partiel du fonctionnement des structures. Il faut se poser la question de ce que l'on doit financer dans la professionnalisation des structures. Même si les publics et les modalités d'accompagnement continuent d'évoluer. Ce type de biais n'est cependant pas systématique. Erika DELPECH ne constate par exemple pas cet effet en Languedoc-Roussillon car le choix a été fait de financer plutôt des plateformes d'accompagnement.

Jacques CARRILLO élargit la problématique en mentionnant la pertinence ou non de solliciter à l'avenir le FSE pour une aide à la croissance des TPE/PME et la montée des effectifs dans les entreprises. Pour Erika DELPECH, il serait peut-être intéressant d'y ajouter des outils d'ingénierie financière qui seraient articulés avec la thématique Création d'activité.



La modernisation du service public de l'emploi [Mesure 2.1]

Marie-France BOUTROUVE demande pourquoi les missions locales ont été retirées.

Claude RACK précise que le FSE ne finance pas de fonctionnement des structures et qu'il a été demandé de financer uniquement des projets des structures qui accompagnent les jeunes. Cela a changé radicalement la façon de voir les choses. Le paysage a largement évolué depuis 2006 et plein d'autres acteurs que les missions locales sont concernées. L'effet pervers a été que dans cette sous-mesure, ont été intégrés des actions PLIE. Aujourd'hui, les choses ont été clarifiées (Pôle Emploi). Quel bilan on en tire aujourd'hui ?

Dans le « *position paper* », il est indiqué qu'il faut lever les « carences » de Pôle Emploi. Peut-être mobiliser le Comité d'évaluation de Pôle Emploi ? On pourrait peut-être commander à ce comité une évaluation spécifique sur le ciblage du FSE et de sa valeur ajoutée. → **A voir avec Thomas CAPELIER**

Anne SAILLY propose de communiquer les rapports d'activité de Pôle Emploi pour repérer ce qu'il manque. Les relations avec Pôle Emploi ont évolué au fur et à mesure du programme 2007-2013. Les opérations de contrôle ont servi à un dialogue accru.

Claude RACK ajoute que la DGEFP réfléchit à la mise en place d'un segment conjoint du futur PO national avec Pôle Emploi orienté sur les résultats.

Anne SAILLY précise qu'il y a eu des projets intéressants sur la sous-mesure 2.1.3 d'autres actions que celles des Maisons de l'emploi. Un des quatre départements picto-charentais n'a aucune structure de coordination de l'emploi et c'est un manque véritable pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et également sur la mise en œuvre du SPO (ce dernier n'a pas de moyens propres et il sera important pour la future programmation de pouvoir le financer).



Claude RACK précise que ça posera des problèmes d'articulation entre accompagnement des DE et orientation (et donc du partenariat derrière) mais il sera important de le traiter.

Annie FOUQUET demande comment, dans la programmation future, mesurerons-nous les résultats régionaux qui devront alors être agrégés au niveau national ? Il faudra certainement se mettre d'accord sur un lot d'indicateurs commun à toutes les régions... et surtout au processus de consolidation et d'agrégation de ces données. Claude RACK rappelle que les projets de règlements proposent d'ores et déjà une liste de 17 indicateurs communs. Mais la question est posée de savoir qui traitera les indicateurs communs, voire des informations complémentaires via des indicateurs spécifiques ? Qui fera les agrégations si l'on s'appuie sur 26 PO régionaux et un national ? Etc.

Anne-Cécile LEMENAGER demande si un travail avait été fait ou sera fait sur l'ouverture de nouveaux champs pour 2014-2020. De nouvelles ouvertures sont proposées par la Commission européenne et il faut certainement en profiter pour proposer de nouvelles choses.

Ce qui est demandé dans l'évaluation ex ante consiste de faire le bilan des deux programmations précédentes sur les matériaux d'exécution et d'évaluation qui existaient. Il est également demandé de proposer et réagir sur les cadres logiques d'intervention pour la période 2014-2020 (liens de causalité entre actions, résultats et effets attendus). Le cœur de l'évaluation ex ante est d'accompagner la rédaction des PO, de manière interactive avec le rédacteur du PO. Les évaluateurs doivent porter un jugement de valeur sur les documents qui leur sont fournis. C'est un processus d'accompagnement à la rédaction ; c'est un travail interactif.

Le travail des DLI 2007-2013 est donc un 1^{er} bilan de ce que l'on tire de la programmation actuelle, et doit permettre de déterminer là où le FSE a produit les effets les plus efficaces, et là où son intervention n'a pas été spécifiquement pertinente. Les évaluateurs devront dire quelles seront les propositions à faire pour l'avenir pour améliorer l'intervention du FSE.



L'évaluation doit éclairer la rédaction des PO. Et ensuite, les autorités de gestion en tiendront compte... ou pas !

Erika DELPECH demande à quel moment on va s'interroger sur l'axe 4. Comment rattacher les différentes thématiques dans les 3 groupes de travail ? **Jacques CARRILLO propose de re-ventiler l'axe 4 dans les deux prochaines réunions.**



**Compte-rendu suite au Groupe de
Travail n° 2 : « Promotion de l'inclusion
sociale et lutte contre la pauvreté »**

Présents :

Annie FOUQUET
Claude RACK, DGEFP
Aude FARAVELLI, DGEFP
Christophe GARNIER, DGEFP
Guillaume LEFEVRE, CFDT
Chantal RICHARD, CFDT
Philippe COUTEUX, CFDT
Pascale BEAUCHAMPS, Commission
européenne
Christine COTE, ADF
Fanny PELLISSIER, Conseil Régional PACA
(Pour l'ARF)
Marie VERNAY, MAAF/ DGPAAT
Aurélien DUCLOUX, FNARS
Virginie MORTARI, DAP / Justice

Gwenola RUELLA, DAP/Justice
Serge CANAPE, DAP/Justice
Guillaume QUENEL, Conseil général
Seine Saint Denis
Dalila BENAKCHA, Directe Il e de
France
Anne BAVEREY, Directe
Bourgogne
Yasmina LALHOU, DGEFP
Corinne EHRHART, DGEFP
Audrey RENUIT-LERIOU, DGEFP
François LEPAGE, DGEFP
Jean-Philippe DUFON, DGEFP
Jacques CARRILLO, EDATER
(consortium de l'évaluation)
Yann-Gaël FOURQUIER, Amnyos
(consortium de l'évaluation)

Introduction - Annie FOUQUET

Mme Fouquet rappelle le cadre général de la démarche.

Quels que soient les choix de gouvernance retenus, l'évaluation ex ante sera utile à tous les PO (national et régionaux).

Des travaux préparatoires ont été lancés, associant les membres du Comité scientifique de l'évaluation et les membres du Comité national de suivi désireux de s'y associer. Dans ce cadre, trois réunions sont prévues, une par grand objectif thématique par lequel le FSE est concerné (pour mémoire, le FSE est concerné par les objectifs 8, 9 et 10).

Cette réunion s'inscrit dans une démarche préalable à l'évaluation ex ante et n'est en aucun cas un lieu de négociation. Il s'agit donc de partager une première vision et de s'accorder sur des premiers éléments d'analyse sur la stratégie du PO FSE sur le thème de « l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ».

Jacques CARRILLO – EDATER, consortium de l'évaluation

Présentation de la démarche d'évaluation ex ante via le support diffusé préalablement :

- Introduction générale et sur la méthode
- Méthode de travail pour la matinée
- Structure du document.

Annie FOUQUET précise la différence entre les réalisations et les résultats présentés dans les DLI (Diagrammes Logiques d'Impacts) :

- Les réalisations correspondent à ce qui a été obtenu grâce à la mise en œuvre de l'action
- Les résultats sont les conséquences sur le court et le moyen terme de l'action conduite.

La question posée est : Est-ce que l'enchaînement des actions, retracé dans les diagrammes est bien celui que vous observez ?



Cohésion sociale [Mesure 3.1]

La CFDT souligne le parallèle entre les éléments présentés et les travaux de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est déroulée le 11 décembre. Ces travaux pourraient être pris en compte dans le cadre du travail de préparation du(es) futur(s) PO FSE. Parmi les enjeux pointés on note :

- l'accès à l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi a été souligné comme un enjeu majeur ;
- la formation devant davantage être envisagée et est plus facile à mobiliser dès lors que les personnes sont en situation d'emploi
- l'accompagnement individuel soit pouvoir se poursuivre en situation d'emploi
- donner sa chance à l'innovation et accompagner plus longtemps les contrats aidés

Claude RACK précise que le plan national de lutte contre la pauvreté devrait être très convergent avec la philosophie du FSE : en affirmant le droit au parcours et l'accès à l'emploi comme des priorités, et en réaffirmant le rôle central de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique).

Christine COTE s'interroge quant à l'articulation entre le programme FSE et le Programme d'aide alimentaire.

Elle souligne concernant le terme statistique de « sortie positive » tel qu'utilisé pour le suivi et l'évaluation du PO FSE est limité : le CDD de 6 mois est par exemple proche d'une situation de précarité.

Sur le premier point, Pascale BEAUCHAMPS précise qu'il s'agira d'une part d'un programme distinct du P.O FSE et d'autre part d'un programme dont l'enveloppe devrait demeurer limitée. Ces points sont pour l'instant soumis au processus de négociation au sein des institutions européennes.



GT - « Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté »

Sur le second, Claude RACK rappelle qu'effectivement le terme de « sortie positive » est à remettre dans le contexte du PO FSE. Ce terme est la somme des 8 types de sorties suivies statistiquement dans le cadre du P.O actuel

- Création d'activité
- Accès à un emploi temporaire ou saisonnier
- Accès à un contrat aidé
- Accès à un emploi durable
- Accès à une formation qualifiante
- Formation certifiée
- Accès à une procédure VAE
- Retour en formation scolaire

La CFDT et la Direction de l'Administration Pénitentiaire pointent l'enjeu de l'accès aux droits et s'interrogent quant à l'intervention du FSE en la matière. En effet, il apparaît que le RSA activité est sous-mobilisé (68% des personnes bien qu'éligibles, ne le sollicitent pas).

Par ailleurs, pour les personnes sous main de justice, l'accès aux droits constitue une étape cruciale qui nécessite de mobiliser des moyens pour garantir l'effectivité et l'aboutissement des démarches. De surcroît, le risque est pointé d'une pénalisation de ces publics, si l'indicateur est celui de l'accès à l'emploi.

Claude Rack rappelle que le FSE a, pour finalité l'accès à l'emploi, conformément aux textes communautaires.

Pascale BEAUCHAMPS rappelle que la Stratégie européenne 2020 précise la prise en compte par le FSE de l'objectif de baisse du nombre des personnes sous le seuil de pauvreté, dont la France attend le chiffrage. Pour autant, le « *position paper* » élaboré par la Commission ne pointe pas d'objectifs spécifiques en la matière.



GT - « Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté »

La CFDT s'interroge sur les résultats des actions conduites et notamment sur la mesure des sorties positives à l'issue des actions parce que l'on ne se préoccupe que de leur devenir à court terme. Mais que se passe-t-il au-delà ?

Claude RACK rappelle que les sorties positives sont recensées immédiatement à l'issue de l'action. Pour la prochaine période de programmation, une nouvelle batterie d'indicateurs est prévue. Elle sera composée d'indicateurs de réalisation et de résultats. Les indicateurs de résultats seront renseignés à l'issue de l'action et à 6 mois. Pour les indicateurs à 6 mois, il pourra être procédé par voie d'enquête et sur la base d'échantillons. Cette batterie d'indicateurs sera commune à tous les États membres, ainsi qu'à tous les opérateurs. Elle rappelle en outre l'importance de disposer d'un système d'information pérenne, en particulier au regard de futurs programmes (cf. annexes du projet de règlement du FSE et nécessité d'alimenter le rapport de performance du contrat de partenariat, ...).

Guillaume QUENEL s'interroge sur la définition du futur indicateur concernant les « personnes inactives nouvellement engagées dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation ».

Concernant cet indicateur de résultat, Claude RACK confirme la difficulté qu'il y aura à trouver une définition commune et un mode de calcul homogène rendant possible les agrégations à l'échelle européenne.

Elle précise donc qu'un important travail collaboratif de définition des indicateurs sera à réaliser avec l'ensemble des acteurs. Il conviendra également de déterminer des valeurs cibles (valeurs absolues) à atteindre pour les 23 indicateurs communs de la prochaine génération de programmes. Elles devront être définies par chaque autorité de gestion.



GT - « Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté »

Concernant la sous-mesure 311, Anne BAVEREY considère qu'il est difficile de l'analyser sans prendre en compte les autres sous-mesures de l'axe 3. En effet, la 311 s'est construite comme une sous-mesure « par défaut ». Avec l'amplification de la crise, cette logique a, cependant, évolué.

- Il est à noter que le service FSE de la DIRECCTE ne participe pas aux instances de coordination des dispositifs d'Insertion par l'Activité Économique, et notamment aux CDIAE (Comités Départementaux d'Insertion par l'Activité Économique).
- La notion de parcours d'insertion est peu présente, il s'agit davantage d'une addition de dispositifs d'actions.
- La compréhension différenciée des indicateurs pour chacune des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) confère une relative faiblesse à la qualité des indicateurs produits.
- Pour autant, les résultats sont là : tant en termes d'actions financées que de publics accueillis. En revanche, la visibilité sur les parcours mis en œuvre demeure faible ou difficile à valoriser.

Claude RACK rappelle les bons résultats de l'ÉPIDE (Établissement Public d'Insertion de la Défense) qui s'inscrit dans une logique de parcours d'accès à l'emploi ou à la formation. Elle précise que les Entreprises d'Insertion sont les seules SIAE faisant l'objet d'un indicateur d'objectif de résultat. Elle souligne par ailleurs le travail effectué avec les Conseils Généraux au cours de l'actuel programme afin de refondre les critères et objectifs de sorties positives des actions départementales.

Guillaume Quesnel pointe le pilotage régional de la programmation FSE qui ne permet pas d'avoir cette logique de coordination des acteurs à l'échelon départemental, préconisée dans l'étude sur l'offre d'insertion dans les territoires.

La CFDT rappelle que la conférence nationale de lutte contre la pauvreté a également pointé les enjeux de coordination.



Anne BAVEREY souligne qu'en matière de coordination des acteurs, il existe de nombreuses initiatives qui émergent en dehors du FSE. Le plus souvent, elles ne nécessitent qu'une meilleure articulation territoriale et il est donc difficile d'en tirer des actions finançables par le FSE. A titre d'illustration, en Bourgogne, les Conseils généraux et les PLIE s'entendent pour assurer une complémentarité dans leurs interventions sur les territoires et prévenir les risques de chevauchement.

Guillaume QUENEL indique qu'au titre de leur contribution au diagnostic régional plurifonds, le CG93 a proposé la mise en place d'un comité départemental de concertation pour améliorer la cohérence des interventions, cofinancées par le FSE, des différents acteurs.

Inclusion sociale [Mesure 3.2]

Actions à destination des publics spécifiques :

La Direction de l'Administration Pénitentiaire pointe l'importance du maintien des publics sous main de justice dans le cadre de la prochaine période de programmation en tant que publics cibles et plus particulièrement les publics les plus jeunes. Elle souhaite voir le soutien du FSE élargis à davantage d'établissements pénitentiaires.

Claude RACK précise que dans le cadre des attributions de compétences du nouveau cadre de décentralisation, la formation des publics spécifiques sera certainement à envisager avec les Régions.



GT - « Promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté »

Actions de prévention de décrochage scolaire :

Claude RACK rappelle que la France a obtenu une dérogation de la Commission pour le financement d'actions de prévention contre le décrochage scolaire pour le P.O 2007-2013. Cette action préventive n'était, en effet, initialement prévue que pour le Programme Convergence dans les DOM, le programme « Compétitivité régionale et emploi » devant se cantonner à une action curative.

Pascale BEAUCHAMP précise que le « *position paper* » transmis par la Commission à la France ne détermine pas d'objectifs spécifiques relatifs à la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans ces conditions, la CFDT s'interroge sur la possibilité pour les E2C (Écoles de la deuxième Chance) et pour l'IAE de continuer à mobiliser du FSE pour la prochaine période de programmation.

Claude RACK rappelle que le FSE soutient avant tout des projets et non des actions de fonctionnement des structures et qu'à ce titre, c'est la qualité des projets qui sera examinée

Anne BAVEREY mentionne qu'en Bourgogne, l'action relative au décrochage scolaire demandera un travail renforcé de ciblage.

Guillaume QUENEL pose la question de l'articulation entre l'objectif de réduction du nombre de personnes pauvres (UE 2020) et la stratégie du futur Programme opérationnel.

Pascale BEAUCHAMP répond que cet objectif n'a pas été repris par le nouveau gouvernement et que la Commission européenne attend de la France qu'elle présente un objectif chiffré. En tout état de cause, la Commission appréciera le Programme opérationnel au regard des recommandations spécifiques du Conseil.



Lutte contre les discriminations [Mesure 3.3]

En matière de lutte contre les discriminations, la France n'a pas été très performante sur le sujet. Le représentant du CG93 précise que dans le cadre des actions en direction des habitants des ZUS, le choix de ciblage s'est en fait effectué au profit des personnes les plus marginalisées. Cela entraîne quelques difficultés pour les populations situées hors du zonage prévu (les camps de Roms par exemple). En réponse à la question de Jacques CARRILLO concernant la pertinence et l'efficacité ou non de l'articulation entre FEDER et FSE dans le cadre du projet de programme urbain intégré, le représentant du CG93 fait le constat d'un taux de programmation assez moyen, du fait d'un temps de démarrage assez long lié à des complexités en matière de coordination entre les différents services de l'Etat en charge du sujet.

Dalila BENAKCHA, précise qu'en Ile de France, on dénombre 150 ZUS. Un appel à projets conjoint avec le FEDER a été réalisé pour la mise en œuvre de 10 programmes urbains intégrés, huit d'entre eux ont mobilisé FEDER et FSE, deux autres n'ont pas de financement FSE.

L'AFPA a conduit une intervention spécifique en Ile de France pour analyser les projets urbains intégrés et notamment leur fonctionnement en matière de prise en compte des enjeux emploi/formation. Les difficultés de coordination et la faible connaissance des acteurs et dispositifs des champs emploi/insertion/formation ont été pointés comme des freins au développement des programmes urbains intégrés sur ces thématiques. La méconnaissance des possibilités offertes par le FSE est également un obstacle.

Anne BAVEREY note qu'en Bourgogne, les actions en faveur des habitants des ZUS n'ont pas donné de résultats particuliers. Il est difficile de faire la preuve que le ciblage par le FSE a été un facteur d'amélioration.



En matière de ciblage territorial, il apparaît important de ne pas se concentrer uniquement sur les ZUS, les territoires ruraux sont souvent les moins bien équipés en matière d'offre d'insertion.

Claude Rack ajoute que la difficulté réside aussi dans l'absence de portage politique de cette mesure.

La séance de travail se termine à 12H.

Un compte rendu sera diffusé à l'issue de la réunion.

Les participants sont invités à communiquer aux consultants leurs éventuelles contributions complémentaires à :

Carilloedater.fr

Sophie.bonnot@amnyos.com

Il est rappelé que le troisième groupe se réunira le 22 janvier de 14h à 17h.



Compte-rendu suite au Groupe de Travail n° 3 : « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie »

GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » - 22 janvier 2013

Présents :

BAVEREY Anne, DIRECCTE Bourgogne
BEAUCHAMP Pascale, Commission européenne, DG Emploi
BELMANS Catherine, SGAR Haute-Normandie
BENARCHA Mme, DIRECCTE Ile de France
BEUPLET Serge, DIRECCTE Pays de la Loire
BROCARD Claudine, SDFE, DGCS
CANTRELLE Morgane, CFDT
CARRILLO Jacques, EDATER (consortium de l'évaluation)
CHARVEL, DGEFP, MGP
CORIOU Christophe, MEDEF
DE LAVERGNE François, Amnyos (consortium de l'évaluation)
DELPECH Erika, Conseil régional Languedoc Roussillon
FARAVELLI Aude, DGEFP

FONQUERNIE, DGEFP, MGP
FOUQUET Annie, présidente du CSE
LE DOUARON Pierre, CNFTLV
LEFRANC Michel, DREIC, MEN, MESR
MICHELY Anita, DAP, PMJ3
MORTARI Virginie, DAP, PMJ3
RACK Claude, DGEFP
REBULARD Mathilde, Conseil Régional Pays de la Loire
RECOUPE Estelle, Conseil régional Haute Normandie,
SAILLY Anne, DIRECCTE Poitou Charente
TKACZUK Tatiana, Conseil régional Aquitaine, mission FSE
VOCANSON Bruno, Ministère de l'Agriculture
ZORIC Alan, Commission européenne, DG Emploi



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

Introduction

Annie Fouquet

Mme Fouquet rappelle le cadre général de la démarche.

L'évaluation ex ante lancée sera utile pour tous les PO (national et régionaux).

Des travaux préparatoires ont été lancés. Dans ce cadre, trois réunions ont été organisées, une par grand objectif thématique concernant particulièrement le FSE (pour mémoire, les objectifs thématiques 8, 9 et 10).

Cette réunion s'inscrit dans une démarche préalable à l'évaluation ex ante et ne constitue pas une étape de négociation. Il s'agit de partager une première vision et de s'accorder sur des premiers éléments d'analyse, portant sur la stratégie du PO FSE sur le thème de « éducation, compétences et formation tout au long de la vie ».

Les 11 objectifs listés dans le projet de règlement général sont les suivants : 1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation, 2. Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité, 3. Renforcer la compétitivité des PME, celle du secteur agricole (FEADER) et celle du secteur de l'aquaculture et de la pêche (FEAMP), 4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs, 5. Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques, 6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources, 7. Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles, 8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre, 9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie, 11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

Jacques Carrillo – EDATER, consortium de l'évaluation

Présentation de la démarche d'évaluation ex ante via le support diffusé préalablement :

Introduction générale et sur la méthode

Méthode de travail pour la matinée

Structure du document.

Annie Fouquet précise la différence entre les réalisations et les résultats présentés dans les DLI (Diagrammes Logiques d'Impacts) :

- Les réalisations correspondent à ce qui a été obtenu grâce à la mise en œuvre de l'action
- Les résultats sont les conséquences sur le court et le moyen terme de l'action conduite et de leurs réalisations.

François de Lavergne – AMNYOS, consortium de l'évaluation

Développement des compétences par la FTLV et l'amélioration de la qualification [Mesure 1.2]

(formation des salariés, reclassement, apprentissage)

Il commente le diagramme logique d'impact reconstruit sur cette mesure. Il rappelle (diapositive 22) les principaux points ou pistes de travail qui se dégagent des travaux menés durant la période, et en particulier de l'évaluation des effets du FSE sur les participants (2010/2011) et des analyses proposées dans les Rapports d'Évaluation Annuels :

- *les leviers d'action mobilisés ont contribué à sécuriser l'emploi (la montée en qualification contribue à la sécurisation de l'emploi ; le type de formation suivi (certification, thématique) est déterminant mais le suivi « avant et après » aussi ; les caractéristiques socio-économiques des participants (genre, âge, niveau de qualification à la sortie) restent déterminantes sur la situation à la sortie sur le marché du travail) ;*



Union européenne
Fonds Social Européen

GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

- le FSE agit en additionnalité des dispositifs de droit commun existants (il sécurise notamment les financements dans le cadre de tranches pluriannuelles) mais la diversité des types d'actions soutenues et des financements rend difficile l'analyse de la Valeur Ajoutée du FSE, d'autant que le système d'information du FSE ne permet pas un suivi individualisé des parcours des participants mais un suivi agrégé par action
- la stratégie d'accompagnement des salariés en difficulté a montré en partie sa capacité d'adaptation (la plus value des formations est forte si la formation est « certifiante » et si l'« accompagnement » des participants est effectué en amont (construction du parcours de formation) et en aval (suite à la formation) (source : étude FTLV 2010). Mais l'intervention du FSE sur la construction des parcours et l'ingénierie pédagogique doit être renforcée.
- la crise économique accentue les situations difficiles pour certains types de publics : les situations dans l'emploi des personnes les plus fragiles se sont par exemple aggravées et la recherche de certification pour mieux résister aux difficultés socio-économiques a constitué une solution ; les besoins de mobilité professionnelle, donc de formations adaptées, se renforcent ; il conviendrait cependant d'étudier plus précisément la pertinence des types de formation dispensées en fonction des publics voire des secteurs ou branches d'activité

Discussion

Claudine Brocard

Il convient de prendre les chiffres présentés dans la diapositive 15, sur la prise en compte « spécifique » (20% des 5900 opérations de la mesure 1.2) et « secondaire » (67%) de l'égalité femmes/hommes, comme des données à relativiser et à compléter avec d'autres sources. En effet, l'évaluation dédiée à cette priorité en 2009 avait montré les difficultés de compréhension des acteurs concernant la prise en compte spécifique et secondaire de l'égalité ainsi que l'absence de vérification du service instructeur de la pertinence ou non des données renseignées sur cette thématique



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

Claude Rack

L'estimation s'appuie sur la déclaration des services et organismes bénéficiaires et souffre d'un biais. Pour autant il est important pour chaque opération et de manière globale d'approcher les effets de l'action dans ce domaine.

Estelle Recoupé

Le Diagramme logique d'impact montre que la sécurisation était un résultat recherché explicite lors de l'écriture du PO en 2006 (page 42), mais sans doute cet objectif s'est renforcé durant la programmation.

Claude Rack

Le DLI est effectivement une reconstitution ex post de ce résultat.

Estelle Recoupé et Annie Fouquet

Il sera important de bien confirmer que ce résultat est recherché pour 2020.

François de Lavergne

Le concept de « flexi-sécurité » est arrivé après l'écriture du PO

Annie Fouquet

Bien que celui-ci date d'avant 2005.

Claude Rack

Il faut rappeler que le cadre donné à l'époque était celui de la stratégie dite de Lisbonne, qui est axé plutôt sur la promotion de la société de la connaissance.



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

Christophe Coriou

A propos de la flexi-sécurité, rappelle que l'on se situe désormais dans l'accord cadre Union Européenne « inclusif » du 25 mars 2010 : tous les acteurs du marché de travail sont concernés (ce qui est souligné semble-t-il par le DLI) mais il n'y a pas de ciblage de publics spécifiques (les plus éloignés de l'emploi ou les +45 ans). Le MEDEF poursuit le travail sur ce thème.

Pierre Le Douaron

Trois remarques :

- 1 - Le problème est de savoir si le FSE apporte des moyens là où l'action produit de la valeur ajoutée (« sur des actions qui servent à quelque chose »).
- 2 - Ne pas parler de certification entre guillemets : la certification renvoie à un référentiel très précis et encadré. Si le succès passe par la certification, c'est alors une priorité voire l'unique finalité à rechercher.
- 3 - Il est important de préciser la définition de « sécurisation »: parle-t-on de sécurisation des transitions professionnelles ?

Christophe Coriou

La certification renvoie au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). D'autres certificats existent dans certaines branches et sont non répertoriés dans ces référentiels. Les modalités de reconnaissance de la certification sont ainsi parfois différentes, ce qui pose la question de la méthode de suivi et d'analyse pour ce type de certification.

Claude Rack

Dans le cadre du suivi du PO FSE, la certification est définie comme un accès à un diplôme ou un CQP.



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

Il est en outre important de rappeler que :

- Il existe de nombreuses formations courtes, ne donnant pas lieu à certification
- Il est difficile pour une politique publique de ne dédier ses moyens financiers que sur les actions dont on est sûr des résultats, en particulier compte tenu des difficultés d'atteindre puis d'appuyer certains publics ciblés
- Il est important de comprendre ce que le FSE apporte en termes de valeur ajoutée, c'est d'ailleurs une demande permanente de la Commission Européenne.

Jacques Carrillo – EDATER, consortium de l'évaluation

Formation dans le cadre de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi [Mesure 2.2]

Il commente le diagramme logique d'impact reconstruit sur cette mesure. Il rappelle (diapositive 33) les principaux points ou pistes de travail qui se dégagent des travaux menés durant la période et en particulier l'évaluation des effets du FSE sur les participants (2010/2011) ou les analyses proposées dans les Rapports d'Evaluation Annuels :

- *Pour l'avenir, il est difficile d'identifier tous les leviers d'action car de nombreuses variables impactent les effets des formations : qualité du projet professionnel, adaptation de l'action à l'âge (les jeunes BNQ attendent une qualification, vs les +45 attendent un emploi ...). Mais il existe de nouveaux champs à investir ou renforcer : orientation professionnelle, ...*
- *La stratégie d'accompagnement des publics demandeurs d'emploi doit continuer de s'adapter à leurs situations et viser des stratégies intégrées de parcours : bilan en amont et positionnement -mise à niveau préqualification - travail sur le projet professionnel – formation qualifiante- et appui à la sortie*



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

- *Certains publics se sont avérés difficiles à toucher et certains objectifs se sont avérés parfois contradictoires : il sera important de trouver un équilibre entre ciblage sur les « Bas Niveaux de Qualification », ciblage sur les « jeunes » et ciblage sur les « seniors » car, compte tenu de leurs politiques, actuellement les Régions s'intéressent en priorité aux jeunes. Il est sans doute également nécessaire de renforcer l'articulation des interventions des différents acteurs (Etat, Régions, Pôle Emploi, voire OPCA ...) et la prise en compte de la dimension de l'égalité Femme/Homme sur les actions de « négociation collective » et de « GRH au sein des entreprises ».*
- *La crise a modifié la nature des difficultés rencontrées par les publics cibles de la mesure. Cela soulève plusieurs questions : faut-il par exemple développer davantage les approches individualisées (certes plus coûteuses) ? Faut-il, et si oui comment renforcer le ciblage sur les publics ? Le PO ne s'avère pas toujours l'outil le plus souple face aux situations d'urgence, mais des exemples positifs ont été relevés (voir mesures de renforcement de l'Axe1)*
- *La mesure de la plus value du FSE est parfois difficile du fait notamment du déficit du système d'information à l'individu : il est important de mieux suivre le devenir des participants de manière individuelle sur le long terme, afin de faciliter l'évaluation des effets des actions sur leurs parcours. Le FSE pourrait poursuivre son ciblage sur des actions à plus value spécifique : nouvelle ingénierie de formation (individualisation, modularisation, parcours), ...*

Anne Saily

L'évolution du contexte socio-économique et institutionnel souligne l'importance de tenir compte des nouveaux dispositifs. Les besoins d'assistance aux systèmes et structures s'avèrent réels dans différents cas de figure :

- Dispositif d'orientation : pour expérimenter (mise en réseau, guichet unique, etc.)
- Travail en réseau avec les entreprises
- Construction des parcours de formation des jeunes (les Missions locales apportent certaines réponses, mais trop limitées)



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

- Face à la crise, une approche globale des financeurs est nécessaire, en particulier parce qu'il faut dépasser le statut des personnes lorsqu'elles ont perdu leur emploi
- Guichet unique des prescripteurs, etc...

Claudine Brocard

Sur la question de l'égalité femmes/hommes, souligne la volonté du gouvernement, des partenaires sociaux et des collectivités territoriales de développer, suite à la conférence sociale du 8 juillet 2012, l'excellence territoriale en matière d'égalité professionnelle. Des conventions cadre ont été signées entre l'Etat et 9 conseils régionaux (Aquitaine, Bretagne, Centre, Ile de France, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, Poitou Charentes, Rhône Alpes et la Réunion) pour mettre en œuvre des expérimentations afin de :

- Faire entrer l'égalité professionnelle dans les entreprises en dynamisant la négociation collective notamment dans les PME
- Développer la mixité dans les filières et les métiers
- Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (suite à un congé parental)

Christophe Coriou

Confirme l'importance de l'articulation entre les différents acteurs.

Claude Rack

Relative ou précise certains points évoqués :

- il est important de rester vigilant sur l'objet de l'action : le périmètre reste la formation
- rappelle que l'objectif du PO FSE est *in fine* la sortie vers l'emploi
- sur les effets recherchés concernant l'égalité femmes/hommes, au moment de l'écriture du PO, la loi était récente.



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

- le FSE joue un rôle d'aide au démarrage de certains dispositifs ou de l'application de texte de loi : le FSE a eu un rôle très utile en accompagnement des plans seniors, luttés contre les discriminations, ...

Mathilde Rebulard

Pour la région Pays de la Loire, il est important de ne pas trop de « fermer » l'action du FSE sur des types de publics. Nous sommes fréquemment face à des gens qui n'ont pas de statut de salarié ou DE mais pour qui il faut trouver une solution.

Annie Fouquet

Le constat est parfois fait que si l'on cible trop, les marges de manœuvre diminuent : il faut avoir des objectifs plus généraux.

Jacques Carrillo – EDATER, consortium de l'évaluation

Formation dans le cadre des actions de cohésion, d'inclusion et de lutte contre les discriminations [Mesure 3.2]

Il commente le diagramme logique d'impact reconstruit sur cette mesure. Il rappelle (diapositive 43) les principaux points ou pistes de travail qui se dégagent des travaux menés durant la période et en particulier de l'évaluation des effets du FSE sur les participants (2010/2011) ou des analyses proposées dans les Rapports d'Evaluation Annuels :



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

- *La crise économique et sociale modifie le contexte d'intervention du PO FSE : on observe une altération des effets et des cadres logiques pour les actions visant des publics spécifiques : les cofinancements disponibles sont davantage contraints et les cofinancements doivent être sécurisés davantage en amont (notamment des actions associatives) ; des publics sont en « concurrence » (Jeunes vs seniors, BNQ vs diplômés,...) et il devient parfois difficile pour les opérateurs de prioriser tant les situations fragiles se sont développées (REA 2011 p 77)...*
- *On observe une stabilité (entre 2011/2012) des effets des actions de lutte contre le décrochage scolaire (85% de sorties positives) mais les chiffres recouvrent des types d'action et des situations très hétérogènes (les résultats s'étalent dans les faits de 25% à 100%)*
- *Le ciblage du FSE apparaît pertinent au regard de la spécificité des publics et de leurs situations. En revanche, la concentration sur certains types d'actions pourrait être renforcée afin de maximiser la plus value de l'intervention du FSE (nature des formations, temps de formation, ...)*
- *La priorité de cibler l'action du FSE là où il apporte une plus value forte soulève plusieurs questions : quelle devra être la nature de la formation à soutenir (qualification, certification) ; selon quelles thématiques de formation (pour quels secteurs) ? Avec quels cofinancements à mobiliser ? Faut-il agir de manière soutenue sur l'articulation des dispositifs et acteurs entre eux (assurer les logiques de parcours ...) ?*
- *La question du ciblage et de la mesure de la valeur ajoutée souligne ici aussi l'importance du Système d'Information et la nécessité qu'il puisse bien prendre en compte les contraintes et profils spécifiques à ces publics, notamment au regard des sorties de formation (pas toujours d'item approprié). Le SI doit pouvoir donner davantage d'informations sur les caractéristiques des dispositifs (nature de la formation, ...).*



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

Catherine Belmans

Il est important de rappeler que :

- Concernant l'illettrisme, la moitié des publics illettrés ont un emploi. Ils sont 15% parmi les DE
- Difficultés d'insertion car les pré-requis sont très importants
- D'où l'importance des actions de remise à niveau, de pré-qualification, ... mais malheureusement elles sont peu attractives pour ces populations

Claude Rack

Il s'avère plus pertinent de cibler des difficultés plutôt que des publics.

La fixation d'objectifs est parfois difficile, mais le fait d'avoir eu des objectifs quantifiés permet ensuite de faire de l'évaluation des effets des actions.

La programmation 2020 semble s'orienter vers des objectifs de garantie d'accès aux droits : l'accès au droit, d'accès aux soins, l'accès à la formation, etc.

Christophe Coriou

Il faut que l'on soit capable de dire si l'on avance vers les résultats recherchés, si l'action confirme l'effet attendu.

Anita Michely et Virginie Mortari

Le FSE joue un rôle important pour les détenus et il sera important de pouvoir pérenniser ce type d'intervention à l'issue de l'acte III de la décentralisation.

Mathilde Rebulard

Mentionne l'existence de financements de la Région Pays de la Loire sur ce type d'action.



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

Claude Rack

Concernant le décrochage scolaire, le rapport France de OCDE souligne la détérioration de la situation française et l'importance d'agir avant le décrochage compte tenu des difficultés de rattraper la situation après la période scolaire obligatoire.

Michel Lefranc

Aujourd'hui on considère que les racines du décrochage scolaire peuvent se situer dès la maternelle. Sur ce sujet, il est possible de lancer des travaux conjoints avec la DGEFP.

Anne Saily :

En Poitou-Charentes, une action de partenariat et de concertation a été lancée à l'initiative du Préfet (une étude a été menée sur ce thème).

Suite à la circulaire de mars 2010, une Plateforme d'observation a été mise en place sur 3 ans dotée d'un budget de 200 K€ par an.

Des actions de formation /retour à l'école (alternance sous statut scolaire) sont contenues dans ce programme.

Christophe Coriou

Aujourd'hui le FSE fait de l'expérimental, comment aller plus loin ?

Claude Rack

Il faut souligner que les actions menées se font principalement dans l'environnement de l'école et non dans l'école même.



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

Pascale Beauchamp

Les recommandations de la Commission UE soulignent que le décrochage ne concernera pas vraiment la France qui a un taux au dessus de la moyenne UE. Les quelques financements du FSE pourraient cibler vraisemblablement certaines situations de décrochage dans les ZUS.

François de Lavergne – AMNYOS, consortium de l'évaluation

Capital humain, innovation et actions transnationales [Mesure 4.1]

Il commente le diagramme logique d'impact reconstruit sur cette mesure. Il rappelle (diapositive 50) les principaux points ou pistes de travail qui se dégagent des travaux menés durant la période et en particulier l'évaluation des effets du FSE sur les participants (2010/2011, zoom sur les compétences clés), l'enquête sur la valeur ajoutée du FSE (2010) ou les analyses proposées dans les Rapports d'Evaluation Annuels :

- *Il est difficile de dégager des conclusions consolidées sur le dispositif « compétences clés » compte tenu de sa jeunesse : les données de suivi montrent une situation hétérogène d'une région à l'autre (mais 25% de sorties positives vs objectifs 30%). Les quelques enquêtes menées montrent que le dispositif doit mieux associer les acteurs pouvant flécher les participants vers ce type de formation et que le suivi des participants est à renforcer, notamment afin de les aider à mieux valoriser cette formation dans leur parcours professionnel. Un « tuilage » avec les formations qualifiantes serait aussi à renforcer.*
- *La crise économique a fragilisé certaines structures ou opérateurs qui se sont recentrés sur des priorités ou des urgences, mouvement qui est peu propice à des actions de modernisation ou d'innovation, alors que les schémas de formation doivent s'adapter au nouveau contexte de crise.*
- *La mise en avant de l'innovation dans le cadre d'une sous mesure spécifique de l'axe 4 permet de mieux valoriser cet enjeu. Cependant, l'animation des acteurs autour de cette sous mesure (information, communication) reste faible alors qu'elle devrait davantage mobiliser de nouveaux publics et acteurs autour de cette problématique.*



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

Bruno Vocanson

Organiser l'adaptation de l'offre est une urgence dans un contexte de crise et de changements. Mieux organiser l'offre collectivement pour répondre aux besoins de certains secteurs peut avoir du sens pour un enseignement spécifique comme l'enseignement agricole. Il peut s'agir aussi bien des contenus que des supports. En particulier, les pratiques et usages du numérique sont des leviers à mieux mobiliser.

Diffuser l'objectif d'innovation dans tous les axes du PO au lieu de le concentrer dans une mesure constitue sans doute un risque de réduction des actions menées sur ce thème.

Christophe Coriou

La difficulté tient aussi au fait de pouvoir mesurer les résultats de ce type d'action.

Le renforcement et le développement des outils d'orientation constituent des chantiers nécessaires et importants.

L'adaptation des systèmes de formation et d'éducation est une nécessité : les OF doivent réfléchir à leur modernisation.

François de Lavergne

Il faut aussi souligner l'importance des actions d'innovation faite dans les dispositifs de droit commun (exemple du programme « Libres Savoirs » de la Région Centre)

Michel Lefranc

L'accueil en différentes langues est un levier important de la réussite des actions pour certains publics.



GT - « Investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » -

Morgane Cantrelle

Il est sans doute nécessaire de faire un lien entre les actions d'innovation de l'axe 4 et les actions sur le décrochage scolaires de l'axe 3 pour financer les actions partenariales des dispositifs d'orientations scolaires et par exemple soutenir les opérations permettant de renforcer les liens entre le Système Public de l'Orientalion et tous les acteurs concernés par le rattrapage.

Anne Saily :

Dans les groupements labélisés SPO (CIO, PE, ...) toutes les structures doivent travailler ensemble, le fait qu'ils soient labellisés font qu'ils se rencontrent (cf. site internet des CIO).

Pour la programmation 2014-2020, une liste de 18 objectifs prioritaires est proposée mais aucun ne parle vraiment de modernisation des systèmes et structures, sauf peut-être le n° 11.

Christophe Coriou

Travailler sur le « non-accès » aux dispositifs permettrait de dégager des axes de modernisation des structures ».

La séance de travail se termine à 17H.

Un compte rendu sera diffusé à l'issue de la réunion.

Les participants sont invités à communiquer aux consultants leurs éventuelles contributions complémentaires.

